This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,079

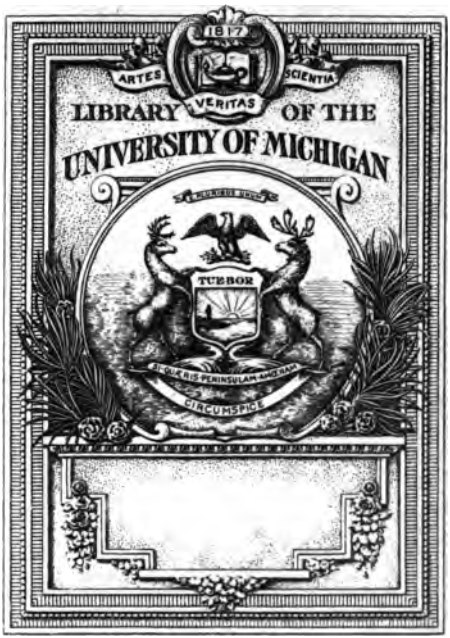


RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Michigan Law Lib.

DC
146
.M7
153

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

# MIRABEAU

## SA VIE

## SES OPINIONS ET SES DISCOURS

PAR

A. VERMOREL

TOME SECOND

PARIS

BUREAUX DE LA PUBLICATION, RUE COQ-HÉRON, 5.

Se trouve chez

DUBUISSON ET Ce
5, rue Coq-Héron, 5

LUCIEN MARPON
4-7, galeries de l'Odéon, 4-7.

1865

# MIRABEAU

## SA VIE

## SES OPINIONS ET SES DISCOURS

O 15 - 1 - 33 2 Rf

### DES LETTRES DE CACHET ET DES PRISONS D'ÉTAT

(SUITE)

### CHAPITRE VII.

**Preuves de fait. — L'autorité limitée a toujours é la plus stable. — Le gouvernement ne peut craind en France que ses propres excès. — Le despotisme toujours produit les révolutions et la réunion d trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire a tou jours produit le despotisme.**

Si l'on en croyait les déclamations des écr vains soudoyés par le despotisme, ou les pr jugés de ces nobles tout fiers de *servir u maître*, de ne reconnaître d'autre loi que s volonté, et qui, de la meilleure foi du mond ne s'estiment respectables qu'en raison de leu servitude plus ou moins étroite, il faudra absolument conclure que les constitutions l

bres sont un volcan inépuisable de conspirations, de révoltes et de crimes, et que les hommes sont plus méchants à mesure qu'ils sont plus heureux, puisque ces esclaves lâches ou crédules n'attendent de tranquillité, de bonne police, de sûreté pour les peuples et leurs chefs, de puissance, de force et même *d'honneur* que de l'autorité irrésistible d'un monarque absolu. Cependant tous les monuments historiques attestent que les peuples les plus libres de la terre ont été les plus vertueux; que jamais autorité ne fut plus instable que le pouvoir arbitraire, et que le trône du despotisme est sans cesse ensanglanté, tandis que, dans les monarchies limitées, la loi protege le souverain aussi bien que les sujets.

Les troupes réglées, les armées perpétuelles n'ont été, ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire et à la maintenir. La force dont elles sont la cause et l'effet, l'origine et l'instrument, est l'unique ressource des despotes. Il est vrai qu'elle est aussi l'arme de ceux qui veulent les renverser, et lorsque les libertés d'un peuple sont envahies, peu lui importe le changement de maître, pourvu que la révolution ne frappe que le trône et les armées. Souvent même il hait assez son despote pour se réjouir des maux publics et désirer les succès de l'ennemi. Mais les inconvénients du régime militaire et le despotisme sont les parties nécessaires du même tout. Les oppresseurs craignent les opprimés; ils sentent qu'ils n'ont d'autres moyens pour maintenir un gouvernement illégal que le tranchant du glaive. La corruption, la vé-

nalité préparent les chaînes d'un peuple libre ; mais c'est et c'est seulement la puissance légionnaire qui unit les chaînons et les rive. Les ministres sont tout autrement hardis à imaginer et à exécuter des projets d'oppression quand ils se voient entourés de plusieurs milliers de satellites, que lorsqu'il leur faut lutter contre des hommes libres par l'adresse et la ruse dépourvues de la force. Enfin, tant que les projets arbitraires d'un prince mûrissent dans l'ombre d'un cabinet, ou que ses entreprises déguisées circulent par l'effort de ses émissaires désarmés, des patriotes clairvoyants peuvent démasquer cet édifice de corruption, et le peuple détrompé arrête aisément les hommes pervers qui ourdissent sa ruine : mais s'il s'accoutume à voir des bandes mercenaires près de ses paisibles foyers, il sera bientôt asservi : il le sera même sans combats ; car lorsque les hommes voient tourner contre eux les épées qu'ils ont imprudemment laissé lever pour leur défense, ils sont frappés de terreur, et laissent renverser la constitution plutôt que d'en être les martyrs. N'admettez aucune exception à ces principes, ô vous nations fortunées, qui avez su vous préserver de la contagion universelle ! Pour peu que vous vous relâchiez sur la continuelle vigilance qu'exige la conservation de la liberté, vos chefs s'enrichiront de vos négligences et de vos pertes.

Les plus faibles innovations en ce genre suffisent pour fonder le despotisme ; jamais les prétextes ne manqueront pour augmenter l'armée, lorsque vous aurez autorisé son existence : le pouvoir arbitraire s'élèvera en ram-

it jusqu'à ce qu'élevant sa tête altière, il se de son sceptre de fer vos priviléges et s libertés.

---

### CHAPITRE VIII.

**Partout où la monarchie est illimitée le hasard seul peut préserver de la tyrannie.— Le gouvernement ne cesse d'etre responsable des inconvénients particuliers que lorsqu'il n'interverlit pas le cours des lois. — S'il prétend tout faire par lui-même, le despotisme et toutes ses suites sont inévitables.**

On croit trop communément que la liberté existe là où il n'y a point de tyrans, et cette erreur est très dangereuse. Après avoir rappelé les horribles exactions de Verrès et des proconsuls romains, Mirabeau poursuit :

Mais qu'y a-t-il de commun entre nous et ces horreurs? Rien que ce qui y conduit infailliblement : L'ARBITRAIRE.

Ce n'est pas parce que les triumvirs étaient cruels qu'ils furent absolus ; c'est parce qu'ils étaient absolus qu'ils furent cruels.....

Nous sommes loin encore de ces excès de tyrannie.....

Oui, parce qu'il répugne à nos mœurs de verser le sang ; mais les mœurs peuvent changer, et elles changent tous les jours ; et le despotisme les a rendues dans tous les temps molles et atroces : IL EST COUPABLE DE TOUT

LES INJUSTICES ET DE TOUS LES CRIMES DES HOMMES ; c'est le sage Polybe qui parle ainsi. D'ailleurs, j'ai déjà dit que la mort était la plus aiguë des souffrances ; mais la plus courte et la moins cruelle. Visitez les prisons (vous apprendrez dans cet ouvrage ce qui se passe dans celles où l'on ne peut pénétrer), parcourez les campagnes, observez nos colonies où le gouverneur et les intendants sont précisément absolus ; vous verrez à quoi se réduisent notre pitié et notre modération ; vous verrez si jamais aucun pays éprouva des concussions plus atroces. Nous sommes loin des abominables spectacles que Cicéron nous a peints d'une manière si touchante. Parce que nos préteurs ne tiennent pas encore le glaive ; mais le jour où ce sera *le bon plaisir du Roi*, ils le tiendront. Parce que le pouvoir judiciaire est encore séparé du pouvoir exécutif dans les cas ordinaires ; mais les exceptions se multiplient sans cesse.....

Après tout, n'avons-nous donc jamais eu de Verrès ?

C'est ce que nous examinerons bientôt ; mais en attendant, je dis : si le gouvernement, attirant tout à lui, se mêlant de tout, voulant tout inspecter, tout diriger, tout ordonner, compliquer et multiplier tellement les détails et les détailleurs que ses chefs ne soient plus que *de simples préposés aux signatures*, et se trouvent abîmés dans la plus profonde anarchie, à force d'avoir tendu tous les efforts de l'autorité ; si, comme l'a dit un écrivain moderne, *les ministres vendus dans leurs redoutables cabinets voient mettre à l'enchère leurs audiences,*

*leur repos, leur sommeil, leurs distractions;* si l'intrigue et la corruption ont gagné depuis les plus hauts rangs jusqu'aux derniers; si nous adorons et les gens en place et leurs affranchis; si nous prostituons nos hommages à leurs esclaves parvenus et tenons à honneur d'être en relations avec leurs valets; si l'on voit parmi nous d'un côté la hardiesse et le pouvoir de tout faire impunément, et de l'autre, la crainte de parler même pour le bien public qui ne touche personne, et dont le désir, proscrit sous le nom d'enthousiasme, est devenu le premier et le plus dangereux des ridicules; enfin, si le gouvernement militaire est généralement établi, nous ne sommes pas loin des derniers excès du despotisme....

—

## CHAPITRE IX.

Réfutation d'un principe de Montesquieu, qui croit qu'en certains cas il faut suspendre la liberté.

. . . . . .

Pour moi, j'ai beau chercher les moyens de justifier la prérogative par laquelle l'homme du monde le plus innocent peut se voir à tous les moments dépouillé de sa liberté sans un décret juridique, et conforme aux maximes générales du code public, j'avoue que je ne trouve rien. J'ai beau me demander quel peut

être le délit d'un citoyen qui, ne pouvant recevoir sa condamnation par les lois, est constitué et détenu prisonnier par un ordre particulier du souverain, lequel dès lors n'est plus l'exécuteur des lois, mais un maître oppresseur, et, pour parler nettement, un TYRAN qui, par un abus odieux de son pouvoir, les réduits au silence au gré de ses fantaisies et de ses passions; je reste sans réponse; car en est-ce une que cet obscur *intérêt d'Etat* qu'il est impossible de définir, et qui se trouve en contradiction avec celui des sujets? *L'intérêt de l'Etat* est d'être régi avec équité : *l'intérêt du prince* est celui de l'Etat. Lorsque les lois sont en vigueur, lorsqu'aucun particulier n'est distrait de ses juges naturels, on peut se croire libre, parce qu'on n'est soumis qu'à une puissance fixe et déterminée; parce que le juge n'a pas la force d'un oppresseur.

—

CHAPITRE X.

Police des grandes villes. — Exemple de la Hollande et de l'Angleterre.

Mirabeau prétend prouver dans ce chapitre l'inhabileté de la police, il cite à l'appui l'exemple éclatant de la Hollande, puis, faisant un retour d'Amsterdam et de Londres à Paris, il s'écrie :

Applaudissez-vous de votre police, ô Parisiens! la malpropreté de votre peuple et de

vos rues nous infecte; vos maisons excessivement exhaussées interceptent le cours de l'air, ou follement suspendues sur les eaux elles en arrêtent les vapeurs, et vous menacent continuellement de votre ruine. Vos marchands de vins vous empoisonnent; on tend à vos santés et à vos bourses les piéges les plus multipliés et les plus dangereux; des préjugés extravagants et funestes se maintiennent par voie d'autorité ou d'intrigue; vous apportez chaque jour dans vos salles de spectacle, ridiculement construites, l'insalubrité la plus dangereuse. Vous êtes faibles, infirmes, malsains; votre vie est courte et malheureuse, et de plus, vous êtes esclaves. Mais en revanche, on sait à point nommé ce qui se dit, et dans vos cafés, et même dans vos maisons; on retrouverait un homme au centre de la terre; vos espions sont fort industrieux, et vous recouvrez assez facilement vos bijoux, lorsque vous payez mieux que les filous qui les ont volés..... O Parisiens! enorgueillissez-vous de votre sublime police. Mais puisqu'une ville qui contient plus de deux cent mille âmes, puisqu'une autre ville plus grande que Paris, puisqu'un royaume peuplé de sept à huit millions d'habitants, subsiste, fleurit et prospère, sans tout cet appareil du despotisme qui nous fait traiter d'esclaves par les étrangers, sans le secours de ces ordres tyranniques toujours prêts à frapper indistinctement tous les citoyens, mais surtout les faibles, selon le bon plaisir des ministres qui confondent leur propre intérêt avec celui du souverain, comme si l'un ne pouvait pas être opposé à l'autre; je soutiendrai tou-

jours qu'il est insensé de croire que notre police et nos lettres de cachet soient essentiellement nécessaires à la société.

—

### CHAPITRE XI.

La prérogative des emprisonnements arbitraires et indéfinis considérée relativement aux particuliers. — Est-il des crimes qui ne doivent point être révélés? — Composition des prisons d'Etat. — Effets qui doivent résulter de ce séjour, où l'oppression égale tout et tous, soit que les prisonniers se communiquent, soit qu'ils ne se communiquent pas. — Maisons de force.

—

### CHAPITRE XII.

Point de vue sur notre histoire depuis Philippe le Bel jusqu'à nos jours.

Nous avons déjà vu comment Mirabeau juge Richelieu et Louis XIV; nous n'insistons pas.

—

### CHAPITRE XIII.

Les lettres de cachet menacent plus encore les grands, c'est-à-dire ceux qui les invoquent, que les petits ; et peuvent dépouiller les uns et les autres de tout ce qu'ils possèdent. — L'esprit de corps et la jalousie des différents ordres de l'Etat soutiennent le despotisme. — Les formes légales sont une sauvegarde nécessaire à la liberté et à l'innocence. — Le bien même qu'on peut faire par des voies illégales est funeste à la société.

. . . . . .

Sous quelque point de vue qu'on envisage l'administration et les administrateurs ignorants ou éclairés, intègres ou corrompus ; il importe infiniment à la société que le droit de chaque individu soit protégé, non par une force particulière dont l'action illégale blesse les droits de la communauté, mais par les forces réunies de cette société ; c'est-à-dire en vertu du pouvoir souverain réglé par les lois qui, selon l'expression du sage Loke, *n'est illimité que pour le bien public.* Or, on ne peut demander à qui que ce soit, sous le prétexte du bien public, le sacrifice de la liberté naturelle, puisque la société s'est engagée à la maintenir.

CHAPITRE XIV.

Si les lettres de cachet confondent l'innocent et le coupable, c'est une raison suffisante pour abolir à jamais cette méthode ; car toute méthode qui tend à sacrifier un innocent, fût-il seul contre tous, à un prétendu intérêt public, est tyrannique. — Les lettres de cachet ne sauvent point la honte aux familles en soustrayant les coupables à la société et aux tribunaux.

On voit que les titres de ces chapitres sont de véritables déclarations de principes qui peuvent nous dispenser de tous autres développements. Nous passons maintenant à la *conclusion*.

Après avoir protesté que, victime lui-même du despotisme qu'il dénonce, il n'a poursuivi, en écrivant ce livre, qu'un unique objet, l'utilité, Mirabeau fait cette profonde réflexion :

Un grand symptôme de servitude et de corruption, c'est lorsqu'un peuple n'a plus le courage, ou même l'idée d'applaudir à ceux qui osent discuter ses droits et les défendre : c'est lorsque l'esprit de l'esclavage est assez enraciné pour que l'on regarde de bonne foi comme des *fols* ceux qui lui résistent et affichent d'autres principes. Cette sorte de folie sera peu commune dans de telles circonstances ; car quel encouragement reste-t-il à ceux qui ont des intentions droites et des sentiments patriotiques, lorsque, loin d'être sûr de l'approbation publique, ils le sont autant d'être condamnés

par leurs concitoyens que d'être persécutés par le gouvernement? Il ne leur en reste aucun, si la hauteur de leur âme ne leur fait trouver un salaire digne d'eux dans le contentement de leur conscience: *ce consolateur caché, qui crie plus haut que la multitude et la renommée, et qui, sans compter les suffrages, l'emporte seul sur tous les avis;* il ne leur en reste aucun, s'ils ne savent pas dire avec deux grands hommes de l'antiquité: *Essayez vos menaces de mort et d'exil sur ceux que vous pouvez épouvanter; sois l'esclave de la fortune, qui fait dépendre d'elle ses espérances, ses démarches, se pensées: mais pour moi, tout ce que me prépare l'ingratitude de ma patrie, je le recevrai sans résistance et même sans répugnance.....* LE TYRAN ME FERA CONDUIRE, OU?... OU JE VAIS...

L'ouvrage se termine par ce touchant envoi à son fils qu'il avait eu de madame de Mirabeau, et qui mourut pendant la captivité de son père au donjon de Vincennes, en septembre 1778:

Et vous, mon fils! que je n'ai point embrassé depuis le berceau, vous dont j'arrosai de larmes les lèvres agonisantes le jour même où je fus arrêté, avec un serrement de cœur qui m'annonçait que je ne vous reverrais pas, j'ai peu de droits à votre tendresse, puisque je n'ai rien fait pour votre éducation ni pour votre bonheur. On m'a arraché à ces douces jouissances; ainsi vous ne savez pas si j'aurais été un bon père. N'importe: vous vous devez à vous-même et vous devez à vos enfants de respecter ma mémoire. Quand vous

lirez ceci, je ne serai probablement plus; mais vous trouverez dans cet ouvrage ce qui en moi fut estimable : mon amour pour la vérité et la justice, ma haine pour l'adulation et la tyrannie. Oh ! mon fils ! gardez-vous des défauts de votre père, et que ses fautes vous servent de leçons ; gardez-vous des excès de cette sensibilité brûlante qui fit sa félicité, mais aussi son infortune, et dont il a peut-être mis le germe dans votre sang. Mais imitez son courage ; jurez une guerre éternelle au despotisme. Ah ! si vous devez jamais être capable de le ménager, de le flatter, de l'invoquer, de le servir, puisse la mort vous moissonner avant l'âge !... Oui ! c'est d'une voix ferme que je profère ce vœu terrible..... Mon enfant ! aimez vos devoirs; aimez vos concitoyens; aimez vos semblables; aimez, si vous voulez être aimé. Ce sentiment est le seul qui rende l'homme capable d'une joie vraie et durable ; c'est l'antidote des passions dévorantes, et le remède unique du chagrin de se voir dépérir sous les coups du temps... Est-il nécessaire de faire un précepte de l'amour de ceux à qui l'on a donné la vie ? Elevez-les par l'attrait du sentiment, si vous voulez que leur âme réponde à la vôtre. Apprenez, mon fils, et n'oubliez jamais que vous n'aurez de droit sur eux qu'en proportion de vos devoirs, et de la manière dont vous les aurez remplis ; que vous seriez un monstre dénaturé si vous étiez plus sévère envers eux que les lois, et que les lois proscrivent dans tous les cas les ordres arbitraires ; sachez enfin que, pour qu'ils fassent votre bonheur, il faut que vous vous occu-

piez du leur, et soyez plus heureux que votre père (1).

Parmi les travaux de Mirabeau pendant son séjour à Vincennes, il faut encore citer les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, ouvrage dont une partie du moins fut écrite par Mirabeau, et qui fut achevé et remanié par le compilateur Soulavie. Outre des détails intéressants sur les intrigues des ducs de Choiseul et d'Aiguillon et de madame du Barry, ce livre contient des conseils remarquables de politique et d'édilité, relatifs notamment aux moyens d'embellir et d'assainir la capitale, en procurant en même temps de l'ouvrage aux indigents.

A peine sorti de Vincennes, Mirabeau va faire une excursion en Suisse, où l'attire le besoin de tirer parti de deux de ses manuscrits, les *Lettres de cachet* et l'*Espion dévalisé*. Toujours occupé des intérêts publics, il examine et juge en courant le système des douanes établies par les deux pays contigus, et il écrit sur ce sujet, au contrôleur général Joly de Fleury, parent de sa mère, un *Mémoire*, où il établit les principes de la liberté du commerce; il montre que le régime des restrictions et des prohibitions est nuisible aux intérêts industriels et commerciaux de la France. Une autre démarche signale son passage en Suisse. Il ne peut voir sans émotion et sans sympathie la position difficile de Genève, tiraillée entre les prétentions envahissantes de la Savoie et la

(1) Il n'était déjà plus, mon enfant, lorsque je lui destinais cet ouvrage. Et je ne le savais pas! Et la première nouvelle que j'ai apprise de mon fils, a été celle de sa mort! (*Note de Mirabeau.*)

protection intéressée de la France. Il adresse au ministère français un *Mémoire*, pour le prier que cette protection de partiale et oppressive devienne généreuse et tutélaire, indiquant les mesures par lesquelles il serait possible de préserver Genève des malheurs dont elle était menacée et d'y rétablir l'ordre et la paix.

Il faut remarquer avec M. Lucas-Montigny que c'est au milieu des tribulations et des angoisses domestiques, que Mirabeau se constituait spontanément non-seulement devant le public, mais devant l'autorité même, l'avocat des vrais principes politiques et l'apôtre de la liberté.

Après avoir terminé ses procès devant le parlement d'Aix, Mirabeau alla faire un voyage en Angleterre. Il rend compte de ses impressions dans une lettre adressée à Champfort :

Je ne suis pas enthousiaste de l'Angleterre, et j'en sais maintenant assez pour vous dire que si sa constitution est la meilleure connue, l'administration en est la plus mauvaise possible et que si l'Anglais est l'homme social le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple anglais est un des moins libres qui existent..... Mais qu'est-ce donc que la liberté, puisque le peu qui s'en trouve dans une ou deux lois place au premier rang un peuple si peu favorisé de la nature? Que ne peut pas une constitution, puisque celle-ci, quoique incomplète et défectueuse, sauve et sauvera quelque temps encore le peuple le plus corrompu de la terre de sa propre corruption? Quelle n'est pas l'influence d'un petit nombre de données favorables à l'espèce humaine, puisque ce peuple

ignorant, superstitieux, entêté (car il est tout cela), cupide et très voisin de la foi punique, vaut mieux que la plupart des peuples connus, parce qu'il a quelque liberté civile !

# CONSIDÉRATIONS

## SUR L'ORDRE DE CINCINNATUS

C'est à ce séjour en Angleterre (1784) qu'il faut reporter les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus.*

Peu après la paix du 20 janvier 1783, qui avait consacré l'institution et l'indépendance de la république des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, une société composée d'officiers américains s'était formée sous le nom d'*Association des Cincinnati;* ils se conféraient une distinction extérieure, afin, disaient-ils, de perpétuer le souvenir de la guerre de l'indépendance. Cette espèce d'ordre de chevalerie, rendu héréditaire par ses premiers statuts, contrastait étrangement avec le caractère de la révolution américaine. Des Américains l'avaient jugé menaçant pour la liberté, et capable d'altérer des institutions républicaines à leur origine même, en y introduisant un élément d'aristocratie nobiliaire. Un pamphlet fut à ce sujet publié à Philadelphie. Mirabeau en fit une traduction, ou plutôt une imitation, dans laquelle il mit beaucoup plus du sien qu'il n'emprunta à l'écrivain américain. Voici ce qu'il dit lui-même de ce travail dans une lettre à Chamfort. « Un tel sujet est d'inspiration, surtout lorsque l'écrivain expose une théorie qui est presque à lui, et dont la pratique a dirigé et composé sa vie. C'est cependant une chose curieuse et remarquable que la philosophie et la liberté s'élèvent au sein de Paris pour avertir le Nouveau Monde des dangers

de la servitude, et lui montrer de loin les fe qui menacent sa postérité. Jamais l'éloquenc ne défendit une plus belle cause. Peut-être c sont les peuples corrompus qui peuvent don ner des lumières aux peuples naissants; ins truits par leurs propres maux, ils peuvent en seigner à les éviter, et la servitude même peut être utile en devenant l'école de la liberté. » Les ennemis de Mirabeau ne manquèrent pas d'atténuer le mérite de son travail, en le présentant comme une simple et servile traduction. Il s'est expliqué à cet égard dans la préface d'un écrit postérieur *sur Moses Mendelshon et sur la réforme politique des Juifs :* il termine ainsi sa justification : « Au reste, pour ne pas me faire plus modeste que je ne suis, j'avoue que, si je savais traduire ainsi, je ne ferais jamais que traduire. »

Mirabeau mit son nom à la tête de cet ouvrage, et pour la première fois. « Des circonstances très connues m'ayant forcé de quitter mon pays, dit-il, je crois me devoir de ne publier jamais que des écrits avoués; on ne manquerait pas, si je négligeais cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui, désormais, ne portera pas mon nom me sera faussement attribué, et j'espère que ceux qui m'honorent de leur haine s'apercevront que, pour avoir pris un tel engagement, je n'en serai pas plus timide. »

Mirabeau débute en rendant un juste hommage à la « révolution la plus étonnante, la seule peut-être qu'avoue la philosophie (1). » Puis

(1) Au moment de secouer un joug devenu intolérable, les Américains avaient publiquement exposé leurs griefs contre la métropole ; ce manifeste avait occupé Mirabeau, alors détenu au donjon de

il expose les circonstances de l'institution et l'esprit aristocratique et militaire qui anime l'ordre : il se résume ainsi :

L'institution de l'ordre des Cincinnati est la création d'un véritable patriciat et d'une noblesse militaire, qui ne tardera pas à devenir une noblesse civile, et une aristocratie d'autant plus dangereuse, qu'étant héréditaire, elle s'accroîtra sans cesse par le temps et se fortifiera même par les préjugés qu'elle fera naître ; qu'étant née hors de la constitution et des lois, les lois n'ont pas pourvu aux moyens de la réprimer, et qu'elle pèsera sans cesse sur la constitution dont elle ne fait point partie ; jusqu'à ce que, par des attaques tantôt sourdes et tantôt ouvertes, elle s'y soit mêlée en s'y incorporant, ou qu'après l'avoir longtemps minée, elle l'ébranle à la fin et la détruise.

Vincennes. Voici ce qu'en avait dit le courageux prisonnier : — « On a applaudi généralement au sublime manifeste des Etats-Unis de l'Amérique. A Dieu ne plaise que je proteste à cet égard contre l'opinion publique, moi qui, si je n'étais dans les fers, irais m'instruire chez eux et combattre pour eux. Mais je demande si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux ont osé lire ce manifeste, ou interroger leur conscience après l'avoir lu? Je demande s'il est aujourd'hui un gouvernement en Europe, les confédérations helvétique et batave et les îles britanniques seules exceptées, qui, jugé d'après les principes et la déclaration du Congrès, donnée le 4 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits ? Je demande si, sur les trente-deux princes de la troisième race de nos rois, il n'y en a pas au delà des deux tiers qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs sujets que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies anglaises ? » (*Des lettres de cachet et des prisons d'Etat.*)

Les exemples du passé doivent mettre les Américains sur leurs gardes; c'est ainsi que toutes les noblesses se sont élevées sur les champs de bataille, et ont commencé par être une usurpation militaire :

La noblesse moderne de l'Europe, qu'était-elle dans son origine ? Des chefs de guerriers féroces qui joignaient la barbarie de la victoire à celle des mœurs, dont les premiers titres furent l'usurpation et le brigandage, et qui ne fondèrent leur prééminence au-dessus de leur nation que sur le droit de commander qu'ils exerçaient dans les combats. Ainsi les champs de bataille furent le berceau de cette noblesse; rapport singulier, frappant, redoutable avec l'ordre des Cincinnati !

*Posteri! posteri! vestra res agitur* ! Ce fut l'inscription que l'on grava à Naples sur une colonne après une éruption du Vésuve qui fit périr des milliers d'habitants, et moi, je voudrais la graver sur les symboles de l'ordre funeste qu'on ose instituer parmi nous.

Oui, c'est cette noblesse de barbares, prix du sang, ouvrage de l'épée, fruit de la conquête, que les Cincinnati veulent établir dans leur pays, qu'ils n'ont cependant pas conquis et qui leur avait confié sa défense. Les distinctions celtiques et germaines, voilà l'héritage auquel ils prétendent! Les honneurs que créèrent des chefs de sauvages, voilà ce qu'ambitionnent les héros d'un peuple libre et d'un siècle de lumières! Ils usurpent le patriciat de la victoire! ils l'usurpent, et dès le berceau de leur ordre, ils y mêlent le raffinement corrupteur

que le développement des idées féodales a introduit en Europe, les décorations, les symboles! signes éternels de ralliement pour les factieux! germe de vanité infecte pour une classe de citoyens, et de subordination servile pour toutes les autres! source intarissable de corruption pour la nature humaine!

Mirabeau s'élève avec véhémence contre les ordres de chevalerie, qui « ont créé des rangs jusque dans la noblesse, fondé un nouveau patriciat dans le patriciat, un nouvel orgueil dans l'orgueil, de nouveaux moyens d'oppression dans l'oppression, de nouveaux instruments de despotisme autour des trônes, toujours prêts à aliéner les droits des nations et à vendre un peuple pour un ruban. »

Rien de plus dangereux que ces distinctions qui séparent les hommes, qui les abusent, qui leur imposent; rien de plus antipathique à la révolution américaine et aux républiques en général :

Dans la monarchie, tout tend à l'élévation; dans la république, tout doit tendre à l'égalité; dans la première, il faut des rangs, dans la seconde, des vertus; dans l'une il est bon que les citoyens soient divisés en corps; leur esprit particulier supplée à l'esprit général; leur émulation, même en les divisant, peut les rendre utiles, et ne peut être dangereuse, parce qu'elle est comprimée de toutes parts par le poids de l'autorité souveraine; dans l'autre, tout ce qui divise ébranle, tout ce qui sort du niveau pèse sur le reste; il ne faut qu'un corps, qu'un esprit; il faut que rien ne domine que tout soit également dominé, que

chaque citoyen ne voie au-dessous de lui que le vice, au-dessus que la loi.... Tous les signes qui distinguent sont étrangers au gouvernement et à l'esprit républicain. La liberté a un coup d'œil fier et superbe, que toute distinction blesse.

L'auteur examine les motifs que les Cincinnati allèguent pour justifier leur institution. — *Pour perpétuer*, disent-ils, *le souvenir de la Révolution*.

Une médaille surmontée d'un ruban! voilà donc le vénérable monument de la plus grande des révolutions! Et l'existence de la patrie! et ce nouvel empire fondé! et la face de l'Amérique changée par nos vertus et par nos lois! et tous ces lieux témoins de nos exploits! Les champs de bataille, les fleuves, les mers teints du sang des ennemis! ce ne sont pas des monuments assez nobles pour attester ce grand événement!... Ah! malheur à nous si le souvenir de cette révolution se perd dans la postérité! c'est que nous aurons perdu notre gloire, avili nos vertus, dégradé nos âmes! c'est que nous aurons anéanti l'ouvrage de nos ancêtres! Et croyons-nous qu'alors un vain ruban, une distinction frivole, feront revivre des souvenirs que nous aurons nous-mêmes éteints par notre lâcheté, notre servitude et nos vices! Conservons l'égalité pour laquelle nous avons combattu; et la postérité n'oubliera pas la révolution qui nous valut cette égalité, que les Cincinnati rompront en peu d'instants, si leur société n'est pas dissoute.

. . . . . .

Illustres Cincinnati! est-il donc deux sortes de droits appartenant à la nature humaine? Est-il dans la nature une espèce qui soit forcée par état de trahir ou d'abandonner ses droits? Est-il dans la nature une espèce réduite à l'humble condition de *plébéiens*? et une autre plus éminente dont les individus soient incapables de conserver leurs droits sans l'attention continuelle d'un ordre doté de la dignité de *patriciens*?... Voilà cependant ce qu'ils entendent, ou ils ne s'entendent pas! Les peuples de l'Amérique ne leur paraissent donc pas dignes qu'on leur laisse le soin de leur honneur national, ou celui de leurs propres affaires, à moins qu'un ordre distinct n'en prenne la surintendance! Ah! tant de soins sont trop officieux!...

Mirabeau commente avec une éloquence véhémente ce mot de Machiavel : La *noblesse est une vermine qui carie insensiblement la liberté :*

Telle est l'éternelle leçon qu'offre à toutes les pages l'histoire de l'homme et des nations. La nature des choses ne saurait changer; la corruption naît à la suite de l'inégalité; les dissensions s'aggravent avec la corruption; les partis se forment, la guerre civile survient. De nouveaux Sylla se placent à la tête de la noblesse; de nouveaux Marius sont les chefs du peuple. Vainqueurs ou vaincus, les bannissements, les confiscations, les proscriptions; toutes les cruautés, toutes les oppressions sont l'inévitable effet du choc des partis. Un

dictateur survient; et, sur les ruines de la patrie, il élève l'édifice du pouvoir arbitraire.

Eh! quoi, s'écrie l'auteur, l'ordre des Cincinnati étoufferait les avantages d'une république née sous de si favorables auspices, dans des circonstances si heureuses! Eh! quelle blessure mortelle pour la liberté humaine! « L'Amérique peut et va même déterminer avec certitude si l'espèce humaine est destinée par la nature à la liberté ou à l'esclavage. Un gouvernement républicain n'a jamais rencontré, dans aucune partie du globe, des circonstances aussi favorables à son établissement: terre nouvelle, inépuisable, dotée de toutes les richesses de la nature, enceinte de mers immenses, facile à défendre, éloignée des souillures et des attentats du despotisme; siècle de lumière et de tolérance; épuisement ou impuissance, enfance ou délire du reste du globe; exemples récents de révolutions semblables, des succès et des fautes qui les ont signalées; corps de nation déjà redoutable; principes et même préjugés favorables, germes de bonnes lois, ébauche d'une constitution réfléchie et non fortuite, hommes de génie, chefs vaillants... »

Cette apostrophe éloquente termine la première partie du volume :

Les honneurs et les priviléges exclusifs d'un ordre héréditaire sont une usurpation formelle de la souveraineté, puisqu'ils attentent à la constitution; ils sont au-dessous de vous, puisqu'ils supposent le besoin de constater ce que sait l'univers. Guerriers américains! nobles entre tous les hommes par vos actions, craignez de vous avilir! Quelle no-

blesse plus réelle et plus grande cherchez-vous, que la participation à la souveraineté, qui vous appartient comme à vos frères? Que serait auprès d'elle cette noblesse factice que vous tentez de vous donner? Que serait-elle même parmi les nobles d'Europe? Portez chez ces Européens votre noblesse futile, et la distinction que vous prétendez transmettre à vos enfants; voyez comme elles y seront dédaignées; voyez à quelle distance se croient de vous les esclaves titrés des despotes, qui conservent précieusement depuis plusieurs siècles les monuments de leur servitude; voyez quelle supériorité ils affectent sur des hommes qui ne sont que des héros! et jugez ce que c'est que la noblesse de convention, puisque, rayonnants de vertu et de gloire vous n'êtes encore aux yeux de l'Europe que des roturiers!

Vous avez aspiré au nom d'hommes libres, vous l'avez conquis; c'est le premier des titres; respectez-le, faites-le respecter. La base du gouvernement que vous avez fondé, c'est l'égalité; vous ne la détruirez pas, vous qui l'avez achetée de votre sang : vous n'oublierez pas que ce peuple généreux n'a pas cessé de combattre avec vous. Héros de la liberté, vous n'en serez pas les ennemis! Libérateurs du nouveau monde, vous n'en serez pas les fléaux!..... Mais si vous osiez le tenter, vous sauriez bientôt que ce n'est pas pour le choix des oppresseurs que l'Amérique a combattu!

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des *observations* publiées par

un respectable économiste et publiciste Anglais, le docteur Price, *sur l'importance de la Révolution d'Amérique et sur les moyens de la rendre utile au monde.* Réfutant ses idées sur des questions de finances, Mirabeau conjure les Américains de pourvoir, *sans emprunt*, au payement de la dette « qu'ils ont contractée pour la plus noble des causes, dans une crise qui ne souffrait ni règle ni délai, » et il expose ainsi pour la première fois ses principes si souvent exprimés depuis, sur les finances :

La plus funeste illusion de ce qu'on appelle politique en Europe a été de regarder *le crédit* comme utile, et de rejeter sur les races futures une partie des devoirs de la génération présente. Ce système est né de l'indifférence pour la patrie, et prépare le moment, plus ou moins éloigné, mais infaillible, d'une révolution qui effrayera le monde. Le fardeau aggrave le fardeau; les charges de chaque année sont pressées de tout le poids des précédentes; l'emprunt nécessite l'emprunt; en sorte que cette politique si vantée ne conduit qu'à la certitude de rendre le service public impossible, c'est-à-dire à la dissolution de la société, qui ne peut trouver de remède que dans la violation de la foi et dans le renversement général des fortunes... O mes amis! vous devez neuf millions sterling; payez-les doucement, lentement, sans efforts; privez-vous quelque temps d'une partie de votre aisance.., ce sacrifice est le prix de votre liberté : pourra-t-il être onéreux à vos âmes nobles et courageuses?... Croyez-moi, le crédit est un ver qui ronge la racine de l'Etat : la sagesse

consiste à se défier d'elle-même; si un tem arrivait où vous eussiez moins de zèle, où l'i térêt privé pesât sur les choses publiques; c vous aimassiez mieux votre fortune que celle de l'Etat, l'habitude d'emprunter serait fa mée, vous emprunteriez au lieu d'agir, vou convertiriez les services d'hommes libres en services de mercenaires; et cette extrémité du monde où repose l'espérance du reste ne serait plus qu'une contrée avilie, dont l'exemple fournirait un prétexte de plus aux tyrans pour l'oppression de l'espèce humaine.

Vous êtes au commencement de tout. N'adoptez rien des Etats vieillis, que les préjugés, les révolutions, les habitudes ont altérés sans remède. Leur plus triste ignorance est celle des maux dont ils sont assiégés. Leur plus mortelle maladie est cet aveuglement des passions invétérées qui perdent jusqu'au désir de la guérison. Le germe des maux qui menacent l'enfant au jour de sa naissance échappe à l'œil le plus exercé; mais il contient la contagion et la mort. Il en est de même des Etats. C'est dans la première idée fausse, dans le premier principe injuste, mêlé à leur constitution naissante, qu'est la source de tous leurs malheurs et de leur ruine: d'autant plus dangereux que la fermentation sera plus lente, et plus difficile à prévoir. Le moindre levain de vice ou d'erreur suffit pour mettre sourdement la discorde les mœurs et les lois, et pour opérer la dissolution des républiques les mieux établies en apparence.

Tous les États confondent aujourd'hui l'argent avec la richesse, la richesse avec le bon-

heur, l'éclat avec la puissance, la renommée avec la vraie gloire. Fuyez ces illusions, et n'en jetez pas la semence dans le berceau de vos sociétés. Sachez et n'oubliez jamais qu'on n'est heureux que par la modération ; puissant que par le nombre et le courage ; illustre d'un éclat durable que par la vertu. Voici donc une règle sûre de conduite. Tout ce qui peut altérer vos mœurs, affaiblir votre zèle, vous détacher de vos devoirs d'homme et de citoyen, est un mal, un grand mal, qui, dangereux dès aujourd'hui, deviendrait infailliblement un principe de ruine pour vos nations. L'emprunt réunit tous ces désordres à la fois. Que ce soit donc une loi invariable de *n'emprunter jamais*.....

En indiquant aux Américains l'espèce de commerce qui convient à leur sol, à leurs mœurs, à leurs institutions, Mirabeau leur recommande surtout de ne pas faire de lois prohibitives, et de respecter la liberté absolue du commerce :

La propriété et la liberté, ces dons inaliénables et sacrés, sont la base de vos institutions : gardez-vous d'y porter atteinte; laissez faire tout ce qui n'est pas criminel, mais n'encouragez que ce qui est bon; là se réduisent les principes... Ne songez point au commerce, ni pour le protéger, ni pour l'arrêter, ni pour le diriger. Ne vous en mêlez point. Oubliez le commerce; s'il est bon à quelque chose, il faut le laisser libre, car il ne peut agir que sous le régime de la liberté. S'il est nuisible, il faut encore le laisser libre parce qu'il est plus dan-

gereux d'enchaîner les hommes que de laisser la carrière ouverte à quelques abus; parce qu'il est absurde de défendre à une puissance étrangère d'apporter ses denrées, en ne lui permettant pas d'acheter les nôtres, car elle n'achètera pas s'il lui est défendu de vendre; parce qu'enfin, dans tous ces débats interminables de l'intérêt qui s'embarrasse dans ses propres règles, il n'y a qu'un point fixe, celui de la morale. Or, la morale veut que chacun use de sa propriété comme il lui plaît. Le seul principe raisonnable et juste est donc de tirer de son pays tout ce qu'on ne peut recueillir; et de borner les besoins de la nature par l'abondance, et ceux du luxe par la modération.

Cet ouvrage fut réimprimé en 1815, au moment où une réaction en faveur de la noblesse et du retour à l'ancien ordre de choses était essayée par ce parti incorrigible de l'émigration qui n'avait « rien oublié et rien appris » pendant vingt années d'exil. Son éditeur, M. P. Deschamps, le dédia à *messieurs les membres de la chambre des représentants et de celle des pairs*, et *à tous les Français*, afin de rappeler les principes exposés avec tant de netteté et de fermeté par Mirabeau.

# DOUTES SUR LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT

## DOUTES SUR LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT

Vers la fin de son séjour à Londres, Mirabeau publia un nouvel ouvrage qui lui était suggéré par les circonstances. Une des stipulations du traité de Munster (1648) avait assuré à la Hollande le monopole de la navigation dans les embouchures de l'Escaut. En 1784, l'empereur d'Autriche, Joseph II, commença par réclamer l'abolition de ce monopole, puis proclama l'Escaut libre, et annonça qu'il réputerait déclaration de guerre toute opposition ou résistance de la part des Hollandais. Ceux-ci, autorisés par un siècle et demi de possession, animés par l'intérêt de leur vaste commerce, peut-être même de leur existence politique, encouragés par l'appui secret de la France et de l'Angleterre, manifestèrent hautement leur refus, et firent des préparatifs publics de défense. Quoique partisan par sentiment comme par principes du système de la plus complète liberté du commerce, Mirabeau s'attacha néanmoins cette fois à défendre un traité limitatif, dont le motif originaire était d'ailleurs peut-être dans des vues de prudence, encore plus que dans un calcul d'égoïsme national. Tel fut le sujet de l'ouvrage, qui parut le 28 septembre 1784, sous ce titre : *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'Empereur, sur les causes et sur les conséquences probables de cette réclamation.*

Pour éviter qu'on ne lui reprochât de se contredire et d'abandonner ses théories favo-

rites, Mirabeau s'efforçait d'établir un fait dont les conséquences devaient prévaloir sur les plus généreuses spéculations : une formidable sainte alliance conçue par les puissances du Nord, pour affaiblir et ensuite asservir celles du Midi. Il prit à tâche de prouver que l'affranchissement des bouches de l'Escaut était un des moyens qui seconderaient le mieux les desseins de la ligue du Nord, en ruinant la Hollande, et en enlevant ainsi au Midi un de ses plus utiles remparts ; il en tira la conclusion que des mesures brusques et décisives, même une guerre partielle, auraient l'avantage de trancher la question avant que le nœud politique en fût devenu inextricable, et d'éviter une conflagration générale entre toutes les puissances intéressées (1).

Nous ne citerons de cet ouvrage qu'un très remarquable portrait de Louis XIV, où Mirabeau, s'adressant à Louis XVI, proteste une fois de plus contre le préjugé historique qui entoure celui que l'on a si longtemps appelé le *grand roi :*

Sans doute, Louis XIV fut grand : mais César ut plus grand, et quel honnête homme ne déteste point César? Louis XIV fut grand, mais tous les illustres fléaux de la terre furent grands, et ils ne méritent que l'exécration des hommes; Louis XIV fut grand, mais de cette grandeur qui désole et déshonore l'humanité : et l'Europe connaît à Louis XVI des sentiments, des actions même, qui méritent son

(1) Joseph II abandonna ses prétentions, en exigeant toutefois des Hollandais le remboursement des dépenses de ses préparatifs.

estime et les éloges de la postérité, mieux que toutes les victoires de Louis le Grand, et sa dignité majestueuse. Malheur au ministre inconsidéré ou pervers qui proposerait un tel modèle au jeune roi, pour qui sa conscience est encore un juge, un modèle, un ami! Malheur à qui lui donnerait de fausses idées de gloire, et à qui soufflerait dans son cœur des souvenirs haineux, des projets de vengeance!... Il n'est qu'une gloire pour un roi de France, c'est de faire le bonheur de sa nation, et de maintenir la paix du monde. Qu'il cultive, qu'il peuple son royaume, cet heureux monarque! qu'il rende aux sujets qui l'idolâtrent leurs droits politiques et civils, et qu'il défie toutes les puissances de la terre! ou plutôt qu'il en soit l'arbitre et le modérateur révéré!... Tel est son devoir, tel est son honneur, telle est sa destinée. Puisse-t-il la remplir pour son bonheur personnel, pour celui des nations! et périssent les sophistes et les ambitieux, avant que le fondateur de l'Amérique soit le spectateur tranquille de l'invasion de la Hollande, ou déserte lâchement sa cause!

# ÉCRITS SUR L'AGIOTAGE

De retour à Paris, où il arriva le 1er avril 1785, Mirabeau trouva le public, en France, tout absorbé dans l'agiotage. Bientôt cet esprit actif, qui avait déjà sérieusement étudié en Angleterre les matières de finances, s'échauffa à l'idée des maux publics qui devaient être la funeste conséquence de cet agiotage effréné. Il publia, coup sur coup, et dans l'espace de sept mois, 1° *De la caisse d'escompte;* 2° *De la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles;* 3° *Lettre à M. Le Coulteux de la Noraye, sur la Banque d'Espagne dite de Saint-Charles, et sur la caisse d'escompte;* 4° *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris;* 5° *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des eaux de Paris.*

Depuis quelques années, les besoins d'Etat, surtout les dépenses énormes de la guerre de l'indépendance américaine (1), avaient nécessité des emprunts considérables; ces sortes de placements avaient acquis une très grande faveur dans un pays où la passion du gain a tant d'imaginations vives à exploiter. Les opérations de ce genre ne s'étaient pas bornées aux emprunts de l'Etat; à côté de ces sortes d'effets, et on peut

(1) Cette guerre avait coûté à la France plus de 120 millions.

dire, à leurs dépens, beaucoup d'entreprises particulières avaient attiré l'argent de la capitale et des provinces. Telles étaient notamment la *Caisse d'escompte*, la *Banque de Saint-Charles*, *la Compagnie des Eaux de Paris*, la première et la dernière de ces entreprises avaient évidemment un but d'intérêt public; la seconde ne présentait en aucun sens le même caractère; toutes les trois faisaient naître d'immenses opérations, et absorbaient, dans ces spéculations la plus grande partie des capitaux que réclamaient inutilement une multitude d'emplois et d'affectations plus utiles.

La Caisse d'escompte, créée en 1776, par Turgot, avait rendu d'importants services au commerce, en augmentant la masse et la circulation du numéraire; l'accroissement rapide des opérations avait grossi les dividendes attribués aux actions, et le prix, sinon la valeur de celles-ci, s'était élevé en proportion d'abord et ensuite bien au delà, par suite des manœuvres d'un agiotage effréné. Mirabeau écrit son preouvrage pour signaler la fausse route que prenaient les administrateurs de ces établissements. Il rend ainsi compte lui-même de l'objet de son ouvrage :

Le plus dangereux, le plus monstrueux des principes allait convertir cet utile établissement en un foyer de pur agiotage. On portait le prix des actions à un taux toujours plus élevé, la cupidité, qui seule en décidait, reculant toujours son but à mesure qu'elle s'en approche. L'administration de la Caisse d'escompte s'était associée aux joueurs qui posaient en principe que les circulations causées par l'agiotage étaient nécessaires au succès de l'établissement en ce qu'elles féconderaient

de plus en plus les dividendes, et qu'ainsi la valeur des actions, gonflée des escomptes produits par l'agiotage effrené sur elles-mêmes, contribuerait au crédit de la caisse. On ne pouvait douter que, dans cet état de choses, les joueurs pour la hausse des actions, c'est-à-dire les hommes dont l'intérêt est de multiplier les affaires sans mesure, ne devinssent les maîtres de la Caisse d'escompte, que le plus hardi, le plus inconsidéré d'entre eux, sans égard à la fortune, n'y fût le plus protégé ; que le crédit attaché à la modération, à la bonne conduite, à la science des affaires, n'y parût une dérision. Cette banque de secours, en un mot, loin de favoriser nos vrais moyens de prospérité, n'allait plus être que le fatal levain d'opérations ennemies des ressources réelles du royaume.

Voilà les considérations qui sollicitaient un ouvrage sur la Caisse d'escompte.

La banque Saint-Charles avait été instituée à Madrid en 1782, par Cabarrus, depuis ministre des finances du roi d'Espagne. Les hommes prudents auraient dû hésiter devant une entreprise placée sous une domination étrangère, dont ils ne pouvaient apprécier les opérations que par de simples ouï-dire, par des illusions, et non par des raisonnements. Cependant l'agiotage s'acharnait sur les billets de la Banque espagnole; ses actions étaient plus recherchées en France qu'à Madrid; leur valeur nominale n'était que de 500 livres; l'emportement des joueurs en avait déjà presque doublé le prix. Mirabeau dénonça les dangers et les illusions de cet établissement. Il rendit à son pays un véritable ser-

vice ; les actions baissèrent immédiatement, de 800 livres elles tombèrent au-dessous de 420 livres, et cette baisse mit un terme aux achats continuels que nos agioteurs faisaient en Espagne pour les revendre en France ; car les Espagnols avaient eu la sagesse de ne jamais faire monter à Madrid le prix des actions avec autant de rapidité qu'il haussait à Paris.

La lettre à M. le Coulteulx de la Noraye, banquier, agent de M. Cabarrus, avait pour but de repousser les attaques dont Mirabeau était l'objet, et cette défense était pour lui une occasion naturelle de publier les faits qui survenaient chaque jour, comme autant de démonstrations de sa théorie.

La Compagnie des eaux de Paris avait émis des actions pour former un capital, quelles que fussent l'incontestable utilité de son but et l'habileté de ses moyens, des mécomptes avaient d'abord trompé ses calculs ; les actions, dont la mise primitive était de 1,200 livres, étaient tombées d'un tiers; le gouvernement avait cru avec raison devoir venir au secours de la Compagnie en achetant cent actions : cette assistance ayant paru devoir assurer des succès d'abord douteux, les actions avaient rapidement remonté; et le jeu de bourse s'en emparant en porta le prix jusqu'à 4,000 livres et au delà. Cette fois encore, Mirabeau voulut combattre le cupide charlatanisme des agioteurs qui avaient triplé, et voulaient décupler le prix originaire des actions d'un établissement utile et louable, sans doute, mais dont les développements, encore imparfaits, ne pouvaient jamais, quoi qu'il arrivât, justifi[illegible] des calculs essentiellement fantasti[illegible] réaliser la promesse d'un si prodigieux [illegible]t de la valeur des actions. Son [illegible] ; uniquement à l'agiotage, et

non pas à l'entreprise en elle-même. Il rendait sensible que les intérêts de cette entreprise étaient non-seulement très distincts de ceux de l'agiotage, mais encore qu'ils lui étaient diamétralement opposés.

Ces divers ouvrages, écrits avec vigueur, souvent avec violence, heurtaient trop d'intérêts particuliers pour qu'ils ne suscitassent pas à l'auteur beaucoup de haines, d'injures et de calomnies. On lui prodigua les accusations d'ignorance, sans dévoiler les bévues qu'on lui reprochait, sans détruire ses preuves; et de vénalité sans songer qu'au profit du ministère qui, l'excitant en secret, le désavouait en public (1), et de quelques banquiers ruinés ou fort obérés, il attaquait et désespérait d'opulents et puissants agioteurs qui auraient magnifiquement payé son silence s'il avait voulu le vendre.

Beaumarchais, un des administrateurs de la Compagnie des eaux de Paris, fit en leur nom une réponse écrite avec beaucoup d'esprit et d'adresse, qui provoqua une réplique véhémente de Mirabeau. Beaumarchais l'avait présenté comme « livré à des joueurs connus pour avoir un grand intérêt à la baisse. »

M. de Beaumarchais revient sans cesse à ces *joueurs à la baisse*, pour lesquels seuls il veut que j'aie fait mon Mémoire sur les Eaux.

Mais il oublie que l'on combattait de la même manière mon livre de la Caisse d'escompte, et

(1) Des arrêts du conseil supprimèrent le livre de la banque de Saint-Charles, ainsi que la lettre à M. de Noraye, et la brochure sur les eaux de Paris valut à son auteur des démêlés avec le lieutenant de police.— « M. de Crosne, dit Mirabeau, lieutenant de police c'est-à-dire ministre des filous. »

celui de la Banque de Saint-Charles; que ce sont même les seules réponses qu'on y ait faites.....

Eh! où est le livre que des vues intéressées n'aient pas produit? L'amour de la vérité, l'amour de la gloire, ne diffèrent de celui de l'argent qu'en ce qu'ils sont plus rares, et appartiennent à une autre espèce de sentiment. Ils sont plus nobles, sans doute, mais il ne s'agit pas ici de noblesse; il s'agit d'un intérêt quelconque, il s'agit de savoir si l'on doit se méfier de tout travail, de tout examen, de toute analyse qui est le produit d'un intérêt quelconque.

Eh! quand ai-je mérité qu'on en supposât aucun à mes ouvrages qui ne fût pas digne d'estime? Peu d'hommes, je le sais, et je ne manque jamais de le répéter, peu d'hommes ont donné plus que moi prétexte à la calomnie, pâture à la médisance. Mais je le demande hautement parce que ma conscience m'en donne le droit, quel écrivain peut s'honorer de principes plus courageux, de vues plus désintéressées, d'une plus fière indépendance? Mon premier but, loin de prétendre le déguiser je me fais gloire de le dire, mon premier but, en me vouant à la périlleuse profession d'apôtre de la vérité, fut de mériter l'oubli de mes longues erreurs. Voilà le seul intérêt, la seule ambition que je connus jamais; et j'espère en obtenir le succès, car enfin qu'importent au public les écarts d'une folle jeunesse, si l'âge mûr lui paye un tribut noble et généreux? Mais malheur à ceux qui se feraient un titre de torts dès longtemps avoués, cruelle-

ment expiés, et peut-être suffisamment réparés, pour me refuser les égards que mérite tout citoyen incessamment occupé d'études de recherches, d'ouvrages qui intéressent le bien général!

Et quand une discussion publique est utile, qu'importe le genre d'intérêt auquel on la doit? C'est lorsque l'intérêt se cache, c'est lorsqu'il écarte et repousse tout examen critique; lorsque, n'écrivant rien, ne publiant rien, ne se servant que de paroles artificieuses et d'insinuations secrètes, qu'il varie au gré des circonstances et des personnes; il choisit les esprits crédules ou peu éclairés, pour exercer sur eux, dans les ténèbres, l'empire de la séduction: c'est alors que l'intérêt est suspect d'avoir des vues honteuses..... Eh! de quel droit, d'ailleurs, défendrait-on à un honnête homme d'augmenter sa fortune, en s'associant aux combinaisons que le bien public réclame? Se condamnera-t-il au silence par cette seule raison que ce qu'il dira de vrai et d'utile lui aura d'abord été suggéré par l'examen de son propre intérêt? Interdira-t-on à l'ami de la vérité de publier des calculs, d'en vérifier, d'en combattre la justesse, de développer ses vues sur des sujets d'économie publique ou particulière, parce que son attention sur ces objets aura d'abord été excitée par l'intérêt personnel de quelqu'une de ses relations? Auquel de ces deux rapports qu'on doive ces discussions, faut-il pour cela les proscrire? Sommes-nous destinés à n'être jamais que des enfants ignorants, ceints du bandeau sur lequel l'intrigue et le charlatanisme aient le

droit exclusif de nuancer leurs illusions?

« Et dans ce dernier cas même, poursuit Mirabeau, où sont donc les titres de M. de Beaumarchais pour s'instituer notre pédagogue? Pour nous imposer silence par la sotte magie de ces mots : « *Il parle pour son intérêt!* » *Il parle pour l'intérêt de ses amis!* » Et il continue par cette fougueuse apostrophe, citée comme un des morceaux les plus éloquents et et les plus parfaits qu'ait produits Mirabeau :

Pour vous, monsieur, qui, en calomniant mes intentions et mes motifs, m'avez forcé de vous traiter avec une dureté que la nature n'a mise ni dans mon esprit ni dans mon cœur; vous que je ne provoquai jamais ; avec qui la guerre ne pouvait être ni utile ni honorable; vous que je plains sincèrement d'avoir pu descendre jusqu'à prostituer votre plume, déjà trop avilie, à servir la cupidité de ceux-là mêmes, peut-être, dont les lâches manœuvres vous eussent imprimé la double flétrissure du ridicule et de l'infamie, si l'opinion publique pouvait jamais obéir à un coup d'autorité dirigé par l'intrigue, croyez-moi, profitez de l'amère leçon que vous m'avez contraint de vous donner. Souvenez-vous qu'il ne suffit pas de l'impudence et des suggestions de cour pour terrasser celui qui a ses forces en lui-même et dans un amour pur de la vérité, Souvenez-vous que, s'il est des hommes dont il est aisé d'endormir les ressentiments à l'aide de leur amour-propre, et qui, au prix de quelques éloges, laissent patiemment insulter leur morale; je ne suis pas un de ces hommes. La critique la plus mordante de mes ouvrages et

de mes talents m'eût laissé calme et sans humeur. Vingt lignes de plates exagérations sur mon style et mon éloquence, en me dévoilant mieux votre bassesse, ne m'ont rendu que plus sévère pour vos perfides insinuations. Retirez vos éloges bien gratuits, car sous aucun rapport je ne saurais vous les rendre; retirez le pitoyable pardon que vous m'avez demandé; reprenez jusqu'à l'insolente estime que vous osez me témoigner; allez porter vos hommages à vos semblables, à ceux qui, pour tout sens moral, ont de la vanité. Pour moi qui ne me connais d'autre mérite qu'un zèle ardent à servir la raison et la justice; qui ne trouvai jamais de talent que dans une forte persuasion, de noblesse que dans la bonne foi, de vertu que dans le courage utile; moi qui, pour tout vœu, n'aspire qu'à m'honorer jusqu'au tombeau de mes amis et de mes ennemis, je laisse à jamais vous, vos injures, vos outrages, et je finis cette fatigante polémique, qui vous laissera de longs souvenirs, en vous donnant à vous-même un conseil vraiment utile : *Ne songez désormais qu'à mériter d'être oublié*

Le patriotisme et le désintéressement qui animèrent Mirabeau dans toute cette polémique ne peuvent faire l'objet d'un doute pour toute personne impartiale, et il nous semble au contraire que, comme il le dit quelque part, « peu de citoyens ont eu le bonheur et le courage de rendre à leur pays un pareil service. » Voici en quels termes, répondant à des reproches de son père, il s'exprimait, dans une lettre écrite le 4 octobre 1788 :

« Vous avez dit de moi, mon père : *il a taré sa plume de la tache d'être vénale ; on sait que Calonne le payait.*

» Ma plume *vénale !* mon père ! Eh ! quand ai-je soutenu les contraires ? voilà le caractère de la vénalité. *On sait que Calonne me payait....* Certes, on sait qu'on ne sait rien..... Sollicité par tous ceux de mes amis qui pariaient pour mes opinions, de prendre part à leurs affaires, provoqué par Dupont lui-même (1), que j'en atteste, bafoué par lui de ne m'être pas fait 40,000 fr. de rentes dans les vertiges de l'agiotage, je suis resté étranger à toute spéculation même innocente ; j'ai vécu, petitement vécu, de mon travail et du secours de mes amis ; mais je n'ai jamais ni joué un écu, ni reçu un sou en présent, moi qui faisais fléchir, en quelque sorte, à mon gré, le balancier de la Bourse ; moi dont on aurait payé le silence de tout l'or que j'aurais voulu accepter ; j'ai, bien ou mal, à juste ou injuste titre, mais j'ai, de fait, rendu de très grands services aux finances sous le ministère de M. de Calonne. Je puis établir par pièces authentiques : 1° que l'écrit sur la Caisse d'escompte, si hâté et imparfait qu'il soit, a sauvé beaucoup d'honnêtes joueurs que des fripons allaient duper ; 2° que les *Saint-Charles* que j'ai trouvés à 900 fr., et jetés en huit jours à 400 fr., ont coûte 54 millions au royaume, et lui auraient sans moi, coûté, en peu de semaines, trois fois autant. Enfin, mo

(1) Dupont de Nemours.

père, j'ai fait rebrousser *les Philippines* (1) ; j'ai déjoué l'agiotage sous toutes les formes ; l'agiotage qui engloutissait tout le numéraire du royaume, décourageait toutes les industries honnêtes, et enfin, patronné à la cour, préparait à la France un débordement de corruptions nouvelles. Tant que M. de Calonne n'a pas été chef de parti, et de partie dans l'agiotage, il a trouvé cela très bien, et m'a même lancé. Mais il n'a jamais déboursé autre chose que les frais de l'impression des *Saint-Charles*, sur le compte de l'imprimeur, et dans ses mains. Quand le ministre a été agioteur, il a voulu m'imposer silence, et j'en ai parlé plus haut. Il a déchaîné contre moi ce saltimbanque de Beaumarchais. Vous savez le reste. Ma vengeance prise (et elle ne fut si sévère, si à mort, que parce que l'on voulait me *tarer de vénalité*), j'ai consommé une rupture déjà publique, en écrivant à M. de Calonne une lettre telle que jamais stipendié n'en écrivit de pareille à son acheteur, et si vous connaissiez cette lettre, que Dupont vous montrera, vous ne douteriez pas un moment que j'ai plaidé ma seule opinion, ma seule conviction ; et non pas un thème lâchement accepté en échange d'un salaire avilissant. »

Dans cette lettre à M. de Calonne, dont parle ici Mirabeau, on retrouve la véhémence et l'emportement de la réponse adressée à Beaumar-

(1) *Les Philippines*, c'est-à-dire les actions de la Compagnie des Philippines, autre création du financier Cabarrus et dont Mirabeau signalait aussi les déceptions.

chais, et c'est une des œuvres dans laquelle Mirabeau mit le plus son âme tout entière. L'exorde rappelle celui de la première Catilinaire :

Il est donc arrivé, Monsieur, ce moment que je vous ai prédit, et que j'ai vraiment redouté, ce moment où ma réputation, mes principes, ma sûreté, mon honneur, et pardessus tout, le bien de mon pays, me commandent également de vous citer au tribunal du public, et de le prendre pour juge entre nous.

Après six mois de vains efforts, d'inutiles conseils, de travaux infructueux, je me vois contraint de renverser dans ma propre opinion le trône que j'aurais voulu vous élever dans celle de tous nos concitoyens. Non-seulement il me faut renoncer à l'espoir de tout le bien que vous pouviez faire, mais il devient nécessaire que je m'oppose au mal que vous faites.

J'aurais voulu être votre caution, et vous me forcez à devenir votre dénonciateur. J'aurais consumé ma vie pour vos succès, il faut que j'emploie des heures pénibles à en préserver mes concitoyens. Eh ! comment, avec le sentiment profond de votre servile déférence pour des conseillers pervers, ne pas chercher à faire tomber de vos mains le sceptre qui détruirait enfin et nos propriétés et tous les principes qui nous servent de base ?... Oui, je dois essayer contre vous ce que peuvent la vérité, la raison, le patriotisme, pour arrêter dans sa marche inconsidérée un mi-

nistre insouciant et corrompu, qui, laissant flotter les rênes des finances au gré de l'ignorance aveugle et de l'avide cupidité, compromet l'honneur du gouvernement et celui de la nation.

Mirabeau rappelle ses relations avec M. de Calonne, leur première entrevue, où le ministre lui témoigna un désir vif de le voir travailler à répandre l'instruction sur différents objets d'économie politique :

Dès ce moment, je me montrai à vos yeux tel que j'ai toujours été, et vous pûtes connaître l'homme que vous envoyait le hasard.

« Si j'écris sur des matières d'administration, vous dis-je alors, je le ferai avec liberté, précision, énergie. Assez d'autres ont prostitué la puissance de la parole écrite à défendre ou protéger des erreurs : il est temps d'offrir un culte pur à la vérité; que le gouvernement ne s'attende pas à trouver chez le même homme les moyens des âmes fortes et les ressources des petites âmes; s'il croit que ma plume puisse seconder ses vues pour le bien public, il me laissera le caractère d'indépendance qui, seul en suppléant à l'insuffisance de mes talents, m'a obtenu le succès. »

Personne mieux que vous, monsieur, ne sait prendre tous les tons, toutes les formes. Vous applaudîtes vivement à ma loyale rudesse, et ce fut sur votre parole, que vous n'essayeriez jamais de me soumettre à un autre empire qu'à celui de ma persuasion, que je me rendis à l'invitation d'écrire sur toutes les parties de l'administration des finances qui

me paraîtraient mériter la critique ou les observations du patriotisme. Telle est la seule condition que j'aie jamais faite avec vous.

Mirabeau entre ensuite dans de longs développements sur les circonstances de ses divers ouvrages, et il termine par cette énergique conclusion :

Tel est, monsieur, jusqu'à ce moment, l'effet de votre commission. Eh ! plût à Dieu que je me trompasse ! Plût à Dieu que l'on pût me démontrer que vos procédés envers moi et mes ressentiments m'égarent ! Avec quel empressement je ferais, je ne dis pas un stérile désaveu, mais la déclaration sincère que je mérite une punition plus éclatante que celle dont vous me paraissez digne; et certes, ce ne serait pas m'être indulgent.

Mais hélas ! nous avons, dans votre administration, de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut attendre de vous ! Que verrons-nous si, par impossible, l'intrigue ou la faveur vous soutiennent encore en place après cette révélation de votre incapacité ! Quelle ressource vos stupides conseillers vous offriront-ils pour vous relever dans l'opinion publique ?.... De misérables loteries pour convertir nos capitaux en chances, et le Trésor royal en académie de jeu ?.... Un retour aux emprunts viagers, retour criminel, sous quelque nom que vous le déguisiez, malgré la répudiation solennelle de cet odieux gaspillage, prononcée il n'y a pas deux ans ?.... Une accumulation de services pour dévorer d'avance des revenus encore à

naître ?.... Une augmentation du nombre déjà si grand de fermiers, de régisseurs, de receveurs de toute dénomination, qui, pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés sous d'autres formes, acquerront le droit de dévorer les derniers restes de la substance du peuple ?....

Avec ces méprisables moyens, vous prolongerez peut-être pendant quelques mois votre existence précaire, entre les secours des usuriers et les dissipations des courtisans, mais quand les derniers et tristes regains de votre moisson ministérielle seront consumés; quand la méfiance générale se refusera au renouvellement des billets de finance ; quand tout crédit public et privé dans les affaires du roi sera épuisé, que ferez-vous ?....

Evoquerez-vous l'ombre de l'exécrable Terray ?... Je m'arrête; et le lecteur me trouve déjà coupable pour avoir osé prévoir les malheurs que votre administration amènerait infailliblement si elle pouvait durer. Mais qu'il se rassure, votre chute les préviendra, ou si vous êtes réservé pour commencer à les réaliser, l'amour du roi pour ses peuples ne vous laissera pas achever. Votre successeur fera de vous un grand et mémorable exemple; vous aurez été jusqu'au bout le phénix de nos finances, et le crédit renaîtra de vos cendres.

Maintenant que me reste-t-il à faire ? Ou plutôt, me permettant un retour sur moi-même, qu'ai-je fait? Quel fruit retirerai-je d'une attaque qui, dans le langage timide de l'égoïsme sous lequel périra bientôt le peu de vertu qui nous reste, sera qualifiée d'*auda-*

*cieuse*?... Quel fruit?... La chute du mini
malhabile, sinon pervers, qui ruine la na
et la déshonore, ou ma proscription ! J'ai
cette alternative et l'ai saisie sans effroi...
que ferai-je dans un pays où l'autorité s
plus puissante que la justice et la vérité
condées d'un grand courage?

Qu'on ne croie pas, au reste, que je m'abs
à me justifier d'avoir élevé la voix pour dé
dre la morale et la chose publique, au m
de la consternation du commerce, et du
cert d'éloges des lâches adulateurs de
abus d'autorité. Quoi! Il serait donné
homme de ravager la France par son i
rance, son inapplication, sa frivolité!
homme chargé d'une réputation odieus
conquise avec éclat dans un âge où la se
bilité presque naissante aurait dû lui su
pour repousser avec horreur les fonc
que lui offrait la tyrannie (1); cet ho
arrivé, par des voies tortueuses et la ter
même de son nom, au timon des affa
les plus importantes du royaume, nous
noncerait par son impéritie le retour
plus grandes calamités!... et un autre h
me, sans intérêt, sans intrigue, qui n'
puissance que celle de la raison, de mo
que son courage, de parti que le bien gén
de mobile que l'instinct impérieux, le dési
vincible de se dévouer pour les vérités gra
et utiles; cet homme ne pourrait pas
crime essayer de sauver la chose publi

(1) Allusion au rôle que M. de Calonne joua d
célèbre procès la Chalotais.

d'éclairer la religion du souverain, et de faire retomber sur la tête du coupable ministre tout le poids de sa corruption et de son incapacité!... Non, je n'hésiterai pas, je croirais outrager le roi, mon siècle et mon pays.

Et, qu'on y prenne garde : ce n'est jamais trop tôt, ce n'est jamais assez tôt que ce ministre peut être arrêté dans sa course; car l'impéritie d'un contrôleur général une fois démontrée peut compromettre le crédit public, dont la chute profonde est d'autant plus rapide et difficile à interrompre, qu'il s'était plus vivement élancé, et que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus de vigueur : que dis-je? le crédit public ne peut qu'être anéanti si les finances restent entre les mains de cet administrateur incapable. Dans une telle place, c'est assez du talent pour inspirer la confiance, source unique de tout crédit: l'habileté suffit à l'opinion, parce que, dans les fonctions publiques, l'habileté exclut l'improbité, quels que soient les principes de morale personnelle de l'administrateur; et voilà pourquoi, malgré vos funestes exploits de Bretagne, si votre avénement au ministère a effrayé un instant ceux qui croyaient aux profondeurs ténébreuses de votre âme, vos premières opérations n'en ont pas moins remonté le crédit public, parce qu'elles ont donné à croire que vous aviez de l'habileté, c'est-à-dire la véritable vertu de votre département.

Mais aujourd'hui qu'il est démontré que votre esprit consiste uniquement dans la facilité à parler et la grâce des tournures; votre talent dans l'art de ne jamais prendre un

parti décisif, et de capter le suffrage des ger
du monde par l'infatigable complaisance ave
laquelle vous leur prodiguez tout votre temp
qu'en un mot vous n'avez nulle capacité, qu
vous ne savez pas les éléments de votre mé
tier; que vous n'en connaissez pas même
langue : je le demande, que nous reste-t-il
la fin d'une des années les plus désastreuse
que le ciel ait envoyées depuis longtemps? A
moment où les circonstances politiques nou
menacent de plus d'un orage extérieur, où le
difficultés, les embarras, les dépenses s'ag
gravent tous les jours, à mesure que les re
sources diminuent avec la confiance, le num
raire, les capitaux, l'industrie? Au moment c
arrive le terme d'un impôt odieux dont le r
a juré de ne pas permettre la prolongatio
où la plus grande partie des revenus ne ren
trera pas au Trésor, tandis que l'autre s'écou
lera nécessairement en indemnités, sous pein
de frapper de stérilité un territoire inépu
sable par toute autre calamité que le fisc, ma
trop longtemps desséché par lui... Dans ces ci
constances, que nous reste-t-il pour caution, pou
présage de vos opérations ministérielles?.
Cette immoralité profonde qui vous est a
tribuée depuis trente ans dans toute l'Europ
que le souvenir du glorieux nom de la Ch
lotais atteste encore, et que vos complice
mêmes n'ont jamais essayé de couvrir, si c
n'est par l'éloge de vos grâces et de vot
aménité, plus fatales à la gloire de votre ad
ministration actuelle que vos erreurs passé
et vos bévues récentes... Certes, monsieu
quand il serait vrai que vous n'êtes pas m

chant (je le crois, la méchanceté suppose quelque force, et toute force vous est refusée, vous n'avez que les passions des petites âmes, le despotisme et la vanité); quand il serait vrai que vous n'êtes pas méchant, il ne l'est pas moins que tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagements, de respect pour la propriété et la liberté, vous est entièrement inconnu..... et c'est vous, cependant, qui tenez la grande chaîne des opérations du commerce, des engagements publics et de toutes les propriétés. Voilà, monsieur, voilà, je l'atteste, l'idée terrible qui m'a pénétré d'effroi pour la chose publique; et cette sorte d'effroi, véritable aliment du courage d'un bon citoyen, m'a, plus encore que mon injure personnelle, décidé à prendre la plume.

L'exemple que je donne est grand; il est périlleux aussi sans doute, mais il n'est grand que parce qu'il est périlleux. La vertu suppose la force, la gloire, le danger; c'est lui qui fait ici le seul mérite qui puisse m'être attribué... Eh que deviendrait la famille universelle, la grande société humaine, que deviendrait-elle sous les coups redoublés des préjugés, de l'ignorance et du despotisme (ces mots sont synonymes), si la nature ne produisait pas quelquefois des hommes capables de se précipiter dans les entreprises qui demandent de l'énergie, et qui exposent à des dangers!

Au nombre de ces entreprises, sans doute, il faut compter celle de réclamer infatigablement pour la chose publique dans un pays sans constitution, et sans liberté; d'y travailler, d'y concourir à l'instruction; peu de

projets sont plus hasardeux, mais il n'en est point de plus digne d'intérêt et d'estime ; car c'est de l'instruction seule qu'il faut attendre la restauration du royaume, la vraie gloire et la prospérité de la nation. Un administrateur, même habile, n'a d'influence que pendant son action ; et c'est alors qu'il ne trouve presque jamais qu'une faiblesse lâche et paresseuse dans ceux qui voudraient le bien, tandis que ceux qui veulent le mal lui opposent une force prodigieuse, parce qu'il opère à leur désavantage immédiat et particulier. Il faut lutter contre le torrent et dériver quelquefois pour affaiblir la résistance ; cependant si l'homme passe, et ses projets, ses vues, ses efforts avec lui, l'instruction reste ; elle fermente, elle germe, elle mûrit, et sa plus faible récolte prépare encore d'abondantes moissons..... Elle est donc vraiment belle, la place d'instructeur ! Oui, monsieur, croyez-moi, assez belle pour que les ambitieux subalternes, les ambitieux de cordons, de départements, de ministères, aient intérêt à consulter, écouter, observer l'homme qui sait, qui veut, qui peut instruire ses contemporains..... Je ne me cache pas de prétendre à cette prérogative, et peut-être ai-je quelque droit d'avouer cette ambition qui plaît à mon âme sans étonner mon esprit. Tout ministre dont les intentions seront pures m'encouragera ; car je ne puis que vouloir le seconder. Les autres trouveront en moi un ennemi implacable, avec lequel ils auront bientôt terminé la guerre si jamais je tombe en leur pouvoir.

Mais si j'échoue en cette occasion, que les

bons citoyens qui cultivent leur pensée et l'art d'écrire comme le gardien du droit de l'humanité, que les bons citoyens, dis-je, ne se découragent pas; qu'ils croient que c'est faute de talent ou mauvais choix de circonstances. Qu'ils me consolent en m'imitant, et qu'ils se tiennent pour certains que tôt ou tard les ministres indignes seront renversés, si l'on ose publiquement avoir raison contre eux, le dire et se nommer. En vain ces demi-dieux rugiront, en vain ils menaceront, ils frapperaient même en vain. Toujours la contradiction prêta des forces à la vérité, et les prétendues entraves qu'on croit pouvoir lui donner ne sont que des ressorts qui hâtent sa marche. Ah! si l'on savait se refuser à la complicité de tout mal; si l'on osait dévoiler celui que l'on aperçoit; si l'on se faisait un devoir de porter la discussion de tous les grands intérêts de la société au tribunal de la raison universelle, l'opinion publique, assise enfin sur des bases invariables, serait bientôt la reine des rois, et les rois ne seraient tout-puissants que pour le bien des peuples, source unique de tout bien pour eux-mêmes.

Mais je ne succomberai point. Notre souverain sentira qu'on doit quelque attention à l'homme qui, dans une attaque si sérieuse et si franche, n'a employé contre son ministre ni le langage de l'ignorance, ni le babil de la présomption, ni le venin de la médisance, ni le poison de la calomnie; qui a posé des faits, établi des principes, approfondi des discussions, et mis à la portée de tout lecteur attentif une question si grande, qu'il est très important au

gouvernement de revenir sur ses pas s'il s'est égaré. Ordonner le silence sur de tels intérêts par l'arbitraire ou la violence, ce ne serait pas gouverner ; se serait peser sur un terrain miné, en attendant l'explosion qui doit disperser les débris de ceux qui dorment sur la mine.

Loin à jamais d'un auguste prince, distingué par la justesse de son esprit autant que par l'élévation de son âme, l'imbécile et détestable maxime qu'il faut interdire au simple citoyen de scruter les œuvres des administrateurs. Cet axiome impie fut dicté par les délires de la tyrannie ou les terreurs de la médiocrité. Eh ! quelles conséquences n'en résulteraient pas ? quelle erreur ne serait pas sainte ? quel crime ne deviendrait pas sacré ? quelle faute cesserait d'être irréparable ? Vous-même, monsieur, n'avez-vous donc pas cru devoir donner un démenti formel à votre prédécesseur dans le premier arrêt du conseil que vous avez rendu ? Et, dites-moi, l'autorité souveraine en a-t-elle été moins puissante ou moins révérée ? Non, car on sait que les ministres peuvent se tromper ; on n'ignore pas qu'ils savent tromper ; eux seuls sont responsables de leur faute ; et peut-être cette opinion est-elle plus importante dans les monarchies absolues que dans les gouvernements limités. Car où la liberté n'est pas, le courage manque, mais la fureur éclate quelquefois ; on n'écrit pas contre les ministres, on ne se plaint pas du gouvernement, mais on songe, on se prépare à le détruire. Ces accès d'engourdissement et de frénésie ne conviennent pas à des Français. C'est hors du trône, monsieur,

qu'il leur faut des victimes; ils veulent n'avoir qu'à chérir l'autorité souveraine. Jamais elle ne leur paraît plus paternelle, plus digne de leurs bénédictions, qu'alors qu'elle rétracte une erreur de ses mandataires. Eh! comment la découvrirait-elle, cette erreur, s'il n'était pas permis de s'appliquer publiquement à reconnaître ce qui est juste et ce qui ne l'est pas? ce qui est mal et ce qui est bien? Quel est le ministre, je les interpelle tous, qui osera dire : *Moi et moi seul je sais tout; moi et moi seul je ne puis pas me tromper. Ou si je me trompe, que m'importe? ce n'est pas le bien public, c'est ma place que je veux. Non, je ne veux pas que l'intérêt commun soit enfin compris; je ne veux pas qu'il rallie les cœurs et les forces du peuple. Je veux que ce peuple ignorant puisse être entraîné par des passions aveugles contre son intérêt, et contre celui de son souverain; car mon intérêt à moi, c'est que chacun me laisse faire en silence. Périsse tout autre intérêt! que tous les cœurs se ferment! que toutes les langues se glacent! que toutes les mains soient enchaînées!...*

Tel est incontestablement le langage qu'il faut qu'un ministre se permette pour m'imputer à crime la liberté de cet écrit, et ce langage, notre roi ne le souffrirait pas. Adorateur constant de la morale et de la justice, il ne me condamnerait pas pour avoir défendu leur cause, qui est la sienne, puisque, gardien et chef de toutes les propriétés, son premier domaine est le respect universel et inviolable de la propriété. Je n'ai donc point attaqué son autorité, mais j'ai servi sa puissance. Je n'ai

point soutenu le procès de l'agiotage, comme on s'efforcera de le faire croire; j'ai soutenu le procès de la propriété, base de toute justice, de tout droit social, source unique, source intarissable des prérogatives de la souveraineté. Eh! qui oserait nier qu'un acte de législation tout semblable à celui qui vient d'arracher cinq cent millions d'engagements à la sauvegarde des tribunaux et des lois ne peut pas, au même titre, par les mêmes moyens, dans les mêmes principes, bouleverser les droits de tous, et mettre en combustion tout notre ordre social?

Donner à la nation, sur une loi récente, une telle alarme, porter des accusations si graves sur le ministre qui l'a promulguée, ce serait être coupable, pour peu que cette alarme et ces accusations ne soient pas fondées; mais du moment qu'elles le sont incontestablement, porter une telle loi, légitimer de pareilles terreurs, c'est commettre le premier des attentats, un crime de lèse-nation. Ainsi, monsieur, vous êtes profondément coupable, ou je vous ai horriblement calomnié; voilà ce qu'il s'agit de prononcer entre nous. Le plus ardent de mes vœux est d'entendre cet arrêt, et je jure, sous la caution de mon honneur, d'être toujours prêt à me présenter et même à me constituer prisonnier le jour où le roi voudra que ses tribunaux décident si je suis un calomniateur effréné, ou si vous êtes un ministre prévaricateur.

# SUR MOSES MENDELSSHON

ET

# LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS

Après avoir ainsi écrasé M. de Calonne, Mirabeau quitte la France pour éviter, par une retraite volontaire, les premiers coups de la vengeance du ministre. Après avoir parcouru diverses villes d'Allemagne, il fixa son séjour à Berlin. Les labeurs littéraires étaient les seuls moyens d'existence sur lesquels il pût désormais compter; loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur, car, à ses yeux, la première des professions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la préface du livre *sur Moses Mendelsshon*, publié pendant ce séjour à Berlin :

Ah! s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être utiles! Si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même, et sacrifier la gloriole à la dignité! Si au lieu de s'avilir, de s'entre-déchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâche qui se vend; si, méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme,

la superstition, la tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle la face de la terre serait changée.

Mirabeau avait admirablement conscience de cette belle mission de l'homme de lettres, et on a vu déjà s'il mettait en action ce qu'il sentait si bien. Le livre dont nous extrayons les lignes qui précèdent est intitulé : *Sur Moses Mendelsshon, sur la Réforme politique des Juifs, et, en particulier, sur la Révolution tentée en leur faveur, en* 1753, *dans la Grande-Bretagne.* Cet ouvrage fournit à Mirabeau l'occasion de traiter largement un des sujets qui convenaient mieux à son ardente philanthropie, à son amour de la liberté, à son goût et à son talent pour la polémique oratoire, pour les hautes questions de philosophie et de politique.

La préface est à elle seule un morceau très remarquable, dont nous extrairons encore le passage suivant sur l'efficacité souveraine de l'instruction :

Croyons que, si l'on excepte les accidents, suites inévitables de l'ordre général, il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs; que le jour où les lumières et la morale avec elles pénétreront dans les diverses classes de la société, les âmes faibles auront du courage par prudence; les ambitieux des mœurs par intérêt; les puissants de la modération par prévoyance; les riches de la bienfaisance par calcul, et qu'ainsi l'instruction diminuera tôt ou tard, mais infailliblement, les maux de l'espèce humaine, jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres périssables. »

La mort de Mendelsshon fournit l'occasion de ce livre, où Mirabeau écrit l'histoire intéressante et fait le portrait de cet homme qui, sorti d'une race encore méprisée, ci-devant avilie et proscrite, qui, difforme, infirme, malade, voué par l'obscure pauvreté de sa famille, par l'abaissement de sa caste réprouvée, à l'ignorance et à la misère, s'est cependant élevé par la morale pratique, à une sublime philosophie ; par la richesse de l'imagination, à un rang éminent dans les lettres ; par la science, à l'accroissement des lumières d'une civilisation très avancée ; par la charité, à un véritable apostolat de bienfaisance : par le crédit de son nom, au patronage de ses coreligionnaires ; par son zèle infatigable, à la plus haute influence sur leur instruction et leur amélioration morale. Mirabeau loue et analyse les principaux ouvrages de Mendelsshon : son livre des *Sentiments*, son *Phœdon*, imité de celui de Platon, dont l'âme, l'imagination et la poésie revivent dans son imitateur ; sa démonstration de l'immortalité de l'âme « si consolante pour la vertu, quoiqu'elle puisse absolument s'en passer, » démonstration appuyée de l'autorité de Leibnitz, Wolf, Kant, de toutes les ressources de la logique la plus exacte, et de toutes les inspirations de la morale la plus pure ; sa *Jérusalem*, admirable théorie de la tolérance en matière d'opinions religieuses. Puis il rend compte des persécutions que l'auteur d'un ouvrage rempli d'une charité si tendre éprouva, même de la part des chefs spirituels de ses propres coreligionnaires, à cette occasion ; et tel est peut-être le principal motif qui fit écrire à Mirabeau cette première partie du livre.

Après ces préliminaires empreints de l'intérêt le plus pénétrant, il aborde son sujet

principal, la nécessité de la réforme politique des juifs ; il rappelle les persécutions qu'à toutes les époques de leur histoire, ils ont souffertes dans leur culte, dans leurs personnes, dans leurs biens ; il expose l'injuste et dure réprobation qu'ils éprouvent encore depuis qu'ils ne sont plus formellement proscrits ; l'état tantôt d'abjection, tantôt de défiance, toujours de gêne et de restriction, où ils sont réduits presque partout. Il demande si les iniquités dont ils sont les victimes s'expliquent par leur religion ? Non, car l'antique intolérance a disparu devant les lumières, et cette religion n'a point de principes antisociaux. Par leur obstination à se renfermer dans leurs rites et leurs usages ? Non, car il y a d'autres sectes non moins exclusives, et n'ont-ils pas, d'ailleurs, quelque droit d'en être fiers et de s'y attacher, en voyant que vingt siècles de persécutions n'ont pu les abattre ? Par leur intolérance ? Non, car quelle communion n'est pas toute aussi intolérante à l'égard des autres communions ? Et pourquoi la loi, qui n'a rien à voir dans les croyances, suspecterait-elle l'intolérance de l'une, et ne se défierait-elle pas de celle des autres ? Par leurs mœurs ? Non, car ils sont moraux et religieux, chastes époux, bons pères et bons fils. Par leurs vices ? Non, car ils n'en ont pas plus et pas moins de vertus que les peuples qui les repoussent ou qui les maltraitent. Par leur avidité, par leur mauvaise foi ? Mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause ? N'est-ce pas le fruit nécessaire de la tyrannie qui leur interdit les moyens honnêtes d'existence, qui leur défend l'exercice des professions libérales et respectables ? Et comment leur demander l'obéissance aux lois dont la protection leur est refusée, à l'autorité qui, loin de les protéger, les opprime ?

A l'appui de ces considérations, Mirabeau détaille les malheurs dont la condition des juifs

est encore chargée; il les montre totalement exclus de quelques pays du Nord, à peine soufferts dans d'autres, entourés de vexations et de restrictions, ou tout au moins de défiance; partout ailleurs, si ce n'est en Hollande et en Angleterre, où ils valent beaucoup, parce qu'ils y sont bien traités; où ils sont laborieux, sages, réguliers, loyaux, parce qu'on les laisse tranquilles et libres, parce qu'on leur permet d'être heureux.

En supposant d'ailleurs, dit-il, qu'ils ne se montrassent pas tout de suite entièrement dignes de l'adoption complète que la justice et l'humanité réclament pour eux, ne voit-on pas que du moins leurs enfants ne tarderaient pas à la mériter et à en acquitter largement le bienfait?

Les colons qu'attirent ou reçoivent les divers Etats européens, depuis que les persécutions religieuses sont passées de mode, sont, pour la plupart, des hommes sans capacité, sans industrie, des enfants stupides, qui se figurent un ciel étranger plus serein que le leur et se promettent d'y passer des jours heureux, sans rien faire; des misérables même qui cherchent à échapper au glaive des lois: ce sont, en un mot, d'assez mauvais sujets, qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui rendent: mais plusieurs laissent des enfants qui, oubliant les vices ou les préjugés de leurs parents, produisent une génération de bons citoyens, et c'est assez pour dédommager avec usure le gouvernement: aussi n'en est-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repoussent les juifs! Quelle inconséquence!.....

Croit-on que ces émigrants, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale, ressemblassent à ceux qui ont fondé les empires les plus florissants (si l'espoir du genre humain n'est pas déçu), dont la terre aura jamais été embellie? Non certes. C'est avec des mœurs corrompues et des connaissances aussi bornées que leur fortune, que le plus grand nombre de ces malheureux allèrent chercher dans un nouveau monde un sort dont ils s'étaient peut-être rendus indignes dans le nôtre.

Enfin, Mirabeau rapporte l'acte du parlement anglais de 1753, qui donnait aux juifs la faculté de se faire naturaliser, sans nécessité d'abjuration préalable. Il raconte et développe les raisons qui furent publiées contre et pour cette mesure ; les unes empreintes de préjugés intolérants et fanatiques, d'égoïsme national irréfléchi autant qu'injuste ; les autres fortes de tous les arguments que peuvent fournir la raison, la justice et l'humanité ; l'acte du parlement n'en fut pas moins révoqué presque aussitôt que rendu, grâce à la pusillanimité du ministère ; et l'auteur l'en accuse avec autant d'énergie que de justesse. Il continue en combattant un écrivain savant, mais passionné, Michaelis, qui renouvelle contre les juifs tous les arguments surannés de l'intolérance et du fanatisme. Mirabeau cite et fortifie les réfutations déjà opposées par Mendelsshon, et finit par cette belle péroraison :

J'exhorte les adversaires des juifs (je voudrais que le mot *ennemi* fût banni de toutes les langues) à chercher de bonne foi si, dans cette importante discussion, ils n'ont pas toujours jus-

tifié l'oppression par les suites de cette oppression, cherché la cause dans l'effet, calomnié pour expliquer, supposé pour prouver, prédit pour répondre. Je les exhorte à se demander si ce n'est pas une légèreté très répréhensible, que de renforcer par des objections frivoles ou peu réfléchies, par des faits hasardés, si ce n'est absolument faux, par des suppositions odieuses et gratuites, un préjugé aussi barbare que celui qui mutile une nombreuse partie de l'espèce humaine, et la dégrade au-dessous du rang qu'assigna la nature à ses enfants. Ah! dans les problèmes de morale, c'est elle qu'il faut consulter; c'est sur des raisons générales, des données premières, originelles, et communes à toutes l'espèce, qu'il faut se décider. La nature humaine se ressemble partout. Les juifs seront ce que sont les autres citoyens dans chaque Etat où les mêmes droits leur seront accordés, où les mêmes obligations leur seront imposées. Et quand il serait vrai que la réforme politique des juifs entraînerait quelques inconvénients, quand leur régénération morale et physique demanderait quelque vigilance de police, quelques soins paternels, le gouvernement est-il institué pour autre chose? A-t-il des devoirs plus sacrés, de plus grands intérêts? Non, sans doute, il s'accuserait lui-même celui qui avouerait que la raison d'Etat exige de lui d'être à la fois cruel et timide, de bannir et d'opprimer les étrangers. Disons plus, il s'accuserait lui-même d'ignorance, d'impiété ou d'inactivité, le gouvernement qui avouerait son impuissance à rendre de la morale et des mœurs au peuple qui les a perdues

au sein de l'oppression, et qui les recouvrera infailliblement par un traitement plus équitable; car il ne faut, avant même la régénération morale des juifs, qu'une bonne police et quelques institutions simples et paternelles, pour faciliter le passage d'une de ces situations à l'autre..

Voulez-vous enfin que les prétendus vices des Hébreux soient si profondément enracinés, qu'ils ne puissent disparaître qu'à la troisième ou quatrième génération? Eh bien! commencez tout à l'heure, car ce n'est pas une raison pour reculer cette grande réformation politique d'une génération, puisque sans cette réforme, on ne verrait jamais une génération corrigée; et la seule chose que vous ne puissiez pas conquérir, c'est le temps perdu.

# LETTRE SUR CAGLIOSTRO ET LAVATER

C'est à peu près à la même époque que se rattache une brochure intitulée *Lettre du comte de Mirabeau à M. *** sur MM. Cagliostro et Lavater.* Son but est de flétrir l'impudent charlatanisme de l'un et de combattre le fanatisme loyal mais dangereux de l'autre. Il a surtout pour but de dénoncer hautement « un charlatanisme philosophico-cabalistique qui mène droit au fanatisme et à l'intolérance. » Il montre sans peine que les princes, surtout les princes absolus, sont assez entourés d'illusions dont leurs vertus mêmes sont déçues, d'illusions nuisibles aux peuples dont le sort est entre leurs mains, pour qu'on doive interdire l'accès des trônes à des séductions dont le moindre effet est de distraire l'attention des souverains des véritables sources de la prospérité publique; du reste, Mirabeau ne dénonce point Lavater à l'autorité; c'est au nom de la liberté et de la raison seules qu'il s'élève contre lui :

Si, comme on n'en saurait douter, ces extravagances ont acquis en Allemagne une très grande faveur; si Lavater a, parmi les citoyens de toutes les classes, chez les jeunes femmes, comme chez les vieilles dévotes, chez les princes comme chez les artisans, dans les palais comme dans les estaminets, un nombre

infini de crédules admirateurs; si ses lettres circulaires ou pastorales, ses fauteurs et ses disciples, ses partisans et ses amis, s'efforcent d'infecter tous les rangs, tous les pays, toutes les communions, d'un christianisme philosophico-cabalistique qui mène droit au fanatisme et à l'intolérance; si, celui qui n'y croit pas est à peine souffert dans certaines cours d'Allemagne, s'il est irrémédiablement regardé comme un athée très immoral; si les têtes s'échauffent et s'exaltent; si la fermentation est telle que déjà les protestants et les catholiques murmurent les uns contre les autres, s'insultent, s'accusent et se calomnient réciproquement, ces extravagances ne sont que trop importantes et méritent d'être dévouées du moins au mépris des amis de la paix et de la

. . . . . .

A Dieu ne plaise que l'autorité s'en mêle! Le plus léger grain de persécution, et Lavater serait bientôt un dieu et ses adhérents des prophètes. Mais que les sages élèvent la voix et fassent briller d'un bout de l'Europe à l'autre les armes de la raison et du ridicule.

Je voudrais surtout, je voudrais armer la raison, et, s'il le faut, l'amour-propre de ceux d'entre les princes que Lavater et autres adeptes, trompeurs ou trompés, fanatiques ou fripons, sont parvenus à séduire, contre les extravagances honteuses et les fascinations grossières qui les ont infatués... Eh! que gagneront-ils donc à cette pitoyable facilité, à ces déplorables faiblesses?.... la perte d'un temps plus précieux pour eux que pour les autres mortels, le vide du repentir et des re-

grets, et la chute de leur considération personnelle...

Quoi donc ! l'accumulation des fourberies de tous ces jongleurs, copistes plus ou moins adroits, mais toujours copistes les uns des autres, et leurs éternels non succès, ne disent-ils donc pas assez que leurs promesses sont menteuses ? que pour les princes, il n'y a de trésor que dans une sage économie, et la bienfaisance éclairée qui multiplie au sein de leurs Etats les riches et les heureux ? de bonheur que dans la paix d'une bonne conscience et l'acquit de leurs intéressants devoirs, seule jouissance sur laquelle il est impossible qu'ils se blasent ? de divination que dans la prévoyance et dans la connaissance des hommes ? de magie que dans le grand art d'inspirer la confiance et de se faire aimer ?...

Et si ces misérables jongleurs, toujours poussés par la soif de l'or et celle de l'intrigue, éloignaient des cours qu'ils obsèdent les sages et les bons citoyens, toujours peu curieux de se compromettre avec des aventuriers et des charlatans ; si, distrayant l'attention des princes des véritables sources de la prospérité publique, ils parvenaient, par la force presque irrésistible de l'habitude, ou par les séductions de l'amour-propre qui ne veut pas avoir été trompé ; s'ils parvenaient à les circonscrire, à les enchaîner, à les hébéter, dans le cercle de leurs déceptions, de leurs prestiges ; si la haine pour la résistance, cette maladie contagieuse et mortelle de tous les princes absolus, allait changer ces rêveries ténébreuses en un système d'intolérance et de

persécution... ah! que deviendriez-vous? les jouets et les victimes, les prédicants et les satellites des superstitions les plus honteuses qui aient jamais infesté la terre!...

Dira-t-on que mon imagination s'exhalte, et que je franchis les bornes du possible?... Eh! connaissez-vous donc les bornes de la superstition, du fanatisme, des rêves, des délires de l'imagination?... Pauvres humains! dont le sort, d'un hémisphère à l'autre, dépend uniquement du petit nombre d'êtres auxquels sont livrés, comme autant de troupeaux, vos peuplades asservies! Pauvres humains! qui prodiguez tous les efforts de l'adulation et les philtres de la corruption pour gâter, pour aveugler, pour paralyser les sens et les facultés morales de vos conducteurs!... Croyez-vous donc que la tolérance, même religieuse (toute autre est à peine connue), soit si avancée sur la terre?... Je ne connais quelque tolérance qu'en Angleterre, où, sans doute encore, elle est loin d'être ni parfaite, ni complète. J'en connais à Amsterdam, où la force des choses a nécessité la sagesse; j'en connais à Berlin, où l'homme supérieur qui tient les rênes de l'État a su mépriser la plupart des hochets de la folie humaine... Partout ailleurs, j'ai vu l'intolérance diminuer avec le zèle religieux, mais je n'ai pas vu la tolérance; j'ai vu les hommes combattre, et les gouvernements se passionner pour les opinions même les plus folles des gouvernés, qui le plus souvent n'étaient que leurs stupides échos, et les imbéciles émissaires de l'autorité usurpatrice contre leurs propres droits...

Pauvres humains! qui disputez sur tout, qui repoussez avec violence la contradiction la plus légère, vous parlez de tolérance! et il n'est pas un pays sur la terre, je n'en excepte pas les nouvelles républiques américaines, où il suffise à un homme de pratiquer les vertus sociales, pour participer à tous les avantages de la société... Ah! parlez de tolérance, comme vous parlez de patrie, de lois, de constitution, de liberté, sans avoir ni lois, ni constitution, ni liberté, ni patrie. Peut-être à force de répéter ces mots, finirez-vous par désirer de savoir ce que c'est; peut-être en viendrez-vous même jusqu'à n'être pas fâchés de jouir enfin d'une vraie tolérance, d'avoir une constitution, des lois, une liberté, une patrie... Parlez-en donc; prononcez ces mots sacrés que votre légèreté profane, mais souffrez que ceux qui leur donnent un plus grand prix, une étendue plus vaste, qui se dévoueraient pour réaliser ce qu'ils expriment, qui voient dans la tolérance et dans la liberté les sauveurs du monde, et ne les voient que là; souffrez qu'ils veillent de près sur les ennemis que voudraient leur susciter les jongleurs de tous les rangs, de toutes les professions, de tous les genres. Tolérez Cagliostro, tolérez Lavater; mais tolérez aussi ceux qui les dénoncent comme des insensés, parce qu'il répugne à prononcer qu'ils sont des fripons.

# LETTRE A FRÉDÉRIC-GUILLAUME

## LETTRE A FRÉDÉRIC-GUILLAUME

Pendant le séjour de Mirabeau en Prusse, Frédéric II meurt, et son neveu Frédéric-Guillaume II lui succède. Le jour même de l'avénement du nouveau souverain, Mirabeau lui remet une lettre, œuvre spontanée d'un esprit incessamment occupé d'idées généreuses et d'utiles réformations. Cette lettre éloquente fut publiée huit mois après; elle nous permet d'apprécier une fois de plus les principes au triomphe desquels Mirabeau s'était consacré si complétement depuis son entrée dans la carrière politique :

Vous parvenez au trône dans une heureuse époque; le siècle s'éclaire de jour en jour; il a travaillé, il travaille pour vous, il vous amasse des idées saines; il étend son influence sur votre nation que tant de circonstances ont retardée; une logique sévère juge de tout aujourd'hui; les hommes qui ne voient que leur semblable sous le manteau royal et qui en exigent des vertus, sont plus nombreux que jamais; on ne peut plus se passer de leur suffrage; il ne reste à leurs yeux qu'un genre de gloire, tous les autres sont épuisés : les succès militaires, les talents politiques, les prodiges des arts, les progrès des sciences, tout a paru et brillé tour à tour d'une extrémité de

l'Europe à l'autre ; la bienfaisance éclairée, qui organise et vivifie les empires, ne s'est point encore montrée sur le trône, pure, sans mélange. C'est à vous à l'y faire asseoir ; cette gloire sublime vous est réservée. Votre prédécesseur a gagné sans doute assez et peut-être trop de batailles ; il a trop fatigué les cent voix de la Renommée ; il a, pour plusieurs règnes, pour plusieurs siècles, à peu près tari la gloire militaire . . . . . .

Avec plus de facilité, vous pouvez vous créer une gloire plus pure, non moins brillante, et qui soit la vôtre uniquement ; Frédéric a conquis l'admiration des humains ; mais jamais Frédéric n'obtint leur amour ; il peut vous appartenir tout entier . . . . . .

Veuillez, ah ! veuillez recueillir les trésors qu'étale sur vos pas la Providence ; méritez les bénédictions du pauvre, l'amour du peuple, le respect de l'Europe, les vœux des sages ; soyez juste, soyez bon, et vous serez heureux, vous serez grand !

Grand ! sire, vous voudrez ce titre ; mais vous le voudrez de la bouche de l'histoire et de celle des siècles futurs. Vous le dédaigneriez dans celle de vos courtisans. Si vous faites ce que le fils de votre esclave aura fait dix fois par jour, mieux que vous, ils diront que *vous avez fait une action extraordinaire*. Si vous obéissez à vos passions, ils diront que *vous faites bien ;* si vous prodiguez le sang de vos sujets comme l'eau des fleuves, ils diront que *vous faites bien* ; si vous affermez l'air, ils diront que *vous faites bien ;* si vous vous vengez, vous si puissant ! ils diront que *vous faites*

*bien*..... Ils l'ont dit quand Alexandre, dans l'ivresse, déchira d'un coup de poignard le sein de son ami! Ils l'ont dit quand Néron assassina sa mère.

Mirabeau recommande au roi de prendre, dès le commencement de son règne, des habitudes laborieuses, qui serviront de règle à tout ce qui l'entoure.

Si vous remplissez infatigablement vos devoirs, sans jamais ajourner au lendemain le fardeau du jour précédent; si, par des principes grands et féconds, vous savez les simplifier et les mettre au niveau des forces d'un homme; si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter, si vous protégez toutes les propriétés, si vous facilitez les travaux utiles; si vous effrayez les petits oppresseurs qui, sous votre nom, voudraient empêcher les hommes de faire, pour leur avantage, ce qui leur convient sans nuire à autrui, un cri unanime bénira votre autorité, la rendra plus sacrée, plus puissante, et tout vous deviendra aisé, car toutes les volontés et toutes les forces se réuniront à votre force et à votre volonté; votre travail acquerra, chaque jour, une nouvelle douceur. La nature a rendu le travail nécessaire à l'homme. Elle lui a donné aussi ce précieux avantage, que le changement de travail est, tout à la fois, pour lui, un délassement et une source de plaisir. Qui plus facilement qu'un roi peut vivre selon cet ordre de la nature? Un philosophe a dit qu'*aucun homme n'est aussi ennuyé qu'un roi;* il de-

vait dire *un roi fainéant*. Eh! comment l'ennui pourrait-il atteindre le souverain qui veut faire son métier? Entretiendra-t-il jamais mieux la vigueur de son esprit et sa santé même qu'en se préservant, par le travail, du dégoût que doit éprouver tout homme de sens au milieu de ces diseurs de riens, de ces artisans de fastidieuses louanges, qui n'étudient le prince que pour le corrompre, l'endormir, le voler? Leur seul art est de le rendre apathique et faible, ou impatient, brusque et inappliqué... Votre peuple jouira de vos vertus, car il n'y a qu'elles qui puissent conserver, améliorer son patrimoine. Vos courtisans cultiveront vos défauts, car c'est sur vos seuls défauts que peuvent porter leur crédit et leurs espérances.

Mirabeau, fidèle à un principe sur lequel il revint toujours, recommande au prince de ne pas étendre l'action directe du pouvoir royal aux matières qui ne la réclament pas.

Pour vous, sire, comme il vous convient de *gouverner toujours bien, il est digne de vous de ne pas trop gouverner*. Pourquoi dans le gouvernement civil montrer le pouvoir du roi, lorsque les affaires peuvent aller sans lui. L'autorité une fois établie, la sûreté au dehors assurée, la justice civile et criminelle distribuée sur des principes d'égalité entre toutes les classes des citoyens, et par conséquent les propriétés de tout genre suffisamment calculées, les contributions judicieusement assises, les travaux publics, les chemins, les canaux sagement dirigés, que reste-t-il à faire au

gouvernement? Rien, qu'à jouir du travail des citoyens qui, en faisant leurs affaires sous votre protection pour leur plus grand intérêt, font celles de l'État et les vôtres.

Le prince qui examinera s'il ne vaudrait pas mieux laisser aller seules la plupart des choses humaines; un tel prince est encore à paraître, et c'est celui-là cependant qui gouvernera, comme Dieu, par le ministère de la raison et de l'intérêt de chacun, en assurant seulement à tous le fruit de leur intelligence et de leur travail. Où les hommes seront le plus libres, là sera le plus grand nombre, et là aussi ils auront le plus de soumission et d'attachement pour l'autorité; car l'autorité est essentiellement l'amie de la liberté qu'elle protége. Personne ne demande autre chose; sinon : *Faites en sorte qu'on me laisse libre et en paix.*

Il indique les réformes nécessaires et qu'il convient d'opérer à l'instant même :

Au nombre de ces choses, et la première au premier rang, je compte l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire l'obligation imposée dans vos États à tout homme de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ans et plus. Cette affreuse loi, née des nécessités d'un siècle de fer et d'un pays à demi barbare, cette loi qui dépeuple et dessèche votre royaume, qui déshonore une nation sans laquelle vous et vos ancêtres n'auriez été que des esclaves plus ou moins décorés, cette loi ne vous vaut pas un soldat de plus que ceux que vous auriez par un arrangement sage, pour recruter l'ar-

mée prussienne d'une manière qui élève les âmes, qui ajoute à l'esprit public, qui ait les formes de la liberté, au lieu de celles de l'abrutissement et de l'esclavage. Dans toute l'Europe, et chez vous plus qu'ailleurs, on a la stupidité de laisser perdre un des plus utiles instincts sur lesquels puisse être fondé l'amour de la patrie; on a exigé des hommes d'aller à la guerre, comme de vils troupeaux à la boucherie; tandis qu'il n'y avait rien de plus facile que de faire pour eux du service public un objet d'émulation et de gloire.

Ici, Mirabeau pressent et propose la grande mesure politique dont il fut, peu après, le principal promoteur dans son propre pays, c'est-à-dire l'établissement *de la garde nationale* (1):

Que vos paysans forment dans leurs paroisses des compagnies nationales qui s'exerceront le dimanche; que les compagnies nationales nomment entre elles des grenadiers;

(1) Nous verrons ailleurs qu'il fut le premier à demander en France cette institution, dont la vaste portée de son esprit avait calculé les résultats. On peut meme dire qu'il institua la garde nationale avant l Assemblée constituante elle-même; en effet, ce fut par une institution semblable, quoique accidentelle, que, deux ans et demi après l'écrit dont nous rendons compte, il sauva Marseille du pillage des brigands et des horreurs de la guerre civile. Nous n'anticiperons pas sur cet événement, le plus glorieux de la vie de Mirabeau; mais nous ne pouvons nous refuser de prouver, par son propre témoignage, la justesse du rapprochement que nous faisons ici. Nous emprunterons cette citation à son discours sur la procédure prévôtale de Marseille, prononcé à l'Assemblée nationale, dans la séance du 12 janvier 1790; discours où

que les choix soient faits à la pluralité des voix : tout arbitraire se trouvera banni, tout choix deviendra une distinction.

Il réclame ensuite contre une des lois les plus dures de la Prusse; il revendique avec les autres libertés la liberté d'émigration, dont nous le verrons se constituer de nouveau le défenseur à l'Assemblee constituante, dans des circonstances délicates et difficiles, mettant ainsi les principes au-dessus de la raison d'Etat :

Donnez la liberté de s'expatrier à quiconque n'est pas retenu d'une manière légale, par des obligations particulières; donnez par un édit formel cette liberté. C'est encore là une de ces lois d'éternelle équité que la force des choses appelle, qui vous fera un honneur infini, et qui ne vous coûtera pas la privation la plus légère; car votre peuple ne pourrait aller chercher ailleurs un meilleur sort que

Mirabeau, cédant aux convenances de sa position, raconte les faits, sans mentionner la part qu'il y a prise : « Marseille, comme ville frontière et comme port de mer, a toujours dans son sein une foule d'étrangers, d'inconnus, de matelots de diverses nations, de gens sans fortune et prêts à tout entreprendre. Ces hommes se rassemblèrent dès le lendemain de l'émotion populaire dont je viens de parler (l'émeute du 21 mars 1789). On les entendit menacer les magasins des négociants; aussitôt, une foule de jeunes citoyens se réunit pour les repousser. Leurs offres sont accueillies, Les brigands sont environnés, dispersés; et la formation de ces jeunes citoyens en milice bourgeoise fut leur récompense. Il ne suffisait pas d'avoir préservé la ville d'une dévastation, il fallait encore prévenir le retour du même danger, et Marseille, faite pour donner de grands exemples, eut ainsi l'honneur de devancer les milices nationales. »

celui qu'il dépend de vous de lui donner, et s'il pouvait être mieux ailleurs, vos prohibitions de sortie ne l'arrêteraient pas. Les lois les plus tyranniques sur les émigrations n'ont jamais eu d'autre effet que de pousser le peuple à émigrer, contre le vœu de la nature, le plus impérieux peut-être qui l'attache à son pays. Le Lapon chérit le climat sauvage où il est né. Comment l'habitant des provinces qu'éclaire un ciel plus doux penserait-il à les quitter, si une administration tyrannique ne lui rendait pas inutiles ou odieux les bienfaits de la nature? Une loi d'affranchissement, loin de disperser les hommes, les retiendra dans ce qu'ils appelleront alors *leur bonne patrie*, et qu'ils préféreront aux pays les plus fertiles, car l'homme endure tout de la part de la Providence, tandis qu'il n'endure rien d'injuste de son semblable, et s'il se soumet, ce n'est qu'avec un cœur révolté. L'homme ne tient point par des racines à la terre, ainsi il n'appartient pas au sol ; l'homme n'est pas un pré, un champ, un bétail, ainsi il ne saurait être une propriété. L'homme a le sentiment intérieur de ces vérités simples, et l'on ne saurait lui persuader que ses chefs ont le droit de l'enchaîner à la glèbe ; tous les pouvoirs se réuniront en vain pour lui inculquer cette infâme doctrine. Le temps n'est plus où les maîtres de la terre pouvaient parler au nom de Dieu, si même ce temps a jamais existé. Le langage de la raison et de la justice est le seul qui puisse avoir un succès durable aujourd'hui ; et les princes ne sauraient trop penser que l'Amérique anglaise ordonne à

tous les gouvernements d'être justes et sages, s'ils n'ont pas résolu de ne dominer bientôt que sur des déserts.

Porté par la force de son esprit à anticiper sur la marche du temps, Mirabeau s'élève contre des institutions surannées et barbares, dont la raison publique n'obtint l'abolition que bien plus tard. Il dénonce au nouveau roi *le droit d'aubaine* :

Que vous rapportent ces restes de la barbarie féodale ? N'attendez pas pour les anéantir un système de réciprocité qui n'a jamais d'autre effet que de retenir les peuples dans un plus long état de déraison et de guerre ; ce qui est bon à faire pour la prospérité d'un pays n'a pas besoin de réciprocité. Si un Etat perd à ce que, dans un autre, on tyrannise les hommes et les propriétés, c'est à son gouvernement à se hâter de mettre fin chez lui à ces funestes mécomptes. Ne faut-il pas que quelqu'un commence ? Combien n'est-il pas noble et digne d'un roi de commencer, le premier, dans une chose juste et honnête ?

Mirabeau demande encore la liberté pour les bourgeois d'acquérir des terres nobles :

Qu'est-il résulté de l'absurde régime de la prohibition ? avilissement du prix des terres, c'est-à-dire de la première richesse de l'État ; dépérissement de la culture, déjà découragée par d'autres causes ; aggravation du terrible préjugé qui mutile la bourgeoisie et qui hébète la noblesse, en faisant de ses droits honorifi-

ques une source de considération exclusive qui la dispense d'en acquérir une autre; enfin nécessité absolue pour les roturiers d'expatrier tôt ou tard leur personne ou du moins leur fortune, puisque, lorsqu'ils ont acquis quelques capitaux, ils ne peuvent les employer ni dans le commerce, qu'étouffe le monopole, ni dans l'agriculture, qui ne les admet point à l'espérance de devenir propriétaires..... Partout où la bourgeoisie peut acquerir, partout où le commerce est en honneur, le pays devient riant; il offre l'aspect de l'abondance et de la prospérité; l'industrie commerçante éveille toutes les autres; la terre aussi demande ces procédés ingénieux qui animent la végétation et l'étendent sur le sol le plus ingrat. Ces procédés n'ont jamais été inventés dans les pays à noblesse, nous les devons aux constitutions où la naissance illustre disparaît devant les mérites et les talents dont elle est dépourvue.

Il s'élève contre l'abus des prérogatives de la noblesse, et contre l'ilotisme politique de tout ce qui n'est pas noble :

Abolissez ces prérogatives insensées qui remplissent les grandes places d'hommes médiocres, pour ne pas dire pis, et désintéressent le plus grand nombre de vos sujets d'un pays où ils ne trouvent qu'entraves et humiliations; méfiez-vous de cette aristocratie universelle, fléau des États monarchiques encore plus que des États républicains; et qui, d'une extrémité du globe à l'autre, opprime l'espèce humaine. L'intérêt du monarque le plus ab-

solu est tout entier dans ces maximes populaires ; ce ne sont pas les rois que les peuples appréhendent et repoussent, ce sont leurs ministres, leurs courtisans, leurs nobles, l'aristocratie, en un mot : *Si le roi le savait !...* disent-ils. Ils invoquent toujours l'autorité royale, et sont prêts à lui donner main-forte contre l'aristocratie ; eh ! d'où vient la force du prince ? si ce n'est du peuple ; sa sûreté personnelle ? si ce n'est du peuple ; sa richesse, sa splendeur ? si ce n'est du peuple ; les bénédictions qui, seules, peuvent lui faire sentir le bonheur ? si ce n'est du peuple ; et qui sont les ennemis du prince ? si ce ne sont les grands, les aristocrates, qui voudraient que le roi ne fût parmi eux que *le premier entre égaux*, et qui, partout où ils l'ont pu, ne lui ont laissé de prééminence que celle du rang, se réservant celle du pouvoir ? Par quelle étrange erreur faut-il que les rois avilissent leurs amis, et les livrent à leurs ennemis ? Le peuple a l'intérêt, il a la volonté qu'on ne trompe jamais les princes ; les grands ont l'intérêt et la volonté contraire. Le peuple est aisé à contenter, il donne et ne demande point. Empêchez que les oisifs titrés ne pèsent sur lui ; laissez ouverte la carrière que lui montra l'Être suprême en le créant, il ne murmurera point.

Mirabeau combat le préjugé qui met une si grande distance entre les fonctions militaires et les fonctions civiles.

Ce préjugé, sous un prince faible que votre maison, comme toute autre, peut produire

enfin, exposerait le pays, le trône même, à toutes les convulsions de l'anarchie prétorienne. Dans un État tel que le vôtre, il est possible que le militaire doive avoir la première considération; mais il ne faut pas qu'il en ait une exclusive, ou vous aurez une armée, mais vous n'aurez jamais un royaume.

Il insiste pour que les juges soient inamovibles, et que la justice soit rendue gratuitement; il demande que le roi crée des ateliers de travaux publics :

Soyez aussi le premier souverain dans les États duquel tout homme qui veut travailler trouve du travail; tout ce qui respire doit être nourri en travaillant; c'est la première loi de la nature, loi antérieure à toute convention humaine, c'est le lien de toute société, car tout homme qui ne trouve que refus à l'offre de son travail en échange de sa subsistance, devient l'ennemi naturel et légitime des autres hommes; il a le droit de guerre privée contre la société. Que partout, au sein des campagnes comme autour des villes, des ateliers soient ouverts à vos frais; que tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, y trouvent leur subsistance, au prix du travail; que vos sujets y apprennent ce que valent le temps et l'activité.

Mirabeau passe ensuite à l'instruction et à la liberté de la presse :

L'instruction, vous ne l'ignorez pas, est un des plus importants devoirs du souverain,

c'est aussi l'un de ses plus riches trésors. Le plus habile des hommes ne peut rien qu'en formant ceux qui l'entourent et dont il est obligé de se servir, qu'en leur apprenant sa langue, qu'en les familiarisant avec ses idées, avec ses principes. La liberté de la presse la plus entière doit donc être au nombre de vos premières opérations; non pas seulement parce que restreindre cette liberté c'est gêner l'exercice des droits naturels, mais parce que tout obstacle au progrès des lumières est un mal, un grand mal, surtout pour vous, qui ne pouvez tenir que de l'imprimerie la connaissance de la vérité et de l'opinion, ce premier ministre des bons rois..... La seule objection spécieuse contre la liberté illimitée de la presse, c'est la licence des libelles. On ne voit pas que la liberté de la presse leur ôte leur danger, parce que, sous son régime, la vérité seule reste : les libelles les plus calomnieux n'ont d'empire que dans les pays où l'on n'est pas libre de faire imprimer. C'est une contrebande qu'on ne saurait extirper, les peines ne retiennent que les honnêtes gens. Qu'on ne voie donc plus chez vous ce contraste absurde d'envoi de librairie étrangère, qu'il est absolument défendu d'inspecter, et de librairie nationale soumise à une inquisition sévère. Que tout circule. Lisez, et qu'on lise dans vos Etats; les lumières veulent monter de toute part jusqu'au trône : appelleriez-vous la nuit? Oh non! vous le voudriez en vain; vous y perdriez trop; sans obtenir même le fatal succès de les étouffer. Vous lirez, vous commencerez une noble association avec les li-

vres; ils ont détruit des préjugés honteux et cruels, ils vous ont aplani la route, ils vous ont servi, même avant votre naissance; vous ne serez point ingrat envers les travaux accumulés des génies bienfaiteurs; vous lirez, et vous protégerez ceux qui écrivent, car sans eux que serait l'espèce humaine, et que deviendrait-elle? Ils vous instruiront, ils vous aideront, ils vous parleront sans vous voir: sans approcher de votre trône, ils y introduiront l'auguste vérité; elle entrera chez vous, seule, sans escorte, sans dignité; elle n'aura ni titres, ni cordons, elle sera invisible et désintéressée; vous lirez, mais vous voudrez aussi que votre peuple sache lire; vous ne croirez pas avoir tout fait en recrutant chez les étrangers vos académies; vous fonderez des écoles, vous les multiplierez, surtout dans les campagnes; vous les doterez; vous ne voudrez pas régner dans les ténèbres; vous direz : *Que la lumière se fasse*, et la lumière naîtra à votre voix, et son auréole divine ornera mieux votre tête, que tous les lauriers des conquérants.

Mirabeau s'élève ensuite contre la loterie, qu'il appelle un fléau dévorant; et il résume en peu de mots ce qu'on peut en dire de plus sage et de plus énergique :

On vous répétera ce que de prétendus hommes d'Etat n'ont pas craint d'écrire et d'imprimer; *que la loterie peut être regardée comme un impôt libre et volontaire!*..... Un impôt!..... Quel impôt qui fonde ses plus grands produits sur le délire ou le désespoir! Quel impôt que

le plus riche propriétaire est dispensé de payer, et que les hommes sages, les meilleurs citoyens ne payeront jamais! Un impôt libre!... Étrange liberté! Chaque jour, à chaque instant du jour, on crie au peuple qu'il ne tient qu'à lui de s'enrichir avec un peu d'argent On propose un million pour vingt sous au malheureux qui ne sait pas compter, qui manque du nécessaire; et le sacrifice qu'il fait à ce fol espoir du seul argent qui lui reste, de cet argent qui apaiserait les cris de sa famille, est un don libre et volontaire!..... C'est un impôt qu'il paye à son souverain!

On vous dira encore que cette horrible invention qui empoisonne tout jusqu'à l'espoir. le dernier bien des humains, est un mal, mais qu'il vaut mieux que vous recueilliez vous-même la moisson de votre lotèrie, que si vous l'abandonniez aux loteries étrangères..... Ah! rejetez avec horreur cette arithmétique corrompue, ces sophismes détestables. Certes, il est des moyens de s'opposer aux loteries étrangères: on ne doit point appréhender ces collecteurs secrets; ils ne peuvent pas pénétrer fort avant lorsque la peine est sévère, et c'est bien là, c'est là seulement qu'un prix pour la délation est sans inconvénient, car c'est la peste circulante qu'on dénonce. La peine naturelle contre ceux qui favoriseraient les mises aux loteries étrangères est l'infamie, l'exclusion des places municipales, des corporations de marchands, du droit d'assister à la Bourse. Cette peine est très sévère, et suffit sans doute. Mais s'il fallait des remèdes extrêmes pour arrêter un tel délit, la peine de

mort..... cette peine qui révolte mon esprit, et glace d'effroi mon âme, cette peine prodiguée pour tant de crimes, et qu'aucun crime ne mérite peut-être, serait plus excusée par l'horrible liste des désordres et des malheurs qui naissent des loteries, que par les conséquences mêmes exagérées du vol domestique.

Mirabeau réclame une tolérance générale et plaide de nouveau la cause des juifs :

Sire, une grande, première et subite opération que je demande à Votre Majesté, au nom de son intérêt le plus prochain et de sa *gloire*, c'est une déclaration prompte et formelle, revêtue des caractères les plus imposants de la souveraineté, qu'une tolérance illimitée sera dans vos États à jamais ouverte à toutes les religions; vous avez une occasion très naturelle et non moins précieuse de faire une telle déclaration; consignez-la dans l'édit qui accordera toute liberté civile aux juifs; ce bienfait qui, dès les premiers moments de votre règne, vous fera surpasser en tolérance religieuse votre illustre prédécesseur, c'est-à-dire le prince le plus tolérant qui fut jamais, ce bienfait ne sera pas sans récompense; outre le surcroît nombreux de populations et de capitaux qu'il vous attirera infailliblement, aux dépens des autres pays, dès la seconde génération les juifs deviendront de bons et d'utiles citoyens. Il ne faut pour cela que les encourager aux arts mécaniques, et à l'agriculture, qui leur sont interdits; les affranchir des taxes particulières qui les surchargent;

les faire ressortir comme vos autres sujets des tribunaux ordinaires, en ôtant à leurs rabbins toute autorité civile. Je vous en conjure, gardez-vous de suspendre la déclaration de la tolérance la plus universelle; on craint dans vos États de perdre en ce genre plus qu'on n'espère de gagner; on redoute ce qu'on appelle vos préjugés, vos préventions, votre doctrine. Donnez un démenti à ceux qui vous ont annoncé comme intolérant (1). Montrez-leur que votre respect pour les opinions religieuses, remonte à votre respect pour le grand Être, et que vous êtes loin de prescrire la manière de l'adorer: montrez que, quelles que soient vos opinions philosophiques ou religieuses, vous ne prétendrez jamais au droit absurde et tyrannique d'y ranger les autres mortels.

Après cet exposé des améliorations que le nouveau roi pouvait réaliser tout de suite, Mirabeau entre dans l'examen des opérations aussi utiles, mais moins pressantes et moins faciles dont il croit qu'il faut s'occuper graduellement. Il blâme tout le système d'économie politique de l'ancien roi, « système si profondément vicieux..... impositions indirectes, prohibitions extravagantes, règlements de tout genre, priviléges exclusifs, monopoles sans nombre. » Il se récrie sur l'absurdité d'une fixation royale *des prix d'auberge, de la solde des laquais de louage, de toutes les choses nécessaires à la vie;* sur la prohibition qui frappe

(1) Frédéric-Guillaume II était partisan et dupe de la secte à la fois visionnaire et intolérante, dite des *Illuminés*.

les denrées venues des pays voisins, et que la Prusse ne produit pas; sur l'inégalité des impôts directs payés par le clergé, la noblesse, le peuple; par l'abandon où restent les domaines immenses qui sont en friches, et que des divisions judicieuses et des concessions à cens fertiliseraient rapidement; sur la concentration d'une masse énorme de numéraire dans le Trésor royal, inutile amas soustrait à la circulation, et dont l'entassement laisse dans un état d'inaction et de langueur mortelle l'industrie que le mouvement des capitaux vivifierait. Il propose de modérer les impôts indirects, les droits d'accise et de douanes, « dont le produit croîtra toujours en raison inverse de la quotité du droit, et de la rigueur de la perception; d'augmenter l'impôt sur la terre, dont aucune terre ne doit être franche; de favoriser le commerce de transit; d'abolir les monopoles, d'affranchir l'industrie, les arts, les métiers, le commerce qui ne peut vivre qu'à l'ombre de la liberté, le commerce qui ne demande au roi que de ne pas lui faire de mal. Vous affranchirez tout et ne donnerez point de priviléges; ceux qui les demandent sont presque toujours des ignorants ou des fripons, et il n'est pas de plus sûr moyen de tuer l'industrie que d'en accorder. »

Mirabeau termine par cette éloquente apostrophe :

J'ose espérer que ma franchise ne vous déplaira pas... Si elle vous touche, oh! Frédéric, méditez sur ces lignes sincères et libres, mais respectueuses, et dites, daignez dire :

« Voici ce qu'on ne m'avouera pas, et peut-être le contraire de ce qu'on me dira tous les jours. Les plus courageux n'offrent aux rois que des vérités voilées. Ici, je vois la vérité

toute nue... Ah ! cela me vaut mieux que l'encens vénal dont me suffoquent les faiseurs de vers, les panégyriques d'Académie, qui m'ont saisi au berceau, et qui me laisseront à peine au cercueil. Je suis homme avant d'être roi. Pourquoi m'offenserai-je, parce qu'on me traite en homme ? parce qu'un étranger, qui ne me demande rien, qui bientôt quittera ma cour pour ne me revoir jamais, me parle sans fard ? Il m'apporte ce que ses yeux, son expérience, ses études, son entendement ont recueilli ; il me donne gratuitement ces vrais et libres avis dont nulle condition d'homme n'a si grand besoin. Il n'a aucun intérêt à me tromper ; il ne peut avoir que de bonnes intentions... Examinons attentivement ce qu'il nous propose, car le simple bon sens, la candeur naïve d'un homme qui n'a d'autre métier que de cultiver sa raison et sa pensée pourraient bien valoir et la vieille routine, et les ruses, et les formules diplomatiques, et les dogmes ridicules des hommes d'État par métier. »

L'analogie nous présente ici un autre écrit qui fut publié plusieurs mois après sous ce titre : *Conseils à un jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation.* Ce ne sont plus ici les hautes généralités de l'écrit précédent ; c'est un ensemble d'observations qui traite du genre d'esprit qui convient aux princes, de leur influence sur les mœurs, de la conduite qu'ils doivent tenir avec les femmes, des soins qu'ils doivent prendre de se rendre accessibles et d'acquérir de la popularité ; de l'utilité pour eux de beaucoup questionner, de la sorte d'instruction qui leur est nécessaire, des études historiques auxquelles ils doivent s'adonner, etc.

# HISTOIRE SECRÈTE DE LA COUR DE BERLIN

Avant d'aborder maintenant le grand ouvrage sur la monarchie prussienne dont Mirabeau reunit les documents pendant son séjour à Berlin, nous allons parler d'une circonstance qui a prêté doublement à de fâcheuses interprétations; la mission secrète dont Mirabeau fut chargé par la cour de France, et la publication de la correspondance qu'il avait adressée à ce sujet au ministère français sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français, depuis le mois de juillet* 1786 *jusqu'au* 19 *janvier* 1787.

Ses amis, Panchaud, le duc de Lauzun, l'abbé de Périgord, avaient depuis longtemps conçu et toujours nourri l'espoir d'obtenir du gouvernement qu'il employât Mirabeau d'une manière assortie à sa naissance et surtout à ses talents. Son séjour en Prusse, l'accueil qu'il avait recu, les travaux honorables qui l'y avaient occupé exclusivement, leur fournissaient une occasion qui parut favorable. Ils remontrèrent aux ministres l'utilité que la diplomatie pourrait tirer d'un tel homme séjournant à Berlin, au moment où la mort prochaine d'un roi qui régnait depuis quarante-six ans, et l'avènement d'un successeur à qui l'on supposait un tout autre système politique, pourraient amener des changements majeurs dans les rapports établis entre les grands Etats de

l'Europe. Ces représentations furent écoutées; soit confiance de la part de M. de Tergennes et de M. de Calonne, soit seulement terreur de la part de ce dernier, on demanda à Mirabeau, et il fournit sur-le-champ, un *Mémoire sur la situation actuelle de l'Europe.* Ce document, daté du 2 juin 1786, se trouve en tête de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin.*

Mirabeau expose qu'il y a tout à craindre du côté de Joseph II, à qui un pouvoir absolu et la secrète assistance de la Russie, donnent des moyens de nuire. Ses vues, comme celles de Catherine II, tendent à réaliser le *système oriental.* L'empereur nourrit son projet favori d'envahir l'Italie ou de bouleverser l'Allemagne, et l'accomplissement, soit complet, soit partiel de ses plans, aurait pour effet de ruiner l'équilibre de l'Europe. Le successeur du roi mourant, Frédéric-Guillaume, est menacé dans la possession de la Silésie, même dans l'existence politique de ses États par les projets de l'empereur d'Autriche, la complicité de la Russie, l'agonie de la Pologne. Ces intérêts le tournent vers la France; mais il est mécontent d'elle, parce qu'elle a peu ménagé son beau-frère le stathouder. Les Anglais se serviront de Frédéric-Guillaume pour troubler la paix du continent. Ils font des armements considérables; ils se lient étroitement avec la Russie, qui leur donne le privilége exclusif des munitions navales. Ils sont encouragés par le désordre des finances françaises à faire à la France une guerre à la fois de rancune, de représailles, d'ambition.

Après avoir ainsi exposé la situation, Mirabeau indique l'attitude nouvelle qui convient à la France:

Telle est la crise qui menace le repos de l'Europe; qu'avons-nous à y opposer?

Plus de deux cent quarante millions d'anticipations; soixante millions d'excédant de la dépense sur la recette, si l'on supprime le troisième vingtième que l'on a juré d'abroger : trente-huit, si l'on ne fait pas l'outrage à la foi publique de renouveler ce terrible impôt; nos fonds royaux dans la boue; l'agiotage ruinant Paris, qui dessèche le royaume; les peuples épuisés et mécontents, le commerce aigri et découragé; la désunion au dedans; le discrédit au dehors; une marine non équipée, et impossible à renouveler en cas de malheur; des troupes incomplètes et incontestablement les plus mauvaises d'entre les bonnes; l'alliance de l'Espagne qui ne nous a jamais que contrariés dans nos opérations; l'alliance douteuse de la Hollande, qui sera le premier tison de la guerre; celle des Suisses, qui tremblent pour eux-mêmes, et peut-être à cause de nous, sur lesquels ils ne comptent plus que précairement et avec inquiétude; celle du roi de Sardaigne qui nous regarde presque comme des ennemis secrets, depuis que nous hésitons à lui garantir ses États, et qui ne peut avoir aujourd'hui d'autre ambition que de préserver son existence; pas un ami en Allemagne, la méfiance universelle à la place; la plus profonde ignorance des projets de nos ennemis; la diplomatie la plus inactive de l'Europe, bien que la mieux payée; en un mot, cette situation véritablement caduque et fatale, de n'être ni propre à maintenir la paix ni prêt à soutenir la guerre.

A la vérité, la France où la nature fait tout pour le gouvernement en dépit de lui-

même, la France, ce royaume inépuisable en hommes et en argent, pour peu qu'on sache solliciter l'un et mettre en œuvre les autres, la France offre mille et mille ressources; mais pouvons-nous trop nous hâter de changer le fatal ordre de choses où nous sommes tombés, de prendre les moyens d'être exactement avertis, d'essayer s'il est donc vrai qu'il soit impossible de se rapprocher sérieusement et solidement de l'Angleterre, en faisant porter — sur un traité de commerce, qui, quelqu'avantageux qu'il puisse paraître aux Anglais, ne fera pas qu'ils soient jamais autre chose que nos voituriers, — une alliance offensive et défensive, à laquelle nous associerons la Prusse dans le seul but formellement déclaré de garantir à chaque puissance ses possessions respectives.

N'est-il pas temps, en un mot,—si nous ne voulons pas sortir de notre routine, par cette sublime révolution qui assurerait la paix du monde, et qui n'a de difficulté peut-être que la pusillanimité qui empêche de la tenter,—de nous préparer, ne fût-ce que pour retarder la guerre, de nous préparer surtout aux Indes, où l'on frappera mortellement nous et nos alliés au premier moment, sans nous menacer le moins du monde; en un mot, de rétablir nos affaires au dehors et de les ravitailler au dedans?

Les ministres durent assurément être frappés de ce *Mémoire* concis et substantiel, écrit avec une liberté et une hardiesse étranges, et que l'auteur caractérisait fort bien en disant qu'il le donnait *en homme libre et non en cour-*

*tisan* : *Mémoire* rempli de vues, de faits, de prédictions, de reproches, de conseils. Ils n'en donnèrent pas moins une mission à Mirabeau, et le 12 juillet 1786, il commença une correspondance qu'il continua jusqu'au 19 janvier 1787, et qui se compose de soixante-six lettres adressées principalement aux personnages qui servaient d'intermédiaires entre lui et M. de Calonne, c'est-à-dire à l'abbé de Périgord et au duc de Lauzun. Ces lettres abondent en traits vifs, en portraits tracés de main de maître, en observations intéressantes, et attestent le talent très marqué de leur auteur pour la diplomatie.

A l'occasion de cette correspondance, les ennemis de Mirabeau ont voulu l'accuser d'inconséquence et tacher de vénalité le principe même de sa mission, en flétrir la clandestinité, contester l'utilité de son travail, exagérer les profits pécuniaires qu'il en tira, profits d'autant plus lucratifs qu'ils étaient plus dégradants. Pour toute réponse, nous transcrivons le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait un an après à son père (4 octobre 1788) :

J'étais parti pour Berlin, afin de ne pas rester à la brèche; un compte rendu *de la Banque Saint-Charles* très injurieux pour moi, paraît; l'inique et fol arrêt du 2 octobre 1785, le suit. Calonne sait que je réponds, que je vais imprimer, que je foudroie les agioteurs et leur chef; il trouve qu'il est plus sûr de m'employer. Frédéric II se mourait; quelques-unes de mes lettres à mes amis avaient donné à croire que je voyais assez bien le pays; notre diplomatie y était peu active. D'après lui-même et d'après mes amis qui l'effrayent, le Calonne engage M. de Vergennes à me laisser

charger aux dépens du département des finances d'une commission secrète; on me mande à Paris; on m'y demande des notions préliminaires sur la Prusse, et je les donne en homme libre, et non en courtisan; on me remet instructions, chiffres, etc., et je repars pour Berlin, n'ayant d'autre frein sur l'argent que de compter *de clerc à maître*. Quand on m'avait demandé quel traitement je voulais, j'avais répondu ces propres mots : « Je ne dépenserai que pour vous, ainsi vous payerez » ce que je dépenserai; quant à l'avenir, puisque vous me mettez dans les affaires, c'est » à moi de m'y conduire assez bien pour que » vous ne soyez pas tentés de m'en ôter. » (Je ne les croyais pas, à dire vrai, aussi sots, ni aussi alarmés de tout talent, et surtout de tout caractère, qu'ils le sont en effet.) Quoi qu'il en soit, là commence l'unique prétexte qu'on ait jamais eu de dire que M. de Calonne me payait. En effet, le roi me payait, et voici comment il m'a payé. Je lui ai dépensé quarante-deux mille livres en huit mois et demi, y compris plusieurs dépenses secrètes, les frais de divers voyages et de deux secrétaires, le luxe de vêtements nécessaire dans les cours du Nord, les chevaux de tout genre indispensables à Berlin, les courses intérieures dans l'Allemagne, et l'acquisition des matériaux de la *Monarchie Prussienne*, primitifs éléments de mémoires pour eux. De ces 42,000 liv., le roi m'en doit 12 que je ne toucherai probablement jamais. Si vous ajoutez que je n'ai pas prédit un événement qui ne soit arrivé, et qu'il n'est pas arrivé un événe-

ment *prussien* que je n'aie prédit; si vous y ajoutez cinquante-quatre dépêches chiffrées, dont la moindre de seize pages, et quelques-unes de cinquante, je doute que vous trouviez que j'ai coûté plus que je n'ai valu. »

A ce propos il ne faut pas oublier de mentionner un véritable service que Mirabeau rendit à la France, et qui suffit à montrer avec quel esprit élevé il comprenait sa mission. Il obtint du ministère français qu'il attirât à Paris l'illustre mathématicien La Grange. Ce passage de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* mérite assurément d'être cité :

Il me semble qu'il y aurait ici en ce moment une acquisition digne du roi de France, et que M. de Calonne est fait pour lui proposer. L'illustre La Grange, le premier géomètre qui ait paru depuis Newton, le plus sage et peut-être le seul philosophe vraiment pratique qui ait jamais existé, recommandable par son imperturbable sagesse, ses mœurs, sa conduite de tout genre, en un mot l'objet du plus tendre respect du petit nombre d'hommes dont il se laisse approcher, est depuis vingt ans à Berlin, où il fut appelé dans sa première jeunesse par le feu roi, pour remplacer Euler, qui l'avait désigné lui-même comme le seul homme capable de marcher sur sa ligne. Il est très mécontent, il l'est en silence, mais il l'est irrémédiablement, parce que c'est du mépris que sont nés ses dégoûts. Les fougues, les brutalités, les folles jactances de M. de Hertzberg, l'association de tant d'hommes auprès desquels La Grange ne peut avec pudeur rester assis

la crainte très sage de se trouver pressé entre le repos philosophique qu'il regarde comme le premier des biens, et le juste sentiment du respect de lui-même, qu'il ne laissera pas blesser,— tout le convie à se retirer d'un pays où rien n'absout du crime d'être étranger, et où il ne supportera pas de n'être pour ainsi dire qu'un objet de tolérance. Dans cette conjoncture, il n'est pas douteux qu'il n'échangeât volontiers le soleil et l'argent de Prusse pour le soleil et l'argent de France, du seul pays de la terre où l'on sache rendre un culte au génie des sciences et des arts, et faire les réputations durables; du seul pays où La Grange, petit-fils d'un Français, et qui se souvient avec reconnaissance que nous l'avons fait connaître à l'Europe, puisse aimer à vivre, s'il lui faut renoncer à ses habitudes.

La Grange a ici six mille livres de pension. Le roi de France ne peut-il donc pas consacrer cette somme au premier géomètre de l'Europe et de ce siècle? Est-il au-dessous de Louis XVI de retirer d'une Académie misérable un grand homme qu'on y méconnaît, qu'on y mésallie, et de tuer ainsi par la plus noble des guerres le seul corps littéraire qui ait lutté contre les siens? N'est-ce pas aussi une générosité mieux entendue que tant d'autres? La France a si impolitiquement servi d'asile à tant de princes qui ne pouvaient que lui coûter! Pourquoi ne recueillerait-elle pas un grand homme qui ne peut que lui valoir? Elle a si longtemps enrichi les autres de ses pertes; pourquoi ne s'enrichirait-elle pas des fautes des autres?

Je suis très attaché à cette idée parce qu'

je la crois noble, et que j'aime tendrement l'homme qui en est l'objet. Je supplie qu'on me réponde le plus tôt possible.

Quant à la publication même de cette correspondance, qui eut lieu en janvier 1789, pendant que Mirabeau préparait à Aix son élection aux Etats généraux, ce fut peut-être une indiscrétion peu prudente et peu délicate, mais rien de plus. Au fait d'ailleurs, qu'est-ce que Mirabeau devait à ces gens-là? Quant à ceux qui ont dit à ce sujet que *Mirabeau chassé de Prusse se vengea en composant l'histoire secrète de Berlin*, ceux-là n'ont assurément jamais lu l'ouvrage dont ils parlent, et il faut s'en prendre à leur ignorance plus encore qu'à leur malveillance.

# DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE

Nous arrivons au grand ouvrage *de la Monarchie Prussienne* publié en 1788, compilation considérable (4 vol. in-4° ou 8 vol. in-8°), qui est sans contredit un des plus vastes tableaux de statistique qui aient été jusque-là publiés en France, et qui fut pour Mirabeau comme un cadre où il put ramener, rassembler, coordonner, au moins dans les considérations générales, tous les principes qu'il avait séparément professés, et aussi comme une occasion de montrer la vaste étendue de ses connaissances profondes dans les matières de politique et d'administration, de législation et de finances. D'ailleurs, derrière la Prusse, Mirabeau avait en vue la France, et il disait lui-même dans une lettre à son collaborateur allemand, Mauvillon :

Tous ces ouvrages doivent être faits comme Tacite faisait les mœurs des Germains, pour encadrer la satire de Rome. C'est France que je vois et veux voir dans Prusse, du moins pour l'exposition des principes que doivent démontrer les détails pour ici et pour là.

L'analyse détaillée de cet ouvrage nous entraînerait trop loin. L'indication des divisions du plan montre assez son importance : 1° les événements qui ont amené les électeurs de

Brandebourg au rang des plus puissants souverains de l'Europe; — 2° la description géographique des Etats du roi de Prusse; — 3° les productions et les richesses naturelles du royaume; — 4° les manufactures; — 5° le commerce; — 6° les dépenses et les revenus de l'Etat; — 7° son système militaire; — 8° l'instruction, l'enseignement, la religion, la législation.

Dès le début, Mirabeau par une dédicace adressée à son père, imprime à ce grand ouvrage un caractère noble, grave et vraiment monumental. Il l'offre, dit-il, « au philosophe patriote qui a fait de l'agriculture la plus importante affaire du gouvernement »; qui a flétri l'odieux impôt des corvées : qui a demandé les assemblées provinciales, c'est-à-dire pour chaque province :

Une administration particulière, dans laquelle les propriétaires eux-mêmes ou leurs représentants seraient chargés de répartir les impôts, de diriger les travaux publics, d'être les organes de l'autorité envers le peuple, ceux des besoins et des droits du peuple auprès de l'autorité.

Qui a développé cette grande vérité destinée à être un jour « la loi fondamentale de tous les corps politiques : »

Que les hommes en se réunissant en société, n'ont renoncé à aucune partie de leur liberté naturelle, puisque, dans l'état de la plus grande indépendance, nul d'entre eux n'a jamais eu le droit de nuire à la liberté, à la sûreté, ni à la propriété d'autrui; qu'ils n'auraient pu aliéner aucun des droits qu'ils tiennent de Dieu

et de leur nature, et qui sont inaliénables; qu'ils ont au contraire voulu et dû étendre par des secours réciproques leur sûreté, l'usage de leur liberté, leur faculté d'acquérir et de conserver des propriétés.

En terminant sa dédicace, Mirabeau fait un retour touchant et plein de noblesse sur lui-même :

Vous auriez désiré un fils plus digne de vous, j'ai tâché du moins de l'être par les occupations auxquelles j'ai dévoué mon faible talent.

J'ai tâché de ne traiter que des sujets sur lesquels il est nécessaire à l'humanité que l'opinion publique soit fixée. Je n'ai montré dans leur discussion ni faiblesse, ni préjugé. J'ai oublié que le hasard m'avait fait noble; que les circonstances m'avaient fait pauvre; qu'une longue suite de malheurs semblaient me faire dépendant. J'ai secoué ces fers; je me suis imposé la loi de ne dépendre que de la raison et de la justice, j'y suis parvenu; de ne dire que ce que je croirais la vérité, j'ai eu le bonheur d'éprouver que cette disposition seule suffisait pour donner quelque poids et quelque gloire.

. . . . . .

Plus j'ai avancé dans ce travail, plus j'ai senti qu'il m'était convenable de vous le dédier, et comme à un des auteurs les plus distingués, ou même à un des inventeurs de cette belle science de l'économie politique qui doit faire un jour le bonheur du monde, et

pour compenser un peu mon père, par cet emploi honorable de mon âge mûr, les peines qu'a pu vous causer ma jeunesse orageuse.

Vous ne pouvez voir avec indifférence que je devienne véritablement utile. Cette idée qui fait mon espoir et ma consolation, m'enhardit à mettre l'ouvrage et l'auteur à vos pieds (1)

Le passage suivant de l'introduction montre assez dans quel esprit Mirabeau conçut et écrivit ce livre. Il vient d'exposer les matières qu'il se propose de parcourir successivement :

Recueillir de telles informations, c'est servir les gouvernements, c'est les préparer à se guérir de la maladie meurtrière de vouloir trop régner. Car quand les modérateurs des empires seront dans les bons principes, ils n'auront que deux affaires : celle de maintenir la paix extérieure par un bon système de défense, et celle de conserver l'ordre intérieur par une administration exacte, impartiale, inflexible de justice. Tout le reste sera laissé à l'industrie particulière, dont l'irrésistible influence, opérant une plus grande somme de jouissance pour chaque citoyen, produirait infailliblement une masse plus considérable de bonheur public. Nul souverain, nul ministre, nul conseil ne peut connaître les affaires d'un million d'hommes seulement, et chaque individu sait, en général, très bien les siennes propres.

(1) Mirabeau attachait une grande importance à cet ouvrage. Il écrivait à son collaborateur Mauvillon, 8 octobre 1789 : « Je mourrais triste si ce monument ne restait pas sur mon tombeau. »

Pour prouver cette vérité, pour démontrer qu'il importe infiniment à la prospérité des nations, à la puissance de leurs chefs, qu'ils laissent à l'industrie la plus grande liberté, qu'ils gouvernent le moins possible..., il était absolument nécessaire de multiplier les recherches sur une monarchie qui, plus qu'aucune autre, a été soumise à un gouvernement très absolu, et incessamment occupé de tout surveiller, de tout réglementer, de tout prescrire. Je ne regretterai aucuns détails si leur ensemble parvient à convaincre les lecteurs de bonne foi du néant des objections avec lesquelles on essaye d'éloigner la pratique des saines maximes de l'économie politique, et s'il rend enfin impossible aux sophistes d'échapper à des preuves fondées sur des faits qu'ils ont tant de fois attestés.

La philosophie tout entière du livre est contenue dans cette page, et cette préoccupation donne une singulière originalité à ses aperçus historiques, notamment en ce qui concerne Frédéric II, qu'il avait connu personnellement. et dont, après Voltaire, il avait subi le charme, mais sans aliéner le moins du monde l'indépendance de ses jugements (1). Les pages suivantes attestent qu'il y avait dans Mirabeau l'étoffe d'un grand historien non moins que d'un grand orateur :

Ce grand roi (Frédéric II) a joui d'une réputation immense, et à un certain point de

(1) Mirabeau dit dans son introduction : « Mon admiration pour l'homme le plus étonnant qui ait jamais porté un sceptre n'influencera point mes jugements. »

l'adoration de ses contemporains, non-
lement comme guerrier, non-seulement co
politique, mais comme modérateur de
peuples, moins encore par son infatigabl
siduité, que par ses lumières transcend
en matière de gouvernement. Celui de P
semble être devenu pour la science du d
tisme ce que l'Egypte était aux anciens
voulaient s'instruire; peut-être recueille
nous de son étude le fond d'une singu
théorie sur l'homme-machine et l'utilit
celui-ci pour les gouvernements qui s'en
vent de préférence à l'homme libre; peut
nous assurerons-nous si en Turquie tou
très mal, uniquement parce que le despo
inepte, et si ses moyens sont les bons, co
le soutiennent tous les hommes d'État
même quelques hommes d'esprit. Il im
de poser des bases sur lesquelles on p
appuyer une opinion dans une question d
aussi importante.

. . . . . .

. . . . . .

Tel fut Frédéric, à jamais illustre ent
enfants des hommes. La nature sembla r
ver pour lui cette gloire extraordinaire
né sur le trône, il fut le premier de sa n
et de son siècle. Également remarquabl
l'audace de sa pensée, la sagacité de so
prit, l'énergie de sa prudence et la ferme
son caractère, on ne sait qu'admirer le
de ses talents variés, de son profond juge
ou de sa grande âme. Brillant de toute
qualités physiques et morales, fort comm
volonté, beau comme le génie, actif jus

prodige, il perfectionna, il compléta tous ces avantages, et ne fut pas moins éminemment son propre ouvrage que celui de la nature. Né facile, il se rendit sévère; absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut tolérant jusqu'à la longanimité; vif, ardent, impétueux, il se fit calme, modéré, réfléchi. Sa destinée fut telle que les événements tournaient à son avantage souvent par le concours de sa conduite habile, quelquefois malgré ses fautes; et tout, jusqu'au tribut d'erreurs qu'il paya à l'humaine faiblesse, porta l'empreinte de sa grandeur, de son originalité. de son indomptable caractère.

Jamais mortel ne fut constitué pour le commandement comme lui; il le savait, il semblait se croire l'âme universelle du monde, et n'admettait aux autres hommes que je ne sais quelle âme sensitive, instinct animal plus ou moins ingénieux : aussi les méprisait-il, et cependant il travailla infatigablement selon ses lumières à leur bonheur. Ainsi l'extrême justesse de son esprit fit plus pour le rendre équitable et bienfaisant, que n'eût fait l'équivoque bonté des cœurs nés sensibles. Il ne connut qu'une passion, la gloire, et il fut ennemi de la louange; qu'un goût, soi-même, et sa vie entière fut pour les autres; qu'une occupation, son noble métier de roi. Il le fit avec la plus inimitable persévérance pendant quarante-six années sans discontinuation, jusqu'au jour qui précéda sa mort philosophique et simple, après dix-huit mois de douleurs et d'angoisses qui ne lui arrachèrent pas une plainte

Frédéric cessa de vivre le 17 août 1786; il ne cessa de régner que la veille (1).

Mais c'est à l'histoire à peindre Frédéric le Grand; c'est à elle à noter ses hauts faits, ses succès éclatants, ses ressources inconcevables, la grandeur de son règne, la simplicité de sa vie et de sa mort; c'est à elle à dire ce qu'il fit pour rehausser sa nation, pour éclairer l'espèce humaine... Pour moi qui l'ai vu, qui l'ai entendu, moi qui nourrirai jusqu'au tombeau le doux orgueil de l'avoir intéressé, je frémis encore, et mon âme s'indigne du spectacle qu'offrit Berlin à mes yeux stupéfaits, le jour de la mort du héros *qui fit taire d'étonnement ou parler d'admiration l'u-*

(1) Voici comment Mirabeau parle de la mort de Frédéric dans l'*Histoire secrète de Berlin* : « L'événement est consommé, Frédéric Guillaume reste, et l'un des plus grands caractères qui aient occupé le trône est brisé, avec un des plus beaux moules que la nature ait jamais organisés... Sa maladie, qui aurait tué dix hommes, a duré douze mois sans interruption, et presque sans relâche; depuis le premier accès d'apoplexie asphyxique, d'où il revint par de l'émétique, et en proférant avec un geste impérieux pour premiers sons ces deux mots : *Taisez-vous!* la nature tâcha de sauver cette composition rare à quatre reprises différentes : de sorte qu'on peut dire qu'elle n'a abandonné un de ses plus beaux ouvrages qu'après la destruction totale des organes épuisés par l'âge, la contention continuelle d'âme et d'esprit pendant quarante-six années, les fatigues, les agitations de tout genre qui signalèrent ce règne de féerie, et la maladie la plus terrassante. Cet homme est mort le 17 août, à deux heures vingt minutes du matin; et le 14, où il sommeilla contre son habitude constante, jusqu'à onze heures, il avait fait encore son travail de cabinet, au milieu d'une très grande faiblesse, mais sans manquer d'attention, et même avec une présence d'esprit et une concision rares pour tout autre prince en pleine santé. »

*nivers;* tout était morne, personne n'était triste; tout était occupé, personne n'était affligé; pas un regret, pas un soupir, pas un éloge!

C'est donc là qu'aboutissent tant de batailles gagnées, tant de gloire, un règne de près d'un demi-siècle rempli d'une multitude de prodiges! On en était fatigué jusqu'à la haine... Qu'attendaient-ils? les dépouilles du trésor!... Le seul général Mœllendorf pleurait! Au serment des troupes, son regard profondément triste, ses larmes involontaires, son parler mâle et attendri, sa contenance d'un héros blessé, brisaient l'âme de l'observateur sensible; mais il était le seul dont on aperçût la douleur, et je le dis pour sa gloire.

Pourquoi cette farouche ingratitude?...

Ah! c'est donc encore la plus utile des spéculations privées que d'être bon; c'est l'unique moyen d'être aimé!

Oui; mais, osons le dire, la bonté seule dans le rang suprême ne fera jamais rien de vraiment utile à une nation.

La justice est plus nécessaire à l'homme que la bonté qui, dans les rangs élevés, le plus souvent la blesse; et le prince avide des acclamations populaires aux lieux qu'il habite, n'aura jamais l'admiration de la postérité.

En appréciant les actes divers de l'administration de Frédéric II, Mirabeau trouve l'occasion de passer successivement en revue, avec cette hauteur de vues qui le caractérise, tous les principes de liberté et de sage administration que nous lui avons déjà vu affirmer avec

tant d'énergie et de persistance. Cela nous entraînerait trop loin, mais nous voulons cependant faire quelques citations remarquables par leur justesse non moins que par leur profondeur. Ce passage, par exemple, sur la liberté commerciale et l'absurdité des prohibitions de quelque nature qu'elles soient. — Mirabeau blâme Frédéric de n'avoir pas abandonné les préjugés paternels quant aux restrictions apportées aux exportations et importations de blés :

Lois tyranniques jusqu'à la démence, qui sont uniquemment propres à décourager le commerce des grains, par conséquent la culture, qui est une manufacture comme les autres, mais la plus avantageuse de toutes. Voilà pourquoi les arrangements les plus destructeurs ne la détruisent pas absolument. Eh ! sans cette prééminence qu'elle tient de la nature, que deviendrait-elle ? où est la fabrique qui résisterait à des prohibitions d'exportation, à des fixations arbitraires de prix, à des compagnies exclusives, et autres procédés de ce genre ? On devrait donc, à tous égards, favoriser ce commerce au lieu de le décourager ; ou plutôt il faudrait le laisser absolument libre, comme tout autre commerce ; alors les fantômes d'accaparement, de monopole, de rehaussement de prix, s'évanouiraient.

Il blâme encore Frédéric d'être resté attaché au principe qu'il faut prohiber autant que possible tout ce qui vient du dehors, et dont on peut se passer ; qu'il faut tout fabriquer chez soi, dût le gouvernement encourager les fabricants par les plus grands sacrifices et à tout prix :

Principe profondément erroné en finances, branche fatale de cet autre système dépourvu de sens, qui veut que chaque nation fasse pencher la balance du commerce de son côté, pour augmenter la masse de son numéraire, ou tout au moins pour l'empêcher de diminuer . . . . . .

. . . . . .

Les hommes ne travaillent que pour gagner de l'argent; un très petit nombre pour l'entasser, tous les autres pour se procurer le genre de jouissances qu'ils désirent. Vous encouragez donc le désir de travailler et l'industrie en tout genre en ouvrant l'entrée de votre pays à toutes sortes de jouissances. Si vous fabriquez à meilleur marché que l'étranger, à quoi sert la prohibition ? Sinon, abandonnez la manufacture; du moins, ne faut-il jamais la favoriser en mettant obstacle à l'avantage des autres classes de citoyens, ni employer à cet objet le trésor de l'Etat. Vous ne devez pas faire l'un, parce que tous vos sujets ont également droit à votre protection, et qu'il n'y a point de justice à appauvrir le cultivateur, le propriétaire, pour donner de l'aisance au fabricant; il ne faut pas faire l'autre, parce que le trésor de l'État est un dépôt dont le souverain ne saurait être le gardien trop religieux, et qu'il vaut mieux en rendre l'excédant à la masse des citoyens qui se sont privés de leurs gains légitimes pour le former, que de le prodiguer à un fabricant qui n'a rien fait encore pour le gagner.....

Que si l'on nous demandait comment une expérience de cent trente années fut incapable

de dessiller les yeux sur ce préjugé, ou si l'on soutenait que le système prohibitif est bon, puisque, dans un siècle et demi, le Brandebourg a pris des accroissements dans toutes les parties qui avaient dû souffrir de ces erreurs, nous vous dirions d'abord que les fautes, les crimes mêmes des souverains, peuvent arrêter, mais non pas détruire les progrès de l'espèce humaine, en nombre et en lumières; nous dirions ensuite que c'est malgré, et non par les fausses mesures du gouvernement; que d'autres causes telles que l'accroissement des lumières, les bonnes colonies, l'ordre établi dans certaines parties de l'administration, les dons des rois qui souvent ont, d'une main, rendu aux sujets ce que de l'autre ils leur arrachaient; enfin et surtout la violation fréquente de toutes les lois fiscales, ont fait prospérer le Brandebourg.

« L'esprit de l'administration de Frédéric II, en fait d'industrie, indique assez que celle du commerce fut moins juste encore, s'il est possible, » poursuit Mirabeau. Frédéric, qui trouva les impôts indirects fort élevés, les augmenta encore considérablement, et en rendit le poids intolérable par les formes vexatoires et violentes de la perception :

Les souverains absolus n'apprendront-ils donc jamais qu'en fixant la somme des impositions qu'ils veulent tirer de leurs sujets, en leur disant : « Voilà ce que je vous demande; » arrangez-vous sur la meilleure manière de » vous cotiser à cet effet, » ils tireraient les mêmes revenus, sans les fouler; surtout s'ils

avaient une attention religieuse à ce que, dans la répartition, aucune classe quelconque ne surchargeât l'autre? Mais non; ils rougiraient des sommes qu'ils exigent, s'il leur fallait en avouer nettement la quotité. Le despotisme, si actif pour faire le mal, si pusillanime pour oser le bien, craindrait d'organiser les pays inconstitués, où l'hydre des prétentions qui trop souvent sont l'unique honneur des hommes à privilége, oblige le gouvernement à recourir à des impositions indirectes, pour arracher quelque chose à l'orgueil et à la cupidité.

Mirabeau ne blâme pas moins vivement Frédéric d'avoir livré toutes sortes de monopoles aux grandes compagnies de commerce. « Quand on considère cet étrange système, dit-il, quand on calcule rigoureusement et en théorie sévère l'effet qu'il devait avoir, on ne conçoit pas comment il ne s'est pas fait une stagnation subite dans les Etats du roi de Prusse. »

Nous passerons maintenant au chapitre où Mirabeau parle de ce que Frédéric a fait pour les lettres, pour les sciences, pour l'instruction de son pays. Au sujet du reproche d'indifférence adressé dans l'intérêt de la littérature allemande négligée, à ce prince passionné pour la langue et les lettres françaises, Mirabeau raconte une anecdote qui lui est personnelle, et qui renferme un sens profond, sous une forme piquante:

Nous rapporterons un mot de lui, plein de profondeur, de sens et de finesse, qui peut-être en dit plus à lui seul que tous les faits que nous avons dû rassembler sur ce sujet. Un jour, l'auteur de cet ouvrage osait témoi-

gner à Frédéric des regrets de l'indifférence qu'il avait montrée aux lettres allemandes : *Pourquoi*, lui disait-il, *le César des Germains n'en a-t-il pas été l'Auguste? Pourquoi Frédéric le Grand n'a-t-il pas daigné s'associer à la gloire de la révolution littéraire opérée de son temps, la hâter, la féconder de sa puissance et du feu de son génie ? Mais*, répondit Frédéric, *qu'aurai-je pu en faveur des gens de lettres allemands, qui leur valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant pas d'eux, en ne lisant pas leurs livres?...* Le grand homme sut se méfier de lui-même; il n'osa pas confier à l'impassibilité de son âme héroïque le dépôt sacré de la liberté de la presse; il en détourna les yeux de peur d'y attenter!

Frédéric avait fait des règlements utiles sur le haut enseignement, et l'enseignement du peuple, mais en laissant la liberté de penser, il avait plus fait pour l'éducation de son peuple, que n'eussent pu les meilleures mesures :

Ces opérations sont très belles et très louables; mais elles furent surpassées, selon nous, par un autre procédé qui a rendu Frédéric II l'éternel bienfaiteur de toute l'Allemagne. Nous parlons de l'essor qu'il donna à la liberté de penser dans un vaste empire où jusqu'à lui l'expression théologique avait entièrement comprimé l'esprit humain... Enfin, de Berlin, des Etats de Frédéric II, ont jailli des flots de lumière qui ont éclairé tout l'horizon...

Grand roi! reçois nos hommages, reçois les actions de grâce de tous les hommes qui pensent pour cet éternel bienfait! Puissent tes

cendres reposer en paix, pour prix du bien que tu as fait aux hommes par cet inappréciable don de la tolérance ! Si tu t'es trompé sur des objets d'administration, c'est un mal local, passager, réparable. Mais tu bannis de la moitié de l'Europe la superstition, le bigotisme, l'ignorance, la servitude de la pensée. Tu appelas en Allemagne la lumière, et son influence sera durable, grâce à cet autre don sacré que le génie fit à l'homme en inventant l'imprimerie.

Frédéric régénéra l'académie et fit refleurir les universités. A propos de celles-ci Mirabeau fait des observations fort justes sur le monopole de l'enseignement, auquel elles prétendent, et revendique la liberté ici comme ailleurs :

Il en est des universités comme des foires et des caravanes. Dans des temps et des pays barbares, celles-ci peuvent encourager le commerce ; mais lorsque les routes sont bonnes et sûres, lorsque les moyens de communication sont bien établis, elles nuisent, en concentrant et par cela même en resserrant les affaires. Ainsi les universités peuvent donner de la lumière et la répandre, en rassemblant dans un foyer quelques étincelles éparses et faibles. Mais actuellement que le feu est allumé, il y a plus que de la dérision à le circonscrire dans quelques lieux, et à borner par cela même son activité. Que chacun puisse tirer du foyer des flambeaux pour éclairer jusqu'aux plus petits réduits !...

Eh ! que fait-on à l'université ? On n'y de-

vient pas savant, puisqu'on n'atteint jamais la vraie science que dans un âge mûr; on y apprend donc uniquement à étudier. Mais est-il indispensable de se donner tant de peine, de prodiguer tant de dépenses pour n'arriver jamais qu'à ce but? Ne vous inquiétez jamais de l'école où tel homme a appris telle chose; cherchez seulement comment il la sait; laissez chacun enseigner où il veut, ce qu'il croit pouvoir enseigner. Pourquoi faire un domaine à part de ce qui est l'apanage de l'humanité? Pourquoi établir jusqu'à des priviléges exclusifs d'instruction?

Nous pourrions multiplier ces citations: mais notre cadre a des limites dans lesquelles nous devons nous maintenir. Avant de quitter la Prusse, nous mentionnerons encore la brochure intitulée : *Lettre du comte de Mirabeau au comte d'... sur l'éloge de Frédéric, par M. de Guibert, et l'Essai général de tactique du même auteur.* C'est la rectification de divers faits avancés par M. de Guibert, relativement à Frédéric, et la réfutation des jugements exprimés par cet écrivain sur la tactique en général et en particulier sur celle des Prussiens.

# ADRESSE AUX BATAVES

## SUR LE STATHOUDÉRAT

La Hollande offrait le spectacle singulier d'une république administrée par un président héréditaire. Elle n'avait pas évité les dangers de ce système inconséquent, et de graves difficultés étaient forcément résultées de ce principe de l'organisation politique des Provinces-Unies. Depuis 1784, les débats entre les états généraux de Hollande et le Stathouder avaient pris un caractère plus grave que jamais. Guillaume V, qui était stathouder, s'était montré de bonne heure, et plus qu'aucun de ses ancêtres, disposé à finir par l'usurpation une lutte prolongée depuis deux siècles. L'exaspération devint universelle. Les états généraux suspendirent le stathouder de ses fonctions de capitaine général. La guerre civile commença entre l'armée des patriotes et celle du prince, composée de troupes réglées, en partie mercenaires, et appuyée par une populace qui préférait stupidement le parti de l'usurpation aux véritables intérêts nationaux.

C'est dans de telles circonstances que des hommes éminents du parti patriote songèrent à réclamer le secours de l'écrivain courageux qui s'était, d'office, institué l'antagoniste du despotisme et l'avocat des peuples, notamment de la Hollande, dont il avait si énergiquement défendu la cause dans les *Doutes sur la liberté de l'Escaut*.

Il ne fut pas difficile de stimuler Mirabeau et

nous lisons dans sa réponse à M. van Kunel ce remarquable passage :

N'allez pas croire, monsieur, que les sentiments que vous avez réveillés dans mon âme, jusqu'à m'en rendre l'agitation très pénible, aient jamais cessé d'y régner. Non, je ne sais pas composer avec la violence et l'iniquité ; non, les attentats contre la liberté des hommes ne me laisseront, en aucun temps, libre de m'abstenir ou de dissimuler, et la haine des tyrans, comme l'amour de la liberté, sont en moi des passions si véhémentes, si involontaires, que je n'ai pas même le droit de m'estimer davantage. Je professe, j'ai professé votre cause, je ne la déserterai jamais.

Telle fut l'origine de l'*Adresse aux Bataves sur le stathoudérat*, datée du 1er avril 1788. Le livre commence par cette éloquente apostrophe :

C'est un jour de deuil pour l'Europe que celui où l'invasion prussienne a déconcerté vos nobles projets, infortunés Bataves! Partout une profonde indignation a flétri le succès de vos oppresseurs; partout les peuples, quoique déchus de leurs droits, brûlaient d'être appelés par leurs chefs à venger votre injure. Les princes seuls n'ont point partagé ce saint enthousiasme qui semblait invoquer une croisade. Ils ont vu vos désastres avec une surprise, mêlée d'effroi comme on voit tomber la foudre. Hélas! vous n'en trouverez pas un assez généreux pour se déclarer hautement votre défenseur, assez désintéressé pour ne pas mettre à

prix ses services, assez magnanime pour établir vos droits aux risques de ses prérogatives héréditaires, assez ami de la vraie gloire pour encourager ses peuples par votre exemple à lui demander compte de son autorité.

Mais quoi! seriez-vous réduits à ne devoir votre salut qu'au vertueux dévouement d'un prince? Vous conviendrait-il de vous enrôler sous ses drapeaux sans avoir cherché par de nouveaux périls à réparer vos malheurs? Non, j'en crois votre antique vaillance : l'odieuse révolution ne sera pas consommée; vous n'avez point irrévocablement perdu vos biens, votre honneur, votre liberté... Vous avez échoué dans la cause de l'humanité, de la raison, de la justice; mais vous n'êtes pas domptés, vous ne le serez jamais. Tel est l'espoir de plusieurs millions d'hommes dont les vœux ont devancé vos efforts, dont les regrets accompagnent votre infortune.

Eh! qui pourrait oublier que vous êtes le plus ancien des peuples libres; que vous ne cessâtes jamais de l'être; que vous avez purifié, fertilisé, couvert de villes une terre où les éléments n'étaient qu'ébauchés; que vous admîtes les premiers, il y a plus de deux siècles, cette auguste tolérance sans laquelle il n'est de fraternité ni entre les membres d'une même famille, ni entre les divers Etats; que vous tendîtes une main secourable aux malheureux Vaudois, que vous avez plus d'une fois rétabli la liberté des mers, donné la paix à l'Europe, réconcilié, arbitré les rois; que nulle nation moderne ne joignit avant vous

la liberté et les richesses, qu'enfin, placés par la Providence sur un sol sujet aux inondations, aux maladies épidémiques, aux ravages qui les suivent, vous y êtes fidèlement restés comme dans un poste d'honneur, pour y développer toutes les ressources de l'intelligence et du courage?

De tels exemples honoreront à jamais l'espèce humaine; ceux qui les ont donnés lui seront toujours chers. Ils mériteront de plus en plus l'estime du monde; ils se souviendront que leurs aïeux luttèrent quatre-vingts ans contre toutes les forces réunies de la superstition et du despotisme; on plaint le peuple qui, façonné à l'esclavage, n'aspire point à la liberté qu'il ne connaît pas; mais on méprise celui qui, après l'avoir possédée, cesse un moment de songer qu'il l'a perdue ou de faire du soin de la recouvrer le premier de ses devoirs, l'objet continuel de ses méditations, le but unique de ses efforts. C'est aux nations libres à se sauver elles-mêmes, c'est à elles que leurs ancêtres ont transmis cette obligation sacrée; c'est pour elles, plus que pour eux, qu'ils ont abdiqué la paix et bravé la mort.

O vous qui, sans la liberté, rendrez incessamment à la mer les vastes domaines que vous avez arrachés à ses fureurs, parcourez les glorieuses pages de votre histoire ancienne et moderne, vous y verrez le devoir, la nécessité de manifester encore une fois la haine que vous ne cessâtes jamais de porter aux tyrans!

Mirabeau esquisse en traits éloquents les grandes pages de cette glorieuse histoire. Il remonte aux guerres des Bataves et des Romains; il repasse, après la défaite de ceux-ci, l'administration des comtes de Hollande et de leurs successeurs, princes des maisons de Hainaut, de Bavière, de Bourgogne, d'Autriche. Il remarque que, même sous ces dominations successives, les provinces savaient conserver et même étendre leurs priviléges et échapper aux progrès funestes du système féodal :

Ce petit peuple est un phénomène parmi les nations. On dirait un chêne robuste à qui la séve de la liberté conserve sa force et sa vertu, tandis que le reste de l'Europe ne présente que l'aspect d'une vaste forêt, dont le souffle impur et impétueux de la tyrannie aristocratique a dépouillé, flétri, déraciné tous les arbres...

Chose remarquable ! dans quelque époque qu'on veuille considérer l'histoire des provinces belgiques, c'est plutôt l'histoire des Bataves que celle de leurs rois, de leurs ducs, de leurs comtes, de leurs stathouders. Partout, dans cette histoire, c'est la nation qui figure; représentée par ceux qu'elle honore du titre de ses députés, elle fait la guerre ou la paix, promulgue, abroge les lois, et resserre ou étend à son gré le pouvoir qu'elle confie à ses mandataires.

Mirabeau développe cet aperçu par des faits puisés dans l'histoire de Hollande des XIII^e^, XIV^e^, et XV^e^ siècles. Il rappelle qu'en 1527, « Charles-Quint lui-même, le plus puissant mo-

narque de l'Europe,» ne crut pas pouvoir se dispenser de prêter serment aux Etats, en qualité de comte de Hollande, et, vingt-cinq ans plus tard, ces mêmes Etats lui ayant rappelé son serment par des représentations très énergiques, il ne rougit point de s'y conformer.

Mirabeau rappelle l'édit d'indépendance de 1581 qui délivre la Hollande du despotisme de Philippe II. Il trace le portrait de ce tyran hypocrite et féroce :

Peuples ! ce qu'il y a de plus perfide et de plus redoutable sur la terre, ce ne sont point les atrocités publiques, mais les ruses de la tyrannie. Et vous, despotes, qui ne soupçonnez pas qu'avec une excessive autorité, on puisse être le plus vil, comme le plus exécrable des hommes, lisez la vie de Philippe II. Maître d'un empire dont la plus petite partie eût excédé les bornes de son intelligence, il épuisa les trésors de l'Espagne, dans l'espoir d'ajouter à sa monstrueuse puissance la France et l'Angleterre. Des millions d'hommes devinrent les instruments et les victimes de son despotisme. Implacable dans ses haines, impitoyable dans ses vengeances, incestueux, adultère, banqueroutier, empoisonneur; ennemi d'un père qui l'avait trop aimé, assassin de son fils et de son épouse: digne de tous les supplices, puisqu'il avait commis tous les crimes, il mourut sans remords, croyant avoir glorieusement régné, parce qu'il avait dépouillé ses sujets de leurs antiques prépogatives; il mourut plein de confiance dans le Dieu de l'univers, lui qui avait envié à Charles IX le massacre de la Saint-Barthélemy. Lui qui, non

content d'avoir immolé, pendant quarante-trois ans, à des dogmes inintilligibles, des milliers de ses semblables, s'était fait un besoin d'animer de la voix et du geste, le fer de leurs bourreaux. Et les Bataves seuls surent s'affranchir de ses lois ; et tous les efforts de sa puissance ne purent résister à leur volonté d'être libres !

Il rappelle les perfides manœuvres du prince, d'Orange, Guillaume Ier, qui voulait asservir sa patrie après l'avoir glorieusement défendue:

Et cependant Guillaume avait un jugement sain et une grande âme. Il est donc des hauteurs que la raison la plus ferme ne peut atteindre sans danger ! Bataves, posez des bornes au pouvoir, si vous ne voulez pas qu'il dégénère en tyrannie par la pente des choses et des hommes ! Et si quelque citoyen extraordinaire vous rend d'importants services, si même il vous sauve de l'esclavage, respectez son caractère ; admirez, mais surtout craignez ses talents. Malheur, malheur aux peuples reconnaissants ! Ils cèdent tous leurs droits à qui leur en a fait recouvrer un seul ! Ils se forgent des fers ! Ils corrompent par une excessive confiance, jusqu'au grand homme qu'ils eussent honoré par leur ingratitude !

« Les coupables ménagements des chefs de la république pour l'ambition de Guillaume Ier enhardirent celle de Maurice V, qui arriva au despotisme par l'assassinat judiciaire de Barneweld. »

Mirabeau passe ensuite rapidement en revue

les principaux actes des stathouders successifs : Frédéric-Henri, et ses entreprises continuelles de plus en plus hardies sur la liberté de son pays; Guillaume II, dont la mort, abattant tout à coup les divisions qu'il avait suscitées et entretenues, eut pour effet d'affermir sur une base solide l'union des confédérés, et de faire abolir la charge de capitaine général.

Il peint vivement les progrès rapides que faisait le commerce au milieu des guerres glorieuses qui immortalisèrent Tromp, Ruyters de Witt; à cette époque de la plus grande importance politique de la Hollande, elle jouissait de la plénitude de sa liberté :

Qu'on se garde donc d'attribuer à la maison d'Orange les prodiges qui valurent aux Bataves l'estime de l'univers; c'est en 1660, c'est sous une administration purement républicaine que les Provinces-Unies parvinrent à leur plus haut point de grandeur et de prospérité. Elles surpassaient alors toutes les nations par l'importance, par l'étendue de leur commerce, et leur puissance n'inspirait point d'alarmes.

Mais la Hollande allait voir sa liberté menacée et sa prospérité décroître en proportion. Mirabeau raconte l'alliance formée contre elle, en 1672, par la France et l'Angleterre; l'invasion de Louis XIV; les manœuvres du prince d'Orange, Guillaume III, qui profite du péril public pour se remettre à la tête des affaires; le massacre des illustres frères de Witt, dont l'aîné, « depuis dix-sept ans, gouvernait la république avec sagesse, avec gloire, » et qui, ainsi que son frère, est mis en pièces par une populace aveugle, que les partisans du prince d'Orange avaient ameutée et soudoyée; le rétablissement du sta-

thoudérat, à qui l'auteur n'attribue pas, comme d'autres, le salut de la Hollande, « sauvée, dit-il, par la jalousie sourde de l'Europe contre Louis XIV, par l'alarme générale des princes protestants, à la vue des dangers qui menaçaient leur religion. » Il expose rapidement les trente années de l'administration de Guillaume III : il le montre toujours tendant à éluder l'autorité des Etats-généraux, et à fortifier la sienne ; toujours sacrifiant la patrie à des vues d'agrandissement ou à des passions haineuses, se vengeant sur la Hollande, quand il fut roi d'Angleterre, des restrictions que les lois anglaises opposaient à son caractère despotique ; ce qui fit dire *qu'il était stathouder à Londres et roi à la Haye ;* exerçant partout l'ascendant de sa politique tracassière ; suscitant autour de lui des guerres toujours renaissantes ; et, dit Mirabeau, « c'est encore aujourd'hui une calamité pour l'Europe, que Guillaume III n'ait pas été compté parmi les princes fainéants. »

Mirabeau examine les changements qui sont survenus dans les mœurs sous l'influence du despotisme de Guillaume III, et, se livrant à ce sujet, à des considérations spéciales, il oppose, avec un sens politique remarquable, l'aristocratie au despotisme, en même temps que la démocratie à l'aristocratie :

Il faut en convenir : c'est au gouvernement aristocratique que les Provinces-Unies durent cet esprit de suite, cet ordre intérieur, cette force permanente qui, depuis la révolution, assura leur tranquillité au milieu des plus violents orages, tandis que la Flandre et le Brabant, aveuglés par de fougueux ou perfides démagogues, se virent obligés de fléchir sous le joug.

Le peuple des Provinces-Unies était alors comme de nos jours, privé du plus beau droit des nations libres, celui d'élire ses magistrats. Mais l'aristocratie à laquelle il s'était soumis ne pouvait ni le tyranniser, ni l'avilir: les membres du conseil des villes s'étaient arrogé le droit de ne recruter leur corps qu'avec des sujets pris à leur gré dans les mêmes familles. Mais ces familles n'étaient point patriciennes. Il n'y avait aucun citoyen qui ne pût aspirer aux charges, soit par ses talents, soit par le crédit inséparable des richesses; les chefs du gouvernement étaient astreints à toutes les lois qu'ils promulguaient, au payement de toutes les taxes qu'ils imposaient. En usurpant par degrés le droit de maintenir le repos et de soutenir la prospérité de la république, ils s'étaient lié les mains pour faire le mal. Une telle forme de gouvernement méritait l'estime et pouvait se concilier l'affection des bons citoyens; parce que l'aristocratie la moins imparfaite est celle qui avoisine le plus la démocratie; et que la démocratie, pour être raisonnable, doit se rapprocher de l'aristocratie par la représentation...

Dans un pays stérile, qui ne peut subsister que par la liberté, le commerce et l'économie, il est très heureux pour le peuple d'être conduit par des citoyens éclairés, qui le gouvernent pour son profit et non pour le leur. C'est au contraire le comble du désordre de se donner pour chef un guerrier magistrat héréditaire, qui, par les préjugés de son éducation et de son état, hait la liberté, méprise le commerce et affiche le faste d'un monarque.

Pourquoi l'aristocratie a-t-elle été si souvent odieuse? C'est que tout peuple qui n'a d'influence dans les affaires, ni par lui-même, ni par ses représentants, aspire au gouvernement d'un seul, dont le despotisme, aperçu dans un grand lointain, le blesse moins que la morgue repoussante de ses magistrats. Privé de ce droit d'élection qu'il exercerait sans empressement, s'il en pouvait jouir, il en est excessivement jaloux, parce qu'on le lui conteste. Comment ne désirerait-il pas avec ardeur de voir les aristocrates subir le même joug auquel il est soumis? Qu'il survienne une guerre ou quelque autre calamité, il ne manque pas de s'en prendre directement à ses chefs, parce qu'il est près d'eux; et c'est alors qu'il invoque de bonne foi un magistrat supérieur : penchant naturel aux malheureux, de voir le mal en réalité, le bien en perspective.

Orgueilleux régents, renoncez, pour votre propre intérêt, à cette absurde prétention de gouverner vos semblables malgré eux; renoncez à la prérogative de faire le bien despotiquement comme vos stathouders font le mal. Voyez combien d'anathèmes vos ancêtres ont attirés sur vous, et de combien de bénédictions ils vous ont privés, en vous inculquant cette révoltante doctrine, que vous êtes d'une nature supérieure au peuple! Ce peuple, dont vous croyez avoir provoqué la reconnaissance par les soins que vous vous êtes donnés pour lui, il a le droit de vous reprocher jusqu'à vos bienfaits. Penser qu'il doit être conduit de force dans la route d'un bonheur qu'il ignore, c'est insulter à la nature hu-

maine, c'est blasphémer contre la Providence. Ah! le peuple qui réclame le droit inaliénable d'élire ses magistrats n'enviera jamais le pouvoir qu'il leur a confié : ce n'est pas le magistrat qu'il jalouse, c'est l'aristocrate ! Si Barneveld eût été choisi par le peuple, Maurice n'aurait pas pu l'égorger en le calomniant...

Mirabeau arrive à l'époque du soulèvement général de 1784, et il groupe tous les faits, tous les arguments qui peuvent démontrer à quel point le stathoudérat est inutile à la paix, à la prospérité, à la gloire des Etats et de combien de dangers il les entoure au contraire.

Il termine par une vigoureuse exhortation aux Bataves, dans laquelle il trace d'avance ces immortels droits de l'homme, qu'il devait quelques années plus tard proclamer pour notre propre patrie :

Quel que puisse être le sort réservé au stathouder, à la république, à ces Prussiens altérés d'or et de sang ; vous avez, ô vertueux patriotes, rempli un pieux devoir en attaquant et l'aristocratie et le stathoudérat... Que si une lumière prophétique vous eût révélé les événements futurs, les maux que vous avez soufferts, et ceux que vous souffrez encore, en ce cas même vous auriez dû prendre la résolution que vous avez prise, pour peu que vous eussiez respecté votre gloire, et vos ancêtres et les jugements de la postérité... Honneur vous soit à jamais rendu, ô nobles républicains !...

Mais ce n'est point assez pour une nation

de punir les crimes de ses chefs ; il faut qu'elle leur ôte le pouvoir de faire le mal... Bataves! en vain vous jouissiez de la liberté civile, vous le savez trop aujourd'hui, elle est mal assurée sans la liberté politique! Les funestes événements de votre dernière guerre contre les Anglais ont montré qu'avec la liberté civile une nation peut être trahie, vexée, ruinée, asservie. Vous avez senti la nécessité de reconquérir vos droits.

Votre cause est celle de tous les hommes ; ils sont tous appelés à cette importante discussion. Pour moi, je n'examinerai ni les changements qui conviennent aux diverses constitutions de vos provinces, ni ceux qu'exige votre système fédératif.

Je me bornerai à vous offrir le tableau des droits qui vous appartiennent en qualité d'hommes ; de ces droits antérieurs et supérieurs à toutes conventions ; de ces droits inaliénables, imprescriptibles, qu'il est absurde de subordonner à des titres écrits ; de ces droits, base commune, base éternelle de toute association politique ; épars dans votre constitution, plus rassemblés dans celle de l'Amérique, successivement démontrés par les diverses périodes de votre histoire, scellés du sang de vos ancêtres, ils sont tels que les exige impérieusement le pays que vous habitez, et tels que sans eux il est impossible à l'espèce humaine, sous aucun climat, de conserver sa dignité, de se perfectionner, de jouir tranquillement des faveurs de la nature.

Mirabeau énumère *les droits de tout peuple qui veut la liberté* :

I. *Tous les hommes sont nés libres et égaux.* Egaux et libres par l'intention de la nature; ils le sont encore par le vœu primitif de toutes les sociétés; puisqu'en se rassemblant ils n'ont pu sacrifier, chacun, que la même portion de liberté et d'égalité.

Ce que l'état social présente de plus affligeant, ce sont les inégalités factices qui partagent les hommes en deux classes, dont l'une est vouée à la corruption morale, et l'autre au malheur physique.

Il faut l'avouer, les hommes paraissent nés pour l'esclavage, quand ils sont nés dans l'esclavage. Mais le triomphe de la vertu est de n'être point découragée d'un tel spectacle, et d'inspirer à tout homme libre, à tout homme qui sent le prix de la liberté, même dans les fers du despotisme, les moyens de détruire la servitude, ou du moins d'en préparer la destruction.

II. *Tout pouvoir étant émané du peuple, les différents magistrats ou officiers du gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque, législative, exécutive ou judiciaire, lui doivent compte dans tous les temps.* Le peuple ne peut renoncer au respect que lui doivent les magistrats sans qu'ils s'accoutument à une indépendance qui bientôt lui devient funeste.

III. *Le peuple pour le bonheur de qui le gouvernement est institué, a le droit inaliénable de le réformer, de le corriger ou de le changer totalement lorsque son bonheur l'exige.*

IV. *Le peuple a le droit de faire remplir les emplois vacants par des élections et des nominations régulières et de faire rentrer ses officiers publics dans la vie privée, à certaines époques.* Des magistrats qui ne rentrent pas dans l'ordre des simples citoyens sont tentés de se croire les maîtres des lois dont ils ne sont que les ministres.

V. *Toutes les élections doivent être libres; et tout homme donnant une preuve suffisante d'un intérêt permanent et de l'attachement qui en est la suite, a droit d'élire les officiers et d'être élu pour les emplois publics.* Les individus qui n'ont rien perdent mal à propos leur temps dans les élections et se laissent facilement corrompre. Les exclure, c'est le meilleur moyen de leur inspirer l'envie de sortir de l'indigence.

VI. *Le peuple a droit de s'assembler pour consulter sur le bien commun; il a le droit de donner des instructions à ses représentants et de requérir du Corps législatif, par des adresses ou des remontrances, le redressement des torts qui lui ont été faits et le soulagement des maux qu'il souffre.* C'est une grande erreur de croire que la fréquence des assemblées nationales puisse nuire au bon ordre; rien, au contraire, n'attache tant le citoyen à sa patrie que l'habitude de s'occuper des intérêts publics. Rien n'élève plus les âmes et ne les empêche autant de se concentrer dans le tracas des affaires particulières.

VII. *La liberté des délibérations dans les assemblées est si essentielle, qu'aucun des discours qui y sont tenus ne doit servir de prétexte à au-*

*cune action ou plainte devant aucun tribunal.*

VIII. *Une longue stabilité dans les premiers départements de la puissance exécutive est dangereuse pour la liberté. Le changement périodique des membres de ces départements est tout à fait nécessaire.* Quand tous peuvent parvenir au pouvoir, tous peuvent s'en rendre dignes. Les Barneveld et les de Witt, ces colonnes de la république, ont soutenu trop longtemps le poids des affaires. L'Etat, privé de ces hommes extraordinaires, pensa tomber avec eux. Il faut donc qu'il se constitue de manière à ne pouvoir craindre ni la médiocrité, ni même les vices de ses conducteurs.

IX. *Aucune personne ne doit exercer à la fois plus d'un emploi lucratif.* Toutes les institutions civiles doivent tendre à prévenir toute espèce de monopole.

X. *Pour que les lois gouvernent, et non les hommes, il faut que les départements législatif, exécutif, et judiciaire, soient totalement séparés.* Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des impôts et sur les forces de terre et de mer, elle court risque de perdre sa liberté, parce que la puissance exécutive ne dépendra plus d'elle.

Si la puissance exécutive ordonne la levée des impôts, il n'y a plus de liberté, parce qu'elle a usurpé le droit le plus important de la législation.

Si la puissance judiciaire est jointe à la puissance législative, la vie et la liberté des citoyens dépendent d'un caprice, car le juge est législateur.

Si elle est unie à la puissance exécutive, le juge a la force d'un oppresseur.

Quand le même homme exerce les trois pouvoirs, soit directement, comme le Grand Seigneur; soit indirectement, et par son influence, comme le stathouder, tout est perdu.

XI. *Le droit de suspendre les lois, ou d'en arrêter l'exécution, ou même de les annuler, ne peut être exercé que par le pouvoir législatif.*

Il ne faut jamais affermir les institutions politiques jusqu'au point de s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet.

La nature de la puissance législative est de ne pas prescrire de bornes.

Il faut même se hâter d'abroger les lois usées par le temps, de peur que le mépris des lois mortes ne retombe sur les lois vivantes.

XII. *Un peuple ne peut conserver un gouvernement libre que par une adhésion ferme et constante aux règles de la justice, de la modération, de l'économie, de la vertu, et par un retour fréquent à des principes fondamentaux.*

La morale est la base de la politique : ainsi sans les mœurs, les lois s'écroulent et le bonheur fuit.

XIII. *Le peuple a droit d'avoir et de porter des armes pour la défense commune.* Quand il en perd l'habitude, il se trouve bientôt quelque ambitieux qui met tout en œuvre pour en profiter.

XIV. *Une milice bien réglée est la défense convenable, naturelle et sûre d'un gouvernement libre.*

En cas d'invasion, c'est le seul moyen pour un Etat d'être présent partout. On peut avoir

besoin, dans des circonstances rares, de soldats mercenaires; mais la défense de la patrie doit être confiée aux citoyens pour être dans des mains sûres; c'est la propriété qui fait des citoyens; et le fanatisme de la propriété est le plus ardent comme le plus puissant des fanatismes (1).

XV. *Des armées toujours sur pied sont dangereuses pour la liberté; il ne doit être levé ni entretenu de troupes sans le consentement du corps législatif. Il faut aussi que le pouvoir militaire soit toujours subordonné sévèrement à l'autorité civile.* On connaît le caractère des mercenaires qui font de la guerre un métier; ils portent dans la vie civile l'obéissance aveugle que le besoin de la discipline rend nécessaire à l'armée.

XVI. *Aucune partie de la propriété d'un individu ne peut avec justice lui être enlevée, ou être appliquée à des usages publics, sans son propre consentement ou celui du corps qui représente le peuple.*

Ceux qui se soumettent à des taxes con-

(1) L'auteur avait dit auparavant : Ce n'était pas assez pour la République d'avoir des troupes et des flottes : il lui fallait, puisqu'elle se trouvait pour longtemps ennemie de la France, une barrière, c'est-à-dire des places fortifiées sur ses confins, et abondamment pourvues de tout ce qui est nécessaire pour les défendre. Les forteresses, les retranchements, les inondations, arrêtent un ennemi, même après le gain d'une bataille, et si les stathouders n'ont jamais approuvé ce système, c'est qu'une armée de soixante mille mercenaires doit réduire la République en servitude, et que des places fortes bien entretenues et suffisamment gardées par d'excellentes milices, ne peuvent servir qu'à la défendre. »

traires aux lois sont de plus grands ennemis de leur patrie que ceux qui les imposent. La tyrannie du prince ne devient redoutable que par la mollesse et la stupidité du peuple.

Ce n'est jamais sans quelque intention perverse qu'on lève sur un peuple des tributs arbitraires et peu proportionnés à ses forces ou à ses besoins. Les tributs sont dans l'Etat comme les voiles dans le vaisseau, pour l'assurer et l'amener au port; non pour le charger, le tenir toujours en mer et finalement le submerger.

XVII. *Tout citoyen doit obtenir justice promptement, gratuitement, complétement.*

Quand la justice se paye, elle ne peut se rendre ni promptement, ni complétement, et c'est alors le plus intolérable de tous les impôts.

XVIII. *Aucun citoyen ne doit être exilé ou privé de la vie, de la liberté ou de ses biens, que par un jugement authentique.*

Chacun ne peut déposer dans le pacte social que la partie de ses biens et de sa liberté qui importe à la communauté; et cette partie-là même a besoin d'être réglée par le corps législatif. Comment la privation de la vie, de la liberté et des biens d'un citoyen pourrait-elle n'être pas soumise à une instruction publique?

XIX. *Tout citoyen gêné dans l'exercice de sa liberté a droit de s'informer de la nature de l'obstacle qu'il éprouve, de l'écarter, s'il est illégitime, et d'obtenir une prompte réparation.*

XX. *Tout citoyen a droit d'être à l'abri de toutes recherches et de toutes saisies de sa per-*

*sonne, de ses maisons, de ses papiers, de ses possessions.* Un châtiment anticipé ne sert jamais qu'à confondre le coupable avec l'innocent.

XXI. *Il faut que les officiers des cours suprêmes de judicature aient un salaire honorable, et qu'ils soient maintenus dans leurs offices aussi longtemps qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte légale.*

Leur indépendance et leur intégrité sont les meilleures garanties des droits et de la liberté des citoyens.

XXII. *Quant aux poursuites criminelles, la vérification des faits dans le voisinage des lieux où ils se sont passés est de la plus grande importance pour la sûreté de la vie, de la liberté et de la propriété des citoyens.* Lorsque l'innocence des citoyens n'a pas de base fixe, la liberté ne peut être que mal assurée.

XXIII. *Les substitutions perpétuelles et les privilèges exclusifs sont odieux, contraires à l'esprit d'un gouvernement libre et aux principes du commerce.*

Les substitutions éternisent les richesses dans les mêmes familles, et les privilèges se concentrent dans les mêmes mains. Rien ne contrarie davantage l'égalité, que toutes les lois doivent favoriser, parce que toutes les combinaisons sociales tendent à la détruire.

XXIV. *Aucune classe, aucune association d'hommes, ne pouvant avoir de privilèges exclusifs que pour des services rendus à l'Etat, et les titres n'étant point héréditaires par leur essence, l'idée d'un homme né magistrat, législateur ou général, est absurde et contre nature.*

XXV. *Il faut admettre tous les cultes.*

XXVI. *La liberté de la presse doit être irrévocablement maintenue.* Ce n'est jamais que sous l'influence de cette irrésistible liberté que l'instruction fait de grands progrès. Plus les lumières se répandent, plus les hommes ont de droits à réclamer, de devoirs à remplir. C'est la liberté de la presse qui est le *palladium* de toutes les libertés; c'est elle qui peut rapidement amener les États naissants à une maturité précoce et durable; c'est à elle qu'appartient le rajeunissement des empires usés par la décrépitude.

Voilà, généreux Bataves, les droits dont la proclamation fera votre bonheur et votre gloire. Les sages attendent avec impatience e jour où il vous sera permis de célébrer ces rites augustes de l'humanité. Ils pensent que votre pays est le seul de l'Europe chez qui une législation nouvelle ne doive pas être nécessairement fondée sur d'anciennes erreurs. . .

. . . . . .

Généreux Bataves, élevez-vous au-dessus des terreurs qu'inspirent ces sentiments tendres et profonds, qui donnent tant de prix à la vie! Vous devez les déraciner, les repousser même, pour vous y livrer un jour avec plus d'abandon et de sécurité. Vous avez des difficultés à vaincre, des dangers à braver; il faudra répandre du sang; mais, de toutes les causes qui divisent les hommes, celle de la liberté est la seule qui légitime, la seule qui nécessite, la seule qui sanctifie l'effusion du sang...

Bataves! point de délais... — C'est une triste vérité, dans les annales du monde, que le des-

potisme est presque inattaquable, sitôt qu'il a fait quelques progrès. Vainement alors briserait-on les chaînes sous lesquelles un peuple gémit, des hommes abrutis par l'esclavage n'ont point assez de vertu pour recevoir la liberté. Ils ne changent de maître que pour baisser la tête sous un nouveau joug. Quelque vicieux que soit un gouvernement, on s'y accoutume ; il excite l'indignation, mais on n'ose le braver. Le mépris et la colère sont bientôt surmontés par la crainte et l'amour du repos. Les citoyens les plus vertueux oublient dans cette calamité honteuse que la prudence de l'opprimé, la puissance du faible, c'est la témérité.

Aux armes, nobles patriotes, aux armes! faites retentir partout ce cri de liberté qui glace d'effroi les tyrans: Votre saint enthousiasme ne dût-il attirer sous vos drapeaux que les vrais amis de l'humanité, tout vous serait encore possible. Aux armes!... Heureux ceux d'entre vous auxquels il sera donné de voir le jour mémorable de la Révolution! Plus heureux les citoyens qui, par de grands talents ou le sacrifice de leurs fortunes, auront préparé cette auguste journée! Heureux encore ceux qui répandront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie! Ils emporteront dans la tombe l'idée consolante d'avoir préparé la félicité publique. Ils laisseront à leurs enfants l'héritage de leurs vertus.

# OBSERVATIONS

## SUR LA MAISON DE FORCE APPELÉE BICÊTRE

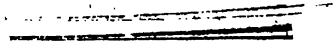

## OBSERVATIONS SUR LA MAISON DE FORCE APPELÉE BICÊTRE

Avant d'entrer dans le rôle de politique active auquel Mirabeau va bientôt se dévouer tout entier, nous devons mentionner encore une brochure publiée en août 1788, sous ce titre : *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre;* ce seul titre explique comment un sujet pareil a dû émouvoir et inspirer l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme* et des *Lettres de cachet.*

L'intention de cet écrit nous paraît éloquemment exprimée dès le début :

Au nombre des maux les plus affligeants de la société, je compte l'insouciance à laquelle l'habitude nous entraîne sur les excès les plus déplorables, lorsqu'ils se répètent journellement sous nos yeux. Nous vivons au milieu d'une foule d'oppressions et de misères qui nous laissent à peu près indifférents. Si nous en détournons nos regards, c'est pour oublier ce spectacle hideux, et non pour reposer notre âme; c'est dans la crainte de flétrir notre imagination, et non dans le saisissement d'une veritable horreur; c'est par bon goût et non par commisération. Il ne nous vient pas à l'esprit que cette légèreté, insultante pour l'espèce humaine, nous rend cou

pables, en proportion de notre influence sociale, de tout le mal que le soulèvement de l'opinion publique pourrait empêcher, de tout le bien qu'il pourrait faire.

Je croyais avoir moins qu'un autre à me reprocher cette espèce de délit dont j'accuse la plupart de mes concitoyens; et voilà que je me surprends coupable dans un des sujets dont je me suis le plus occupé. J'ai parlé avec énergie des attentats sur la propriété personnelle des citoyens, des lettres de cachet, des prisons d'Etat; et, comme si la rouille aristocratique entachait l'esprit le plus exempt du préjugé qui classe les hommes par le rang et par la fortune, comme si les angoisses du plébéien ou du pauvre méritaient moins d'indignation que celles du riche et du patricien, je me suis à peine occupé des maisons de force.

Après ce préliminaire, après d'amères et justes réflexions sur les abus et en même temps sur l'impuissance de la police, Mirabeau arrive à sa visite à Bicêtre :

Je savais, comme tout le monde, que Bicêtre était à la fois une prison et un hôpital (1); mais j'ignorais que l'hôpital eût été construit pour engendrer des maladies, et la prison pour enfanter des crimes.

(1) Mirabeau avait déjà parlé de Bicêtre dans les *Lettres de cachet* : « Je sais du moins (pour les avoir vus) que les cachots noirs de Bicêtre sont sous terre et sans jour, que l'air ne change que par l'axe d'un pilier de pierre en syphon, et qu'on y descend l'eau et le pain avec une corde. »

Nous ne rapporterons pas les détails hideux qui suivent. Nous remarquons seulement que, sur cette question d'administration, comme sur la plupart des questions de politique, Mirabeau devança de beaucoup les esprits les plus occupés de ces matières. Dès la dix-huitième page, il passe à l'examen de la législation criminelle de l'Angleterre et il parle du projet d'y établir *des maisons de pénitence:*

Ce projet réunit le double avantage d'un établissement de charité et d'une institution pénale, toute dirigée vers le but le plus important du châtiment, que presque toutes les lois ont négligé, savoir: la réforme du criminel. Il fait espérer de dompter les caractères les plus intraitables et les âmes les plus féroces, par une détention solitaire et un travail continuel. Ce serait, en outre, une espèce d'asile pour ceux que le vice d'une mauvaise éducation, des liaisons pernicieuses, le désespoir ou l'indigence auraient seuls rendus coupables. Isolés des scélérats déterminés, ils seraient à l'abri de la contagion de leurs complices. On inculquerait dans leur esprit les principes de la religion, de la morale; on leur enseignerait des métiers utiles; on leur fournirait des ressources propres à en faire des membres estimables de la société, quand la liberté leur serait rendue.

Il s'afflige des lenteurs qu'éprouve la réalisation de ce plan dont, dit-il :

L'exécution universelle est le plus court chemin pour conduire a la reforme du Code pénal, c'est-à-dire à l'unique moyen de propor-

tionner les peines aux délits, et d'absoudre l'espèce humaine, comme aussi de la délivrer de ses lois les plus iniques et les plus cruelles; car comment, le jour où il serait démontré, par le fait, qu'on peut améliorer les coupables, ne préférerait-on pas le système qui préviendrait les délits à celui qui les punit sans les réprimer ?

Mirabeau étudie ensuite la législation criminelle de l'Angleterre. « Cette législation si admirée sur parole, dit-il, et qui serait la honte du peuple qui l'adopterait, aujourd'hui que les lumières du siècle font un devoir aux nations d'élever leurs lois du moins au niveau de la raison humaine. » Il examine d'une façon générale quels doivent être les caractères de la loi :

Pour rendre les lois efficaces et respectables, il n'est pas douteux qu'il ne soit nécessaire qu'on les exécute strictement; mais il est encore plus indispensablement requis qu'elles soient justes et raisonnables; car autrement, plus on voudra les exécuter à la rigueur, plus elles seront méprisées et abhorrées. Si nous voulons que nos lois soient invariablement obéies, nous devons d'abord les rendre telles que tout homme sage et honnête joigne ses vœux à ceux de la loi, et contribue par sa conduite à la faire observer. Il ne faut pas les laisser armées d'une telle sévérité que la nature nous crie que c'est une vertu de tromper la loi. Peut-être dans un état despotique serait-il possible d'exécuter les lois les plus dénaturées avec la rigueur la plus inhumaine;

mais dans un pays libre, et sous un gouvernement modéré, cette révolution ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'on aurait éteint la dernière étincelle de l'humanité dans le cœur des hommes, et que, par leur nature, ils ne seraient plus susceptibles de souffrir.

Il se plaint surtout des lenteurs de l'instruction criminelle :

L'esprit humain ne conçoit pas, sans être pénétré d'horreur, la *question* préparatoire qu'on employait autrefois en France. Eh bien! l'emprisonnement longtemps avant le procès provient de la même source, quoiqu'il ne soit pas suivi de la même cruauté; car, dans les deux cas, on commence d'abord par infliger une peine, et ensuite on examine à loisir si le malheureux qui la souffre est innocent ou coupable. Après avoir été privé de sa liberté pendant sept ou huit mois, après avoir souffert durant cet intervalle toutes les horreurs de la prison, l'infortuné est enfin conduit devant le juré qui, sur ses interrogatoires, le déclare parfaitement innocent. Qu'en résulte-t-il ? A la vérité, sa réputation est rétablie, mais sa santé ne le sera jamais. Peut-être il a perdu pour toujours les moyens de gagner sa vie, et il retrouve sa malheureuse famille dans quelques ateliers de charité, où la honte et la misère l'ont forcée de se réfugier.

Si l'on s'étonne que Mirabeau se soit ainsi occupé de la législation d'un peuple voisin plutôt que de s'attacher de préférence aux défectuosités de la législation française, sur la-

quelle, dans ses *Lettres de cachet* et ailleurs, il s'était exprimé très énergiquement, il nous indique lui-même ses motifs dans son avant-propos :

Que si l'on veut savoir pourquoi j'ai parlé des lois et des juges de la Grande-Bretagne plutôt que des nôtres, c'est que les vérités de détail, transportées d'un pays à un autre, me paraissent très utiles, surtout lorsque le lecteur reste seul chargé de l'application. C'est qu'ensuite en Angleterre il n'y a selon moi, du moins à cet égard, qu'à corriger; au lieu que chez nous, tout est à refaire. C'est enfin que j'ai désiré de suggérer cette question : *Que sommes-nous donc, si les Anglais ne sont encore que cela !*

# DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE

—

# LETTRES

## SUR L'ADMINISTRATION DE M. NECKER

—

# SUITE

## DE LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE

Nous allons retourner maintenant au commencement de l'année 1787. Mirabeau, revenant de Prusse, où nous avons vu que sa mission avait fini le 17 janvier de cette année, était arrivé à Paris le 27 du même mois. La réunion de l'assemblée des notables avait précipité son retour. Nous lisons à ce sujet dans la lettre qui termine la correspondance de Berlin, publiée, comme nous l'avons dit, sous le titre d'*Histoire secrète :*

Mon cœur n'a pas vieilli, et si mon enthousiasme est amorti, il n'est pas éteint. Je l'ai bien éprouvé aujourd'hui. Je regarde comme un des plus beaux jours de ma vie celui où vous m'apprenez la convocation *des notables*, qui sans doute précédera de peu celle de l'Assemblée nationale. J'y vois un nouvel ordre de choses qui peut régénérer la monarchie; je me croirais mille fois honoré d'être le dernier secrétaire de cette assemblée dont j'ai eu l'honneur de donner l'idée (1).

(1) Il y a lieu de croire que Mirabeau avait donné des conseils à ce sujet. Il le déclare non-seulement dans la lettre à peu près officielle que nous venons de citer, mais encore dans deux lettres écrites à un ami qui avait toute sa confiance, à Mauvillon : « Le conseil que vous appelez sublime vient de moi. J'ai donné l'idée,

Mirabeau avait médité pendant a route le sujet d'un écrit qu'il voulait mettre sous les yeux de l'assemblée des notables, et où il comptait traiter la plus pressante question du moment, c'est-à-dire la nécessité de restaurer les finances. L'occasion était venue pour l'implacable ennemi de l'agiotage de lui porter publiquement le dernier coup devant l'assemblée, dont les délibérations allaient éclairer et probablement diriger le roi, jusqu'alors mal secondé dans ses bonnes intentions. Mirabeau écrivit et fit imprimer dans l'espace de trois semaines la *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables.*

Voici comment Mirabeau explique, dans une lettre à Mauvillon, quels sentiments lui dictèrent cet ouvrage :

« Ne voulant pas que la seule assemblée, en quelque sorte nationale, qui peut-être aura lieu de mon temps, se passât sans que je payasse mon tribut à la chose publique, je me suis emparé du sujet le moins à la portée des hommes capables de se faire lire, et sur lequel, à mon avis, il importait le plus de diriger en ce moment la puissance de l'opinion publique, et j'ai dénoncé l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables dans un livre qui n'est pas bon,

le plan, le mémoire, etc. » Et ailleurs : « Quant à l'assemblée des notables, quelques droits que je paraisse avoir sur les suites d'une idée purement mienne et dont j'ai tracé tout le plan, je ne puis croire notre gouvernement arrivé à ce degré de lumières, qu'il puisse lui faire désirer que je sois dans une assemblée de notables, encore moins à la place que la voix publique me destine, à celle de secrétaire. » D'ailleurs, l'espoir exprimé ici par Mirabeau ne se réalisa pas : ce fut Dupont de Nemours qui fut nommé à cet emploi.

qui a été et dû être fait trop vite pour pouvoir être bon, qui est surchargé de choses, parce qu'elles ne sont pas à leur place, et où j'ai plus médité mon sujet que mon plan, mais qui a été dicté par un sentiment fort et pur, qui enseigne des vérités saines et importantes, qui mettra de bons esprits sur la voie, et qui, s'il ne tue pas l'agiotage, que le gouvernement seul peut extirper, fera qu'on ne pourra plus sans infamie agioter ni protéger les agioteurs; car les hommes de bon sens et de bonne foi doivent être convaincus et les sophistes ne peuvent plus échapper.

Dans une dédicace au roi, placée en tête de l'ouvrage, nous lisons le passage suivant:

C'est l'ennemi le plus redoutable de votre royaume, c'est l'agiotage que je dénonce à Votre Majesté: il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'Etat, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossible jusqu'à vos bienfaits.

Nous ne saurions vous déguiser, sire, qu'il a des protecteurs au pied de votre trône. Peut-être, hélas! vous persuaderont-ils que l'agiotage a été jusqu'ici un palliatif nécessaire, et que mes principes, ou les faits que j'allègue, sont autant d'erreurs.

Sire, il s'agit de l'honneur et du salut de la France....

L'exorde est solennel et il est empreint d'une grande force oratoire:

La France serait-elle destinée à donner encore à l'Europe le spectacle ignominieux des scènes de corruption, de désordre, de rapacité, qui ont irrévocablement flétri les dernières années du règne de Louis XIV, et les premières du règne de son successeur? Notre Louis XVI serait-il condamné à cette infortune. La Providence aurait-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'Empire français (Eh! que manque-t-il à son étendue?) mais les limites de sa gloire, de son bonheur, dans une indélébile légèreté; les leçons du passé, nos propres lumières, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien sur la nation! Serons-nous condamnés à ne figurer sur ce globe que comme des enfants doués des plus heureuses dispositions, mais incapables de surmonter les causes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconséquence et de déraison? L'esprit public et ses vertus devraient-ils nous être à jamais étrangers? On nous promet la Constitution politique qui les donne; ne ferons-nous rien pour nous en montrer dignes? Aggraverons-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impossibles ses bienfaits? Quand notre population et nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puissant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire respecter par nos principes et notre sagesse?...

Cinq années sont bientôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appelons heureuse. Eh! combien les bénédictions de la paix ne sont-elles pas encore loin de nous! Continuellement travaillé par des besoins d'argent, le gouvernement signale chacune de ces an-

nées par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les soulagements si souvent promis, et que tant d'intérêts sollicitent... Le royaume doit rembourser ses emprunts; il doit en payer les charges, et sous ce rapport il est dans la dépendance absolue de la capitale. C'est dans ce tourbillon, où chaque individu ne songe qu'à une fortune rapide, que les emprunts sont attendus et prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer...

Je sais qu'on vante notre richesse, des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la capitale. Mais à quoi donc servent-ils? Est-ce l'agriculture, sont-ce les manufactures, est-ce le commerce réparateur qu'ils font prospérer? Diminuent-ils le poids engourdissant des impositions mal assises? Le propriétaire terrien épuisé, le laboureur exténué de misères trouvent-ils l'argent qui rendrait la vie à leurs héritages? Cette bruyante richesse dont on voudrait étonner notre imagination a-t-elle fait baisser le taux de l'intérêt de l'argent?...

Loin qu'aucun de ces effets qui devraient caractériser l'abondance générale du numéraire se développe, nous ne voyons même rien qui l'annonce... Osons le dire! car enfin se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales aggravations. Osons le dire, les besoins du gouvernement exigent toujours des emprunts publics, les conditions en sont de plus en plus onéreuses pour le fisc et désastreuses pour l'industrie. L'insuffisance de ces emprunts s'annonce l'instant d'après

leur promulgation. Des expédients sans nombre et sans choix, pour attirer plus d'argent encore remplissent l'intervalle qu'on est obligé de mettre entre les emprunts...

La conséquence de cet état de choses est de faire surgir ces agioteurs éhontés qui se disputent la fortune des particuliers, « écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence et de sagesse : »

Ils multiplient les inventions pour se tromper réciproquement, pour transporter l'un sur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils se sont chargés dans cette espérance, et surtout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, spectateur de ces gains obscurs, succombe enfin à la tentation d'y prendre part.

C'est contre les manœuvres de bourse que Mirabeau réclame avec véhémence; il en peint les résultats désastreux :

Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris sur des effets dont le produit éventuel égare l'imagination, ne peut engendrer que la plus abominable des industries. Eh! quelle compensation offre-t-il, quand son résultat unique, son dernier produit, est un jeu effrené, où des millions n'ont d'autre mouvement que de passer d'un portefeuille à l'autre, sans rien créer, si ce n'est un groupe de chimères que la folie du jour promène avec pompe, et que celle du lendemain fera évanouir?... Sans l'appât du jeu du papier, on aurait partout

tenté des entreprises d'agriculture ou de commerce, profitables à tout le monde ; des marais, eussent été desséchés, des landes défrichées, des ponts construits, des canaux creusés, la navigation perfectionnée, des arts simplifiés des machines économiques construites, des salaires répandus, de nouveaux débouchés offerts de toute part aux denrées, des nouveaux emplois à toutes les matières premières... Tel est l'abus des jeux de hasard et de l'esprit de loterie. Cet esprit funeste venu d'Italie avec les impôts indirects de consommation ou de séduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raison, a fait le malheur des hommes, et continuera de le faire, tant que la pluralité des souverains ignorera que tous les désordres de la société diminuent leur autorité, leur puissance, leurs richesses ; tant qu'une sage, vertueuse et rigoureuse éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de hasard est en soi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer du bien d'autrui, ni de mettre au hasard celui de sa famille ; et aux rois, que les loteries qui réduisent à l'inutilité, et à pis que l'inutilité de grands capitaux, sont encore plus redoutables que les établissements du même genre qui n'attaquent directement que le temps et le pain des petits gagistes de la société, et qui cependant sont bien dignes par là de l'horreur qu'ils commencent à inspirer généralement... Détruire l'agiotage c'est sauver l'Etat, c'est restaurer ses ressources, c'est pourvoir à sa sûreté, c'est rétablir le bon ordre, c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'autorité son

empire, aux lois leur force; c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix à l'extérieur, la ramener dans l'intérieur des familles, restituer les talents à leur véritable usage, la considération aux choses décentes et utiles; et dans ce moment où nous sentons qu'il faut demander à notre sol trop négligé ce qu'un fils dissipateur demande à l'affection de son père, le payement de ses dettes, n'est-il donc pas temps de mettre en honneur l'industrie rurale? Ne faut-il pas repousser sur nos champs le numéraire que Paris absorbe, et n'absorbe que pour tout corrompre?

Mirabeau expose ensuite les objections qu'il avait développées précédemment sur les abus de la *Caisse d'escompte* détournée de sa vraie et salutaire destination, sur ceux de la *Compagnie des Indes*, utile à quelques monopoleurs, nuisible à une classe immense de manufacturiers et commerçants; sur les actions des *Eaux de Paris*, sur celles de la *Compagnie d'assurance contre les incendies*, de la *Compagnie du Sénégal;* sur l'agiotage effréné qu'entretiennent les papiers émis par ces divers établissements. Du reste, il n'invoque aucune mesure répressive, et cherche plus haut les remèdes au mal qu'il dénonce :

Que conclurons-nous de tout ceci? Faut-il proscrire tout agiotage et sévir contre des conventions libres? Non, pas même quand ces conventions sont nuisibles aux contractants, et leur liberté est plus importante encore que les richesses; mais il faut appeler les lumières, les livres, la liberté de la presse, seuls remèdes infaillibles de ces funestes maux. Il ne

faut pas de punition légale entre ceux qui s'abandonneraient à la funeste passion du jeu ; il faut seulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'est jamais bravée, celle du mépris universel.

Enfin, Mirabeau s'élève contre la complication, l'incohérence et l'impuissance de l'administration publique :

Cette multitude de bureaux, d'employés, qui, d'un objet simple en lui-même, forment des divisions, des subdivisions absurdes autant qu'innombrables, écrase l'habileté, la science la justice, les règles, les principes, l'économie, les revenus. Tout disparaît sous le nombre infini des mains qui, voulant être nécessaires, mettent l'anarchie à la place d'un gouvernement régulier, mal d'autant plus grand, que tout homme se fait payer suivant ses besoins, et que le tarif des besoins de cette armée de préposés, occupés deux heures en un jour, est dressé dans le lieu de la France où les besoins sont le plus exagérés et la dépense la plus coûteuse.

Après avoir ainsi dénoncé la lèpre du fonctionnarisme, Mirabeau réclame les assemblées provinciales (1) :

C'est à l'aide de cette institution simple et sublime que la France, régénérée par la seule volonté de son souverain, prendra une forme

(1) Les assemblées provinciales n'avaient encore été qu'essayées par Necker dans les deux provinces de la Guyenne et du Berri.

stable et imposante. Alors, les mœurs, ce premier lien des nations, porteront sur leur unique base; je veux dire l'instruction prise dans l'enfance des devoirs de l'homme en société. Après n'avoir eu longtemps des méthodes et des établissements que pour former des géomètres, des physiciens, des peintres, nous en aurons enfin pour élever nos citoyens; nous remercierons bientôt les assemblées provinciales d'une instruction nationale dirigée dans un seul esprit, dans des vues politiques, sur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre de la grande famille, sera le fondement de toutes les autres, et rangée désormais selon l'ordre de son utilité, c'est-à-dire tout à fait à la tête des choses utiles.

Mirabeau termine sa polémique vive et hardie par cette péroraison adressée aux notables :

Mais vous que le père de la patrie convoque pour délibérer sur la chose publique, ô vous, les aînés de ses enfants! ah! ne traitez pas de craintes chimériques mes tristes prédictions. Osez montrer au roi leur probabilité dans toute son étendue; osez lui dire que nous avons depuis trois ans de trop sûrs indices de ce qu'il faut attendre du système des finances sous lequel nous vivons; qu'il y va de son bonheur et de sa gloire à n'en pas laisser le plus léger vestige; que si l'agiotage n'est pas étouffé, et l'animadversion la plus sévère montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux; si les compagnies à priviléges ne sont pas détruites, et les compagnies

nécessaires soumises à un régime rigoureux, le crédit public, dont la chute rapide et profonde est d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'était élancé plus vivement, et que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie, le crédit public est perdu ; les finances sont irrémédiablement bouleversées, les ressources taries, la banqueroute inévitable. Dites-lui que celui qui professe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'Etat... Dites-lui que le citoyen qui ose parler ainsi et se nommer doit attirer quelque attention sur la dénonciation qu'il apporte au pied du trône, car il n'a pu trouver un tel courage que dans le sentiment pressant d'un grand danger.

Dans sa *Dénonciation sur l'agiotage*, Mirabeau commence, à propos des opérations du ministère de M. Necker, la longue suite d'attaques publiques qu'il dirigea contre le célèbre financier :

Disons, pour être rigoureusement juste, que l'une des sources principales et peut-être la véritable cause première de l'agiotage qui avait péri avec le système de Law, c'est le système non moins chimérique conçu par M. Necker, de fournir aux dépenses de la guerre au moyen d'emprunts continuels sans impôts... Comment a-t-il espéré que les gens éclairés ne s'apercevraient pas que reculer les impôts, c'est les aggraver, et que s'il se ménageait une réputation d'adresse et d'escamotage politiques en éloignant l'impôt, il laissait à ses successeurs la tâche la plus difficile et par là même la plus méritoire d'acquitter ces

mêmes dettes qu'il mettait sa gloire à accumuler? Comment M. Necker ne s'est-il pas aperçu que, dès que l'Etat empruntait des sommes dont les revenus actuels ne pouvaient pas même payer l'intérêt, l'impôt existait virtuellement, mais nécessairement, soit qu'on le déclarât ou non? En effet, si l'Etat devait tenir ses engagements, il fallait bien imposer pour se procurer ce qui, dans l'hypothèse, n'existait pas encore ; mais alors, plus on retardait l'impôt, plus il fallait l'augmenter, à cause des intérêts accumulés pendant le retard... Si même l'Etat devait un jour se libérer en violant ses engagements, l'impôt n'en était pas moins réel, mais seulement beaucoup plus injuste, beaucoup plus absurde, parce qu'au lieu de porter sur la nation entière, il ne pouvait, sous la forme de banqueroute, atteindre que la seule classe des prêteurs.

Ce sont ces arguments qui se trouvent développés dans les deux *Lettres sur l'administration de M. Necker*, datée la première du 19 mars, la seconde du 1er mai 1787. Dans la première de ces lettres, pour expliquer la violence de son langage, Mirabeau écrit cette phrase remarquable, qui semble une apologie anticipée de sa tactique parlementaire :

Peut-on régénérer, peut-on même réformer ce pays-ci sans attaquer aussi véhémentement les personnes que les choses ?

La popularité de M. Necker était fondée précisément sur ce que pouvait présenter de séduisant son système :

*Il a fait la guerre sans impôts ! c'est un dieu !...* Voilà le cri universel.

Mais il s'élève un impie qui dit :

Ce que vous lui imputez à gloire est un crime. Ce que vous regardez comme un bienfait est l'aggravation de vos maux. Emprunter sans imposer, c'est livrer une nation aux usuriers ; car eux seuls prêtent sur gage. C'est tromper tout un peuple sur sa véritable situation. C'est enivrer les gouvernements en leur

présentant comme faciles ces projets de destruction et de dépenses qui désolent l'humanité. C'est rejeter sur les générations à venir le poids des iniquités d'un ministre qui ne voit que sa gloire personnelle et ses succès présents... Peuple crédule! hâtez-vous de l'admirer, vos enfants le maudiront.

Mirabeau se défend d'ailleurs du reproche de jeter imprudemment l'alarme, au risque de compromettre le crédit public :

Je n'ai pas dit que l'Etat fût insolvable, ni qu'il pût jamais l'être; dans les économies, dans les ressources naturelles, il y a, il y aura toujours de quoi donner des gages pour les emprunts nécessaires. J'ai soutenu seulement que l'emprunt n'a de vrai gage que l'impôt. Ces deux fléaux doivent toujours marcher ensemble.

## SUITE DE LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE

Les espérances qu'il fondait sur l'assemblée des notables se trouvant déçues, Mirabeau publia une brochure pour réclamer la convocation des états généraux, et en même temps il en appela une dernière fois à l'opinion publique contre l'agiotage. Il fit imprimer la ***Suite de la dénonciation de l'agiotage.***

Mirabeau, dans cette brochure, signale de nouveau les manœuvres de plus en plus actives des agioteurs qui portent à des prix fictifs les actions d'une multitude d'établissements dont les priviléges sont illégaux et dont le monopole est ruineux pour les industries loyales. Il s'attache surtout à la ***Compagnie d'assurance sur la vie.*** Il se récrie encore une fois contre les priviléges exclusifs :

Injustes dans leurs causes, abusifs dans leurs vues, funestes dans leurs effets, ils présentent trois caractères principaux de réprobation ; en attentant à la propriété commune, en faisant mal ce qui se ferait mieux sans eux, en décourageant l'industrie et ruinant le commerce...

On convient aujourd'hui que les impôts, pour être justes, doivent être nécessaires et consentis par ceux qui les payent. Eh bien! ***tout privilége exclusif est un impôt;*** il viole les intérêts de la société en faveur d'un particu-

lier ou d'un individu ; plus terrible que l'impôt, ce n'est pas seulement les propriétés qu'il attaque, il gêne la liberté, il dit à la pensée : Tu n'iras pas au delà.

Mirabeau passe ensuite aux moyens de réprimer l'agiotage ; il voudrait : 1° qu'il y eût défense de composer de plus de cinq personnes les sociétés proprement dites, dans lesquelles il y a solidarité pour tous les membres dénommés par l'acte d'association ; 2° que l'autorité réglât le nombre des associés solidaires dans les commandites ; 3° quant aux associations appliquées à des exploitations considérables, que l'autorité leur interdît les actions au porteur, les astreignît à représenter la portion de chaque intéressé par une inscription authentique, signée de lui ; les astreignît à faire rentrer leurs *actions au porteur*, et à les convertir en simples inscriptions, dont les transports ne pourraient se faire qu'avec des formalités conservatrices.

Mais, s'écrie-t-il, il est un autre moyen bien plus sûr d'extirper l'agiotage.

Et c'est évidemment pour développer celui-là qu'il a pris la plume :

Donnez, donnez à ce pays une constitution ! Oh ! que de grandes, fécondes, intarissables richesses va nous prodiguer ce sol que vous croyez épuisé, ce peuple qui vous paraît découragé ! Rendez la dette vraiment nationale, en intéressant les sujets à la reconnaître, par la certitude qu'ils décréteront désormais eux-mêmes leurs tributs ; substituez le crédit de l'Etat à celui de ses ministres ; établissez sur

le droit du refus la confiance et le désir de donner ; fondez sur les impôts que vous n'obtiendrez jamais d'une manière plausible, généreuse et vraiment efficace, qu'en laissant aux contribuables le soin de les voter et celui de les répartir ; fondez, dis-je, sur les impôts les indubitables hypothèques, les emprunts nécessaires pour amortir, changer de nature, liquider, alléger la dette, la rendre mobile et temporaire, et profiter ainsi des avantages que ce pays une fois muni d'une constitution, aura même à cet égard, sur la Grande-Bretagne, dont la dette cohérente, une, et permanente, demande des efforts prodigieux pour en soulever la plus légère partie..... Agissez ainsi, et tout sera possible, tout sera facile. Eh! cette Grande-Bretagne, si étonnante par l'incalculable abus de son crédit, a-t-elle jamais eu d'autres leviers pour supporter ses charges énormes et déployer sa puissance, que le droit de voter ou de refuser l'impôt, et le respect inviolable de la foi publique ?

L'expérience de tous les temps, de tous les lieux, dit assez si l'influence de ces deux grands ressorts est douteuse. La Turquie est le pays le plus esclave de la terre : le peuple n'y paye rien ; le despote n'y a nul crédit. La nation anglaise est la plus libre de l'Europe : elle accorde incomparablement plus de tributs que toute autre, et le gouvernement y jouit d'un crédit sans bornes.

*Une Constitution* : voilà donc la base de toute économie, de toute ressource, de toute confiance, de toute puissance !

Ici, Mirabeau fait un retour sur lui-même, à propos des calomnies que lui ont attirées ses écrits sur les finances :

Vous qui tantôt vendus, tantôt acheteurs, croyez que l'on commerce ainsi de l'amitié, dites encore, dites quel intérêt m'a dicté ces dernières pages. Analysez le venin qu'elles contiennent; montrez mes intentions perverses dans toute leur turpitude. Ah! croyez-moi, efforcez-vous de trouver un crime dans mon silence, mais ne le cherchez jamais dans mes écrits; ils sont trop au-dessus de vos atteintes. Peut-être ils ne résisteront pas à la lime du temps; mais ils braveront toujours la dent de la calomnie; l'injustice passagère des esprits légers ou mécontents qui prennent les bruits du jour ou l'humeur des contrariétés privées pour l'opinion et la conscience publiques, ne me découragera pas dans la carrière que j'ai entrepris de fournir. Justice me sera faite; le temps la rend à tous. Eh! que serait-ce donc que quinze années consacrées à la publication des vérités les plus périlleuses que jamais Français ait professées, si elles ne donnaient pas le droit de n'être déclaré apostat de ses propres principes qu'alors qu'on les a démentis?

Mirabeau appelle ensuite la prompte convocation des états généraux, qui seuls peuvent donner à la France la constitution dont l'absence est la cause de tous ses maux. Après avoir démontré les avantages de tout genre qui doivent suivre la convocation des états généraux, il ajoute :

Il est impossible que ces vérités simples aient